



L'Epicerie Sociale



Mercredi 07 janvier 2026 - Semaine 02

LA FSU TERRITORIALE

www.snter34fsu.fr

Vous trouverez dans l'ordre :

- Soutien au peuple vénézuélien - Communiqué de presse de la FSU
- Avec 522 542 habitants, la Métropole enregistre une croissance record - Midi Libre Montpellier du 28 Décembre 2025
- Avec la Coordination Rurale l'extrême droite fait son beurre à la ferme - Le Canard Enchaîné du 7 janvier 2026
- Ces policiers et gendarmes qui démissionnent - Le Monde du 27 décembre 2025
- Comment l'IA dévore la planète - Le Monde du 27 décembre 2025
- Consensus sur la protection des mineurs - La Tribune du 28 décembre 2025
- Découvrez les dates 2026 de versement des retraites - Le Parisien du 27 décembre 2025
- En Italie, le capital se concentre au sommet - Le Monde du 30 décembre 2025
- Entre patronat et syndicats, un dialogue grippé - Le Monde du 28 décembre 2025
- Et la région la plus attractive est... - Aujourd'hui en France du 31 décembre 2025
- L'avènement du fonctionnaire intrapreneur - L'Humanité du 30 décembre 2025
- Le prix de l'électricité entièrement libéralisé - L'Humanité du 5 janvier 2026
- Le rapport complexe des jeunes actifs à la fiscalité - Le Monde du 7 janvier 2026
- Le réchauffement a marqué 2005 de son empreinte - Le Monde du 31 décembre 2025
- « L'écologie sans lutte des classes c'est du jardinage » - La Gazette des communes du 5 janvier 2026
- Les fragilités des politiques de l'autonomie - Le Monde du 28 décembre 2025
- Les polices municipales, enjeu des élections 2026 - Le Monde du 30 décembre 2025
- Les tribunes sont utilisées pour faire passer des messages - L'Humanité du 29 décembre 2025
- M. Trump pirate des Caraïbes - Le Monde Diplomatique - Janvier 2026
- Précarité menstruelle - les femmes attendront - L'Humanité du 30 décembre 2025



LA FSU TERRITORIALE

www.snter34fsu.fr



L'Epicerie Sociale

BREVES TERRITORIALES

Sages-femmes : droits des patientes renforcés, responsabilités déontologiques clarifiées, exercice libéral simplifié

Décret n° 2025-1426 du 30 décembre 2025 portant modification du code de déontologie des sages-femmes
Ce décret modifie le code de déontologie des sages-femmes. Il renforce le droit des patientes ainsi que la responsabilité de la sage-femme. Il simplifie les règles d'exercice et, notamment, l'exercice libéral de la profession.

[JORF n°0306 du 31 décembre 2025 - NOR : SFHH2304369D : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00053228790](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00053228790)

Compétences de la profession infirmière

Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier
Ce décret précise les domaines d'activité et de compétence de l'infirmier diplômé d'Etat. Il définit notamment l'exercice infirmier ainsi que les modalités de la consultation infirmière.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de la publication de l'arrêté pris en application du I de l'article L. 4311-1 du code de la santé publique et au plus tard le 30 juin 2026.

Publics concernés : infirmiers diplômés d'Etat, infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat, infirmiers de pratique avancée, institut de formation en soins infirmiers.

[JORF n°0302 du 26 décembre 2025 - NOR : SFHH2531735D : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00053165854](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00053165854)

Circulaire - Action sociale : Organisation territoriale du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences

La présente circulaire vise à déployer un cadre territorial harmonisé pour renforcer la cohérence et l'efficacité des dispositifs d'hébergement et de relogement.

Elle identifie six axes d'action prioritaires et demande de formaliser systématiquement le parcours des femmes victimes de violences dans un protocole dédié ou, le cas échéant, dans les documents cadres déjà existants.

Elle précise notamment les publics accueillis dans le parc spécialisé, les conditions de l'admission directe, les attendus de l'hébergement, et prévoit la mise en place d'une coopération inter-SIAO à l'échelle régionale afin de mieux répondre aux situations nécessitant un éloignement géographique.

[CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire - NOR : VLOI2531477C](#)



Communiqué de presse

Soutien au peuple vénézuélien

F.S.U.

La capitale du Venezuela, Caracas, et plusieurs régions du pays ont été bombardées par l'armée des Etats-Unis d'Amérique cette nuit. Le gouvernement de Washington revendique un raid terrestre et l'enlèvement du président du pays, Nicolas Maduro.

Cette tentative impérialiste d'imposer un changement de régime au Venezuela survient après des semaines d'escalade et de frappes des Etats-Unis contre des navires, aux Caraïbes et dans le Pacifique, sous prétexte d'une lutte contre le trafic de drogues. Des actes dénoncés par le haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU comme inacceptables et réalisés en violation complète du droit international.

La FSU se tient aux côtés du peuple vénézuélien. Si elle n'a pas d'illusion sur le régime en place à Caracas, son autoritarisme et ses atteintes aux droits de l'homme, elle n'en a pas non plus sur les motivations de l'administration Trump, notamment à l'égard des ressources pétrolières.

C'est au peuple vénézuélien qu'appartient souverainement le droit de déterminer son avenir et de gérer les ressources du pays, hors des tentatives de prédation étrangères.

L'agression militaire des Etats-Unis est inadmissible. Elle risque d'entraîner le chaos, la guerre civile et une souffrance accrue d'une population déjà confrontée à un blocus économique.

La FSU attend du gouvernement et de la communauté internationale qu'elle condamne cette intervention et défende les principes qui fondent le droit international.

La FSU appelle à se joindre aux mobilisations et rassemblements de soutien au peuple vénézuélien, contre l'agression des États-Unis.

Avec 522 542 habitants, la Métropole enregistre une croissance record

DÉMOCRAPHIE

Depuis plus de cinquante ans, la Métropole de Montpellier connaît une croissance démographique soutenue. Une dynamique qui place le territoire parmi les plus dynamiques de France.

Yannick Povillon
ypovillon@midilibre.com

C'est une courbe qui ne trompe pas. Depuis plus d'un demi-siècle, la démographie de la Métropole de Montpellier suit une trajectoire résolument ascendante, portée par l'attractivité de son cœur urbain et l'essor continu, quoique plus modéré, de ses communes périphériques. Des chiffres qui racontent, bien au-delà des statistiques, l'histoire d'un territoire en perpétuel mouvement, façonné par l'arrivée de nouvelles populations, les mutations urbaines et les choix d'aménagement.

En 1968, Montpellier comptait un peu plus de 160 000 habitants. La ville sortait alors à peine de son statut de préfecture régionale discrète. Cinquante-cinq ans plus tard, le paysage a radicalement changé. Au 1^{er} janvier 2023, la capitale héraultaise affiche 310 240 habitants, contre environ 285 000 en 2017, soit une hausse de 8,8 % en six ans.

Si Montpellier reste nettement moins peuplée que Toulouse, capitale régionale avec 514 819 habitants au 1^{er} janvier 2023 (+ 35 266 habitants entre 2017 et 2023), l'Insee souligne toutefois que sa croissance démographique y est encore plus forte.

Elle atteint en moyenne +1,4 % par an sur la période récente, contre +1,2 % entre 2012 et 2017. Dans les deux plus grandes communes d'Occitanie, les soldes naturel et migratoire demeurent largement positifs.

Cette dynamique ne date pas d'hier. Dès les années 1970,

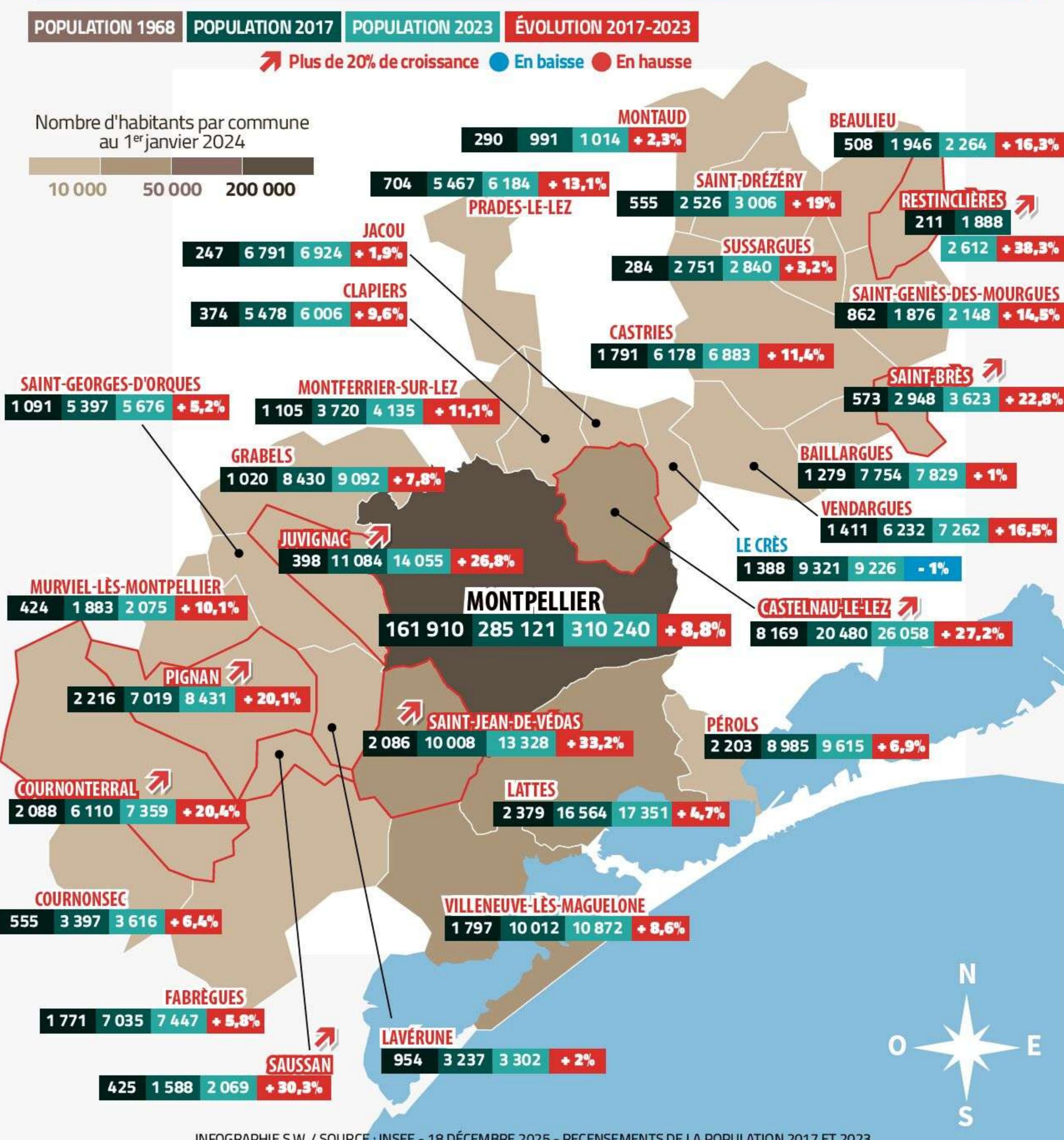
Montpellier connaît un essor spectaculaire, alimenté par l'arrivée des rapatriés d'Algérie, la création de nouvelles facultés, puis l'affirmation progressive d'un pôle universitaire, médical et technologique reconnu à l'échelle nationale. Autour de la ville-centre, les 31 communes de la Métropole évoluent à des rythmes très contrastés. S'il manque toujours une grande ville périphérique capable d'équilibrer Montpellier, Castelnau-le-Lez conforte sa place de deuxième commune avec 26 058 habitants et une croissance soutenue de 27,2 % entre 2017 et 2023. Elle devance désormais Lattes, qui compte 17 351 habitants et progresse plus modestement (+ 4,7 %).

Certaines communes affichent des hausses spectaculaires en pourcentage, à l'image de Restinclières (+ 38,3 %), mais sur des volumes de population plus faibles. Saint-Jean-de-Védas franchit, elle, la barre des 13 000 habitants (+ 33,2 %), illustrant un rattrapage progressif de l'ouest de la Métropole. Les progressions observées à Pignan, Cournonterral, Saussan et surtout Juvignac, désormais forte de 14 055 habitants, confirment cette tendance.

Le Crès a perdu une centaine d'habitants

Ces territoires séduisent par leur cadre de vie, leur proximité avec Montpellier et le développement de nouveaux quartiers résidentiels. Seule commune en léger recul, Le Crès a perdu une centaine d'habitants entre 2017 et 2023, tout en restant proche du seuil symbolique des 10 000 habitants.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER



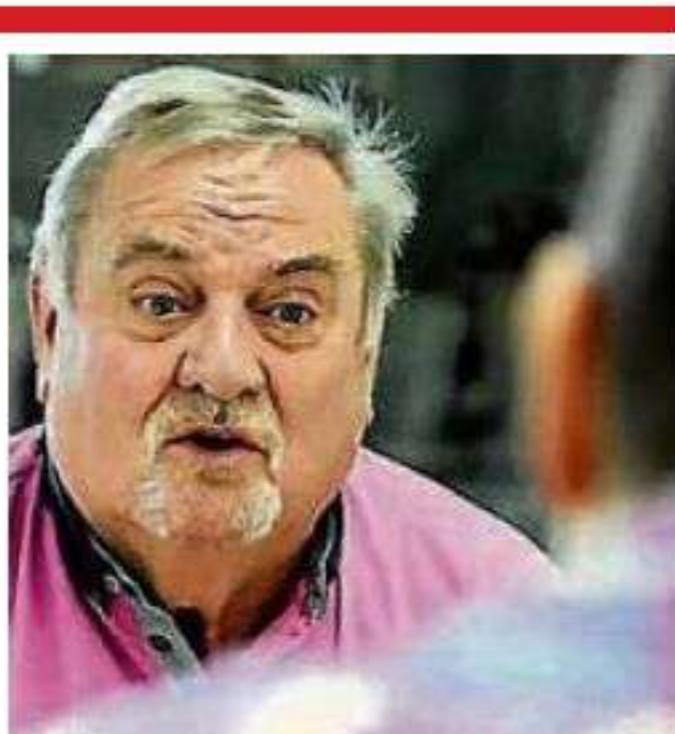
INFOGRAPHIE S.W. / SOURCE : INSEE - 18 DÉCEMBRE 2023 - RECENSEMENTS DE LA POPULATION 2017 ET 2023

Au total, les 31 communes de la Métropole de Montpellier rassemblent désormais 522 542 habitants, avec une croissance annuelle moyenne de 1,7 %

entre 2017 et 2023. Un rythme supérieur à celui de la Métropole de Toulouse (+1,5 %), et nettement plus élevé que ceux observés à Nîmes (+ 0,4 %) ou

au sein de la communauté urbaine de Perpignan (+ 0,6 %). Une dynamique qui confirme la place de Montpellier parmi les territoires les plus attractifs de

France, mais qui pose aussi, avec une acuité croissante, la question du logement, des transports et de l'équilibre entre la ville-centre et ses périphéries.



Georges Roques est géographe

« Les nouveaux arrivants peinent à trouver des conditions d'accueil satisfaisantes »

On constate que la Métropole a beaucoup évolué, mais pas de manière homogène ?

Absolument. On observe d'importants déséquilibres dans la répartition de la population, et ils ne datent pas d'hier. L'ouest montpelliérain en pâtit particulièrement : il ne bénéficie pas des mêmes équipements, reste mal relié au reste du territoire et a longtemps souffert d'un relatif désintérêt des politiques publiques, même si la situation commence à évoluer.

Montpellier fait partie, avec Toulouse, des

métropoles au plus fort taux d'accroissement démographique ?

Oui, et cet accroissement est particulièrement rapide. Il s'explique essentiellement par l'apport de populations extérieures. C'est le résultat de l'attractivité de Montpellier : un climat méditerranéen apprécié, malgré des épisodes pluvieux récents, et surtout une réelle diversité économique. Les industries culturelles et créatives, notamment, constituent un point fort du territoire.

D'où viennent ces nouveaux habitants ?

Ils arrivent principalement des régions voisines et de la région parisienne. Certains viennent pour le travail, d'autres pour bénéficier d'un cadre de vie plus clément. Mais il devient de plus en plus difficile de s'installer à Montpellier. Les nouveaux arrivants peinent à trouver des conditions d'accueil satisfaisantes. Je pense par exemple à un jeune couple de professeurs contraint de s'installer hors de la Métropole, faute de pouvoir se loger à un prix abordable.

Est-ce le signe que la Métropole profite aux

collectivités périphériques ?

Oui, et c'est un phénomène relativement nouveau. D'où l'importance cruciale des relations entre collectivités, notamment en matière de transports, pour relier les agglomérations entre elles. Il faut par ailleurs comprendre que l'échelle territoriale a changé. Elle se regarde à une échelle beaucoup plus large, par rapport à Toulouse, Marseille, Bordeaux et Clermont-Ferrand. Et à cette échelle-là, la Métropole de Montpellier est la plus petite.

À cause de petites villes

autour de Montpellier...

Effectivement. À l'exception de Castelnau-le-Lez, et dans une moindre mesure de Saint-Jean-de-Védas, la Métropole est composée de communes de taille modeste. Il faudrait renforcer et valoriser certaines d'entre elles afin qu'elles puissent absorber une partie de la croissance démographique et des activités économiques.

Le développement de Montpellier passe-t-il par les projets autoroutiers du COM à l'ouest et du LIEN au nord ?

C'est fondamental, et cela l'est

depuis plus de trente ans. Ce sont des projets qui ont beaucoup tardé. Le COM doit permettre de relier les autoroutes A75 et A9. Aujourd'hui encore, les flux passent par l'avenue de la Liberté. Je ne comprends pas que ce dossier n'ait pas avancé plus vite... mais je ne suis que géographe. Quant au LIEN, il se heurte à des résistances locales, notamment à Grabels, où l'on reconnaît l'utilité publique du projet, mais pas à l'endroit prévu, plutôt un peu plus loin. C'est une forme d'égoïsme municipal...

Recueilli par Y. Po.

Avec la Coordination rurale, l'extrême droite fait son beurre à la ferme

Bravant les interdictions, les paysans, chauffés à blanc par le deuxième syndicat agricole, convergent vers Paris pour en découdre.

LCOURT les plateaux de télé et les studios de radio pour expliquer les raisons de la grigne paysanne. Avec ses fines lunettes et son air de premier de la classe, François Walaist est la face présente de la Coordination rurale (CR), qui enchaîne les opérations coup de poing. Docteur en physique des plasmas, ce polytechnicien de 50 ans s'est découvert une fibre paysanne sur le tard, quand il a été rappelé, en 2015, la ferme paternelle à Saint-Christophe-en-Bourbonnais (Allier) : 338 ha de maïs, qu'il cultive en grande partie depuis Paris, grâce à un salarié à plein temps. Un gros bonnet des céréales pour défendre les petits « bennets jaunes », il fallait y penser!

La pépinière du RN

Bombardé secrétaire général du deuxième syndicat agricole le 10 décembre, Walaist le jure au « Canard » : « La Coordination rurale est apolitique. Elle n'est absolument pas née d'autre que l'extrême droite. Ce gentilman farmer qui a la bosse des matins n'a visiblement pas pu connaître des choses ». Il a été remplacé le 24 par le député RN, le Centre, recueilli par les politiques de Sciences-Po, juste avant les élections européennes ; selon ce sondage, 62 % des sympathisants de la Coordination rurale avaient l'intention de voter pour le RN, Debout la France. Recueilli ou Les Patriotes. On se souvient aussi de Jordan Bardella accueilli comme une rock star par les militants de la CR venus faire la claque au Salon de l'agriculture. En 2024, alors qu'Emmanuel Macron était copieusement hué par les mêmes. Chez les bennets jaunes, le RN est comme un coq en pâte...

L'ancien président de la Coordination rurale de l'Aude, un frontiste de la première heure, ne l'est-il pas fait être député RN en 2022 ? L'actuel patron de la section de la Manche, connu pour ses opérations musclées, comme le dépôt de têtes de sanglier



devant des locaux d'école, a, pour sa part, été à la régence appelée à diriger la CR par le RN au législatif. Ainsi expliquée ? Serge Bousquet-Cassagnac, surnommé « Bousquet-Castagne », brigue ouvertement un mandat RN dans son fief de Lot-et-Garonne. L'animateur en chef du chabut anti-Macron au Salon de l'agriculture a l'oreille du nouveau président de la Coordination rurale. C'est un chaud partisan de la méthode dure, dont le slogan laisse réverbérer : « Si vous ne faites pas peur, vous n'êtes pas entendu. » Tout un programme...

Dans le Cher, ce mot d'ordre a été appliqué à la lettre. D'après les informations du Palimède, le 19 décembre, les pandores ont dû se déployer dare-dare autour de la résidence secondaire du ministre de l'Intérieur, après avoir eu vent d'une opération commando des bennets jaunes : ces derniers voulaient épandre du purin devant l'habita-

tion, pour protester contre l'envoi de blindés de la gendarmerie chez un éleveur qui refusait d'abattre son troupeau laitier atteint de dermatose nodulaire contagieuse.

Ingérences rurales

LA SCÈNE, filmé le 27 décembre par des téléphones portables, a fait le tour des réseaux sociaux. Un agriculteur de la Coordination rurale est mis en joue à Auch (Gers) par trois policiers alors qu'il manœuvre son tracteur après avoir aspergé de lisier l'antenne locale de *La Dépêche du Midi*.

Le ministère de l'Intérieur suspecte le Kremlin d'avoir fait la promotion de l'insolite séquence, via plusieurs comptes russes. Pour connaître l'ampleur de la manip informationnelle, la Place Beauvau vient de saisir le Service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères, Vigilum. Ce n'est pas la première fois que les services russes s'amusent à amplifier sur le Net nos polémiques intérieures.

Poutine aime faire du foin...

Le préfet de Sarko se prend une taupe

UN REPRÉS DE justice peut-il rester aux manettes du Réseau radio du futur du ministère de l'Intérieur ? D'après les informations du « Canard », la Place Beauvau a décidé de congédier le préfet Guillaume Lambert après sa condamnation définitive le 26 novembre, à deux ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, dans l'affaire Bygmalion. L'actuel directeur adjoint de la sécurité de Nicolas Sarkozy pour la présidence de 2012 était devenu trop embarrassant pour le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez.

Gérald Darmanin, son prédecesseur à Beauvau, avait tout fait pour garder le préfet dans la place ; le 20 mars 2023, le très sarkophile

ministre de l'Intérieur n'avait pas hésité à nommer Lambert, pourtant déjà condamné en première instance, à la tête de l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et secours (Across).

Sa mission ? Déployer un nouveau réseau de transmission haut débit pour les forces de l'ordre, les préfectures, les pompiers et le Samu. Le titramax pris à pied de 1 million d'euros pris au budget d'Etat en 2017 a été repoussé à maintes reprises, notamment à cause des JO de Paris.

De là a dire que de mauvaises ondes continuaient de perturber la radio du futur...

O. B.-K. et C. L.

Guéguerre d'anciens combattants à Paris

LA DEVISE de l'Union nationale des combattants (UNC) ? « Unis comme au front » ! Mais l'ancien combattant parisien qu'elle est, François Boëlland, a déboulé depuis début décembre. Un nouveau bureau a porté un vieux grimoire à sa présidence : Jean-Marie Thomas. Philippe Boulland, le sortant, a été destitué par le conseil d'administration, mais il refuse de quitter son poste, arguant de l'« illégalité du scrutin ». Le réfractaire garde la main sur le nerf de la guerre : le pognon. Du moins ce qu'il en reste : les réserves, fin 2024, s'élevaient à 40 000 euros... contre un peu plus de 250 000 euros cinq ans plus tôt.

Boulland assure au Voltaire que les chiffres sont faux mais se montre ouvert à une suspension des hostilités. Sous les tirs de barrage de ses opposants, il veut bien reconnaître

sa dispendieuse passion épistolaire. Sa lettre trimestrielle à l'adresse des 800 adhérents de la section parisienne est un véritable document pour entretenir la flamme. L'un d'eux, lecteur du Palimède, se demande si le battu « n'est pas un train de faire une Cie » en référence à l'épisode où l'ancien patron de LR s'était enfermé à double tour dans son bureau après son exclusion par la direction du parti.

Le général Longuet, président de l'UNC, se pose également en « médiateur ». « La direction nationale a été très bien tenue, il faut faire s'absenter. Aujourd'hui, c'est panique à bord ! » raconte un adhérent. Le galouement fait quant même monter à l'assaut son secrétaire général, qui assure : « Les faits qui vous relates (au « Canard »)

sont à minorer. » Et le trou de bombe dans la cause ? La trésorerie de la section parisienne de l'UNC explique qu'elle « a plus mal placé pour répondre ».

Quant au nouveau président de la fédération parisienne, il affirme : « Impossible de suivre le gestionnaire de notre compte à La Banque postale. » Il n'a pas de téléphone de campagne ? J.-L.L.T.

Les drôles de sociétés-écrans de Saadé

PLUS GÉNÉREUX que le Père Noël ? Rodolphe Saadé ! Une semaine tout juste avant les réjouissances du 25 décembre, le patron de CMA CGM a annoncé un bénéfice de 1,7 milliard d'euros, et un bonus pour tous les salariés de son groupe équivalent à trois semaines

de salaire. Champagne ! Enfin, sauf pour les soutiers de BFMTV, qui, eux, n'ont pas eu droit à la moindre caisse !

Le Canard (10/9/25)

avait révélé qu'une poignée de journalistes de la chaîne d'info en continu – les correspondants en région –

IRAN : ALI KHAMENEI ENVISAGERAIT DE TROUVER ASILE EN RUSSIE



n'étaient pas salariés par la maison mère mais par une agence de presse répondant au nom d'AIMV, installée à Bordeaux. Ce subterfuge était destiné à éviter de payer avantageux sociaux, intéressants et autres primes, auxquelles les droitiers de la vaste famille de Saadé. Le vrai salaire de Saadé, le patron de la filiale Alstom Projet énergie au Canada, qu'il veut « appiquer strictement les obligations conventionnelles liées à la profession ». Mais il devra faire face à une amende prévue par le Code pénal : 150 000 euros. Même pas 1 pour 10 000 du bénéfice annuel de CMA CGM.

Résultat : le contrat lancé le 31 décembre, mais une autre agence de presse, basée à Rouen, est chargée de prendre le relais et de gérer les postes de correspondant à Montpellier, Toulouse, Nantes, Rennes et Bordeaux. Le patron de la filiale Alstom Projet énergie au Canada, qu'il veut « appiquer strictement les obligations conventionnelles liées à la profession ». Mais il devra faire face à une amende prévue par le Code pénal : 150 000 euros. Même pas 1 pour 10 000 du bénéfice annuel de CMA CGM.

Didier Hassoux

Trump ne se contentera pas du Venezuela...

« BOMBARDER le centre de recherche nucléaire en Iran ou capturer Nicolas Maduro, à Porto Rico, un drone MQ-9 Reaper équipé de 10 missiles Hellfire avait reçu pour mission de trouver « la meilleure route en s'infiltrant dans le ciel du Venezuela sans être repéré ni identifié », explique un expert. Le raid de ce Reaper, accompagné de son épouse, Cilia Flores, dans l'une des nombreuses résidences où le couple dormait, Ce qui suppose de évidentes complications.

L'affaire a été menée « à la Trump » : la CIA a opéré sans

leement passé sous les radars. Puis, dans la nuit du 2 au 3 janvier, la Force Delta 7 – la crème de la crème en matière d'opérations à hauts risques – a mené l'assaut final : infiltration, neutralisation des transmissions, black-out à Caracas et capture de Maduro, surprise avec son épouse, Cilia Flores, dans l'une des nombreuses résidences où le couple dormait. Ce qui suppose de évidentes complications.

L'affaire a été menée « à la Trump » : la CIA a opéré sans

les défenses antiaériennes. Puis, dans la nuit du 2 au 3 janvier, la Force Delta 7 – la crème de la crème en matière d'opérations à hauts risques – a mené l'assaut final : infiltration, neutralisation des transmissions, black-out à Caracas et capture de Maduro, surprise avec son épouse, Cilia Flores, dans l'une des nombreuses résidences où le couple dormait. Ce qui suppose de évidentes complications.

Fiel, et le Président ne s'est pas embarrassé de l'accord préalable du Congrès. Certes, son action viole les principes de la Constitution. Mais qui ira lui chercher des noix ? Ce

coupe d'éclat et l'annexion par les Etats-Unis qu'il administre provisoirement le Venezuela signera la fin de l'ordre mondial tel qu'en le connaît depuis 1945 », constate un conseiller de Matignon. Lequel s'inquiète de cette nouvelle « doctrine Donrue » (contrac-

tion de Donald et de Monroe), qui fait de l'ensemble du continent américain la chasse gardée des Etats-Unis.

Appétit d'ogre

Dans le viseur de Trump : Cuba, la Colombie et le Groenland, dont il « [s'occupera] [à] dans environ deux mois », a-t-il annoncé. Sa politique étrangère s'est dégagée de tout impératif moral ou juridique, synonyme à ses yeux d'impuissance et d'inutilité. Seul compte les intérêts économiques des USA (et les siens) et, comme il explique depuis 2016, « Nous sommes allés [en Irak], nous avons dépensé 3000 milliards de dollars, perdu des milliers de vies, et, au final, nous n'obtenons rien. Autrefois, c'est au vainqueur qui revenait le butin (...) Mais je fais toujours dit : "Prenez le pétrole". »

Le 3 décembre, depuis Mar-a-Lago, Trump annonçait son intention d'exploiter le pétrole du Venezuela.

Conciliée entre les impérialismes russe et américain, l'Europe a son avenir. Son message est simple : indépendance ? Il faudra choisir.

... et il prépare l'avenir des siens

LORS de sa conférence de presse du 3 janvier, Donald Trump, narcissique et vulgaire, a conseillé à Miguel Diaz-Canel et à Gustavo Petro, les dirigeants de Cuba et de la Colombie, de « faire attention à leurs fesses », car il pourrait leur réservé le même sort qu'à Nicolas Maduro.

Ses menaces sont autant d'arguments électoraux. Voué, peu, les élections de mi-mandat, prévues pour novembre prochain, donnent quelque espoir à ses opposants démocrates et, parfois, républicains. Sondages et quelques experts vont démontre encombrer les médias. En prenant la défense des mini-

Ces policiers et gendarmes qui démissionnent

Dysfonctionnements, culture du silence... ceux qui ont quitté les forces de l'ordre font part des mêmes motifs

TÉMOIGNAGES

En apprenant qu'il compétait pour rejoindre la police, la famille «plutôt très aisée, assez bobo parisienne» n'a pas tout à fait compris le choix de Florent Gensollen. Une maîtrise de droit en poche, en janvier 2010, le jeune homme décroche le concours d'officier avec l'ambition, «peut-être un peu romantique», dit-il, de «servir le public, protéger les institutions, être utile». Dès sa scolarité, c'est la douce froide, entre «plaisanteries» plus ou moins appuyées sur les «gauchistes» et salisses racistes.

Il se convainc d'être «tombé sur la promo de fous» et sort fin 2010 avant d'être affecté dans un service consacré au traitement des viols et des vols avec violence. Quoique bien noté, il se heurte assez rapidement à des pratiques qu'il «ne cautionne pas» ayant d'abord été muté à la police judiciaire (PJ) de Seine-Saint-Denis. Au cours d'une enquête, il est témoin de violences en garde à vue, assure avoir «fait un scandale pendant que tout le monde regardait le plan de fond». Il découvre, aussi, des «collègues en grande souffrance, déprimés par un management vertical assez brutal», les méfiances entre les différents corps, gardiens de la paix, officiers, commissaires.

Ses convictions se fissurent peu à peu mais il tient bon, accroché à son souhait de «servir». La répression des manifestations contre la «loi travail», en 2016, achève de le desserler: «On en discutait beaucoup entre nous et j'ai fini par me poser la question: est-ce que je suis vraiment du bon côté?» En 2017, il annonce à son supérieur qu'il souhaite démissionner. Réponse du commissaire, après quelques secondes de réflexion: «Faites-moi votre rapport, que je puisse demander un remplaçant au plus vite.»

A huit années de distance, en se montrant «fier de ce qu'il a pu

faire, comme traiter des viols et aider des victimes», Florent Gensollen s'interroge sur le fonctionnement d'un «corps finalement assez coupé de la population, qui vit dans l'entre-soi et où l'on finit par voir le monde en noir et blanc». «Quand on est policier, explique-t-il, on change d'état d'esprit. Je quittais le service et je classais les gens croisés dans la rue en deux catégories: les victimes et les délinquants. A la fin, on ne se reconnaît plus.» Après un passage par les Beaux-Arts d'Angoulême, le jeune homme est devenu éducateur et illustrateur.

Dans la police, dénoncer les dysfonctionnements paie rarement. Question de codes, de pratiques, de culture. Et les lanceurs d'alerte sont généralement considérés comme des aigris, des éléments perturbateurs animés de la seule volonté de nuire. «Quand on dénonce un problème dans la police, on devient le problème», résume Jean-François (qui n'a pas souhaité donner son nom). En 2019, lorsqu'il s'étonne que certains délégués syndicaux et chefs de groupe de son service perçoivent une prime à laquelle ils ne peuvent prétendre, sa hiérarchie n'accepte pas qu'il dénonce en interne «ce dysfonctionnement».

Une enquête administrative est aussitôt diligentée contre lui, «une procédure-bâillon» destinée à le «faire taire», assure-t-il. C'est le début d'une longue suite d'avertissements, de rappels à la règle, d'*«exclusion de réunions de*

«J'ai fini par me poser la question: est-ce que je suis vraiment du bon côté?»

FLORENT GENSOLEN
ancien policier

groupe», jusqu'à l'isolement total. En mars 2021, il est sanctionné pour avoir «contesté de manière inappropriée» l'attribution de la prime qu'il estime indue. Suivent quatre années entrecoupées d'arrêts de travail et d'enquêtes administratives menées, selon lui, exclusivement «à charge», et un «harcèlement moral» encore aggravé lorsqu'il s'inquiète de l'ordre que ses collègues et lui ont reçu: partager des données sensibles par la messagerie chiffrée Signal.

Les rapports favorables de certains collègues n'y feront rien. En avril 2025, après des postes à la PJ et dans le contre-terrorisme, il est affecté au service des plaintes en ligne. Un mois plus tard, il signe une rupture conventionnelle après des «crises d'anxiété» et un «burn-out» qui l'ont décidé à quitter la police pour s'inscrire, au mois de septembre, à un CAP de menuiserie.

Faits de harcèlement

Alfred (son prénom a été changé) a également fait les frais des reticences de l'institution à admettre la défaillance de certains de ses agents, en particulier lorsqu'ils sont cadres. En 2015, alors en deuxième année de licence d'histoire, il plaque ses études après l'attentat de Charlie Hebdo pour rejoindre la police et se sentir «utile». Deux ans plus tard, dès sa sortie d'école de gardiens de la paix, il est affecté dans un service d'enquête d'un commissariat de la banlieue nord de Paris, où il travaille avec «des gens extraordinaires, à tous les niveaux de la hiérarchie». Mais à son arrivée dans une prestigieuse brigade de la PJ parisienne en 2023, il déchante.

Pendant des mois, il documente des faits de harcèlement, des «blagues» à caractère sexuel jusqu'aux insultes. Avisée, la hiérarchie n'y voit que les marques d'un humour potache. «Il était capitaine, dit-il en évoquant son tourmenteur, ce n'était pas lui qu'on

«Quand on dénonce un problème dans la police, on devient le problème», raconte un ex-policier

allait virer, mais moi.» Pressenti pour passer l'examen d'officier de police judiciaire, on lui propose à place d'être affecté à l'ouverture du garage du siège de la PJ parisienne. Après de longs mois de démotivation, lorsqu'il retrouve un poste, c'est dans un placard.

De guerre lasse, il jette l'éponge en février 2025 et suit une procédure de reconversion professionnelle pour devenir journaliste et mettre à profit ce qu'il a appris dans la police, «un traitement de sources et une méthodologie d'enquête». Comme beaucoup de démissionnaires, il ne regrette pas ses années dans l'institution, «ou on trouve aussi des gens incroyables et utiles à la société». Mais s'interroge: «Une institution où l'on couvre presque toujours les bêtises galantes peut-elle fonctionner longtemps comme ça?»

Rencontrés dans une brasserie parisienne, Elvis et Franck (leurs prénoms ont été modifiés à leur demande) s'apprennent à quitter la gendarmerie dans quelques mois en dépit d'un parcours professionnel jalonné de postes exigeants et valorisés. Les deux qua-

draginaires évoquent pourtant une «lasse» face à la «rigidité en matière de gestion des ressources humaines, où il suffit d'être spécialisé dans un domaine pour être affecté dans un autre, au risque de fragiliser les relations de confiance établies avec les partenaires, magistrats en premier lieu».

Démotivation

Chacun évoque le passage obligatoire à la «DG», la direction générale de la gendarmerie nationale, comme «le tourant de la désillusion». «On se trouve jusque-là en situation de responsabilité, à commander des professionnels conformément à ce qu'on nous a enseigné et, à ce point, on devient la dernière roue du carrosse parmi des centaines d'officiers, dans un endroit où tout doit être validé et survolé», avance Elvis. Au sein des personnels affectés à la «DG», on plaît à volontiers sur les «CAC», les «commandes à la con» passées par les étages supérieurs de la hiérarchie.

Sur ces deux officiers, «fiers d'avoir servi leur pays» et prêts à s'engager dans la réserve, «il ne faut pas regarder le volume des départs, mais le type de profils qui prennent la pente», des sous-officiers experts dans des techniques de pointe ou «des officiers qualifiés, parfois à des grades assez élevés». Et de citer un colonel, ancien commandant de l'antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) de Guyane, diplômé de l'école de guerre et conseiller du directeur

général de la gendarmerie, qui a pris, en août 2023, la direction de la sûreté d'une multinationale de l'événementiel, où l'ancienne porte-parole de la gendarmerie, qui a gravi un à un les échelons hiérarchiques jusqu'au grade de colonelle et rempli désormais les fonctions de secrétaire générale du Crédit agricole Centre France, qui totalise 2 500 salariés. Ces départs ne sont parfois que des «mises en disponibilité» autorisées à raison de périodes de deux ans renouvelables quatre fois – soit dix ans au total – avant un retour dans l'institution. Mais «opter pour ce dispositif à ce niveau de grade, insistent les deux officiers, constitue une nouveauté».

De longue date, le secteur privé n'hésite pas à débaucher d'anciens policiers, militaires ou gendarmes, réputés pour leur fiabilité et leur aptitude au commandement. Mais, selon Elvis et Franck, les départs enregistrés ces dernières années témoignent surtout d'une certaine forme de démotivation éprouvée face aux «lourdeurs administratives», aux coteries susceptibles de décider de l'orientation d'une carrière. Toutes les personnes interrogées soulignent pourtant les difficultés à tourner la page. «Servir l'Etat et l'Etat de droit manque parfois, représenter et incarner les valeurs républicaines manque souvent», résume Jean-François, le policier devenu menuisier. *On ne quitte pas en quelques mois un uniforme porté pendant vingt ans.* ■

ANTOINE ALBERTINI

Le défi du renouvellement des effectifs

POUR OBTENIR le vote d'un budget, tous les moyens sont bons. Y compris celui d'agiter le spectre d'un gel des recrutements dans la police. «Si l'on ne devait pas y avoir de budget pour l'année prochaine, ça serait quelque 1 400 créations de postes de policiers (...) qui seraient retardées», déclarait le premier ministre, Sébastien Lecornu, le 24 novembre. Dans la police comme dans la gendarmerie, l'annonce a produit son petit effet et alimenté la crainte de voir les effectifs se réduire sous le double effet de départs en retraite et d'une désaffection pour les institutions chargées de la sécurité.

D'après les chiffres de la Place Beauvau, sur les 12 657 «sorties» enregistrées en 2024 dans la police nationale, 3 647 relevaient d'un changement de corps (promotion interne grâce à des concours, policiers adjoints devenus gardiens de la paix), et 6 177 des «départs en retraite, ruptures en cours de contrat, démissions, licenciements, radiations, révocations, fins de contrat», dont 5 834 concernaient des départs en retraite, des détachements ou des congés de longue durée. La même année, la gendarmerie recensait, quant à elle, 4 538 radiations, dont 2 425 sont intervenues à plus de quatre ans de la limite d'âge pour quitter l'institution avec une retraite pleine, et 2 113 sans aucun droit à pension. Loin de l'hémorragie donc. Mais, en appliquant sa propre méthode de calcul, la Cour des comptes estimait, en février, que, «sur la période 2019-2024, les départs ainsi corrigés augmentent de 45 % dans la police et de 15 % dans la gendarmerie».

«Nous n'avons pas plus de difficultés à recruter et à fidéliser aujourd'hui qu'hier», assure Stanislas Cazelles, directeur des ressources humaines, des finances et des soutiens de la police nationale. Dans le corps d'encadrement et d'application, qui rassemble les grades les moins élevés de la police, le nombre de départs avant la retraite se situe chaque année entre 0,6 % et 0,8 % des quelque 100 000 agents, qui représentent deux tiers des effectifs. Parmi les leviers d'action envisagés par l'institution pour retenir malgré tout les effectifs, la police insiste sur le «coaching pour les cadres, la présence de psychologues, de conseillers mobilité,

l'accompagnement des blessés». «Nous ne connaissons pas de difficultés de recrutement, mais nous travaillons déjà pour anticiper une vague de départs en retraite à compter de 2027, une problématique commune au reste de la fonction publique», avance le général Edouard Hubacher, le directeur des ressources humaines de la gendarmerie. Pour preuve, la gendarmerie met volontiers en avant le taux de sélectivité de ses deux concours annuels. But: ne sélectionner que les candidats les plus motivés, aptes à se projeter dans «une logique de carrières longues, pour avoir constamment des effectifs expérimentés sur le terrain».

Epuisement généralisé

En juin, le relevé de conclusion de la 89^e session du conseil de la fonction militaire de la gendarmerie, un organisme chargé du dialogue interne, laisse toutefois apparaître une réalité plus nuancée. Ces deux dernières années, la sur-sollicitation de la gendarmerie mobile dans les outre-mer a entraîné une augmentation ménagée des missions de la gendarmerie départementale, implantée dans les territoires, et le «sentiment croissant d'une surcharge [de travail] ininterrompue» et un «épuisement généralisé» favorisant la «fuite accélérée des jeunes gendarmes».

Pour faire face, les institutions mettent en place leurs propres stratégies. La police accueille ainsi nombre de fonctionnaires détachés d'autres administrations (+ 11 % entre 2022 et 2023) et la gendarmerie est parvenue, de longue date, à intégrer des officiers spécialisés sous contrat pour des durées de service variables.

Mais les deux leviers d'action principaux restent un recours accru aux réservistes, en augmentation de 27 % entre 2022 et 2023, et la hausse constante des rémunérations des agents. Entre 2017 et 2023, notaient la Cour des comptes dans son analyse de l'exécution budgétaire de la mission sécurités, en février, le revenu des policiers (+ 18 %) et des gendarmes (+ 19 %) a crû deux fois plus vite que l'inflation. Et que les rémunérations des autres agents relevant de la fonction publique d'Etat. ■

NOUVELLE COLLECTION **Le Monde**

MYTHES ET LÉGENDES DU JAPON

DÉCOUVREZ LES RÉCITS PALPITANTS ET LES ÉTRES SURNATURELS DU JAPON ANCESTRAL

Cette semaine Izanami et Izanagi La création du monde

LE VOLUME 1 3,99 SEULEMENT !

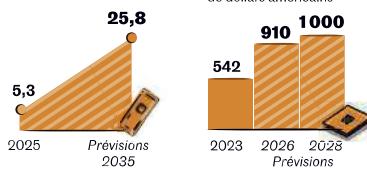
TOUS LES QUINZE JOURS CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
DÉS MAINTENANT SUR WWW.MYTHESJAPON.FR

RBA

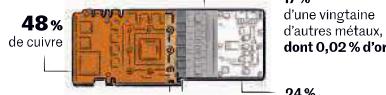
De la mine aux émissions de CO₂, l'impact de l'IA sur l'environnement

Terres rares, métaux

Nombre de cartes graphiques faisant tourner les serveurs destinés à l'IA, en millions



Composition d'une carte graphique pesant 1,2 kilo, en % de sa masse totale



Inigraphie : Le Monde

Derrière les réponses presque magiques de ChatGPT, les vidéos imaginaires sans limites de Sora ou les images synthétiques bluffantes de Grok ou de Gemini, l'intelligence artificielle (IA) a une empreinte bien réelle sur le monde. Dans une industrie du numérique énergivore, cette technologie se distingue par l'intensité de la puissance de calcul qu'elle nécessite pour chaque requête. Cela se reflète dans l'explosion inédite des investissements des géants de l'IA dans les data centers : 620 milliards de dollars (529 milliards d'euros) en 2026, selon la banque Morgan Stanley, soit déjà près de quatre fois plus qu'en 2023.

Cette course au gigantisme, à l'image de Meta et de son projet de data center grand comme la moitié de l'île de Manhattan et puissant comme cinq réacteurs nucléaires, a de nombreux impacts tout au long de la chaîne de valeur de l'IA.

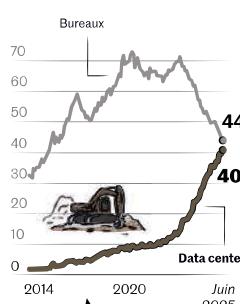
Cette absorption de ressources fait craindre des pénuries ou des conflits d'usage locaux avec d'autres besoins essentiels tels que l'agriculture, l'électrification des transports ou de l'industrie. L'IA doit-elle donc être développée à tout prix ? Il convient de la piloter «avec sobriété», en choisissant «le juste niveau de technologie au service d'un besoin réel», met en garde l'Agence de la transition écologique dans une étude publiée début novembre. Et le 8 décembre plus de 230 ONG ont demandé un moratoire sur la construction de nouveaux centres de données aux Etats-Unis.

Toujours plus de terres rares

Les cartes graphiques, aussi appelées «GPU» (pour *graphics processing unit*), sont le cœur battant de l'intelligence artificielle : ces circuits électroniques possèdent une puissance de calcul de plus en plus spectaculaire. En 2025, environ 5,3 millions de ces cartes faisaient tourner les serveurs dédiés à l'IA, selon les chiffres publiés par

Artificialisation des sols

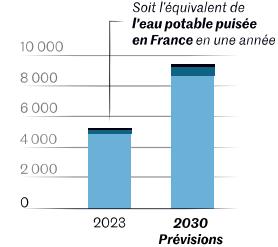
Investissement dans la construction des bureaux et des data centers aux Etats-Unis, en milliards de dollars



Consommation d'eau

Prélèvement d'eau pour la fabrication et l'utilisation des data centers dans le monde, en milliards de litres

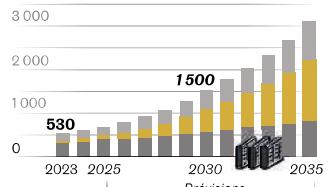
- Fabrication
- Refroidissement
- Extraction des ressources énergétiques et production d'électricité



Consommation d'électricité

Consommation électrique des centres de données, en térawattheures

Part de cryptomonnaies Part d'IA



Puissance électrique des plus gros centres de données annoncés, en capacité installée en gigawatts (GW)



Sources : IDTechEx, Gartner, Falk et al., 2025, US Census Bureau, Agence internationale de l'énergie, The Shift Project, sociétés,

Comment l'IA dévore la planète

L'incroyable essor de l'intelligence artificielle, technologie particulièrement vorace en énergie, gourmande en eau et en terres rares, interroge à l'heure où les géants du secteur sont lancés dans une course au gigantisme

IDTechEx. Et d'ici à 2035 le cabinet de recherche estime qu'il pourra y en avoir... 25,8 millions.

Pour tenter d'évaluer leur impact sur la planète, des chercheurs ont démantelé et broyé l'une des plus utilisées au monde, la Nvidia A100. Ils y ont trouvé plus d'une vingtaine de métaux différents, dont des terres rares : les GPU sont parmi les objets nécessitant la plus grande variété d'éléments chimiques. Sur une carte pesant 1,2 kilo, on trouve 48 % de cuivre, 6,2 % de fer ou encore 0,02 % d'or.

En volume, des secteurs comme la construction, l'aviation ou la défense consomment bien davantage de ces ressources. Mais l'essor de l'IA donne un coup de fouet à l'industrie des semi-conducteurs, qui pourrait, selon le cabinet de conseil américain Gartner, franchir le cap des 1000 milliards de dollars d'ici à 2028. Soit un quasi-doublement par rapport à 2023. Le marché des GPU et autres accélérateurs d'IA domine la croissance et devrait dépasser 280 milliards de dollars à l'horizon 2029.

Ce secteur est gourmand en eau, en énergie, en métaux et en produits chimiques. Et ce, alors que pour augmenter la puissance de calcul les éléments de base doivent être de plus en plus petits, et donc de plus en plus purs, ce qui nécessite l'utilisation de toujours plus de produits toxiques. Le silicium par exemple, sur lequel sont installées les puces, est pur à 99,999 999 999 %.

Cette croissance de l'IA implique par ailleurs la construction rapide de centres de données et de réseaux électriques gourmands en métaux. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande liée au développement

de ces centres d'ici à 2030 pourrait représenter jusqu'à 2 % de la demande totale de 2024 pour le cuivre et le silicium, plus de 3 % pour les terres rares et 11 % pour le gallium.

Facteurs aggravants, les équipements spécialisés pour l'IA ont une durée de vie plus courte que celle des unités de calcul conventionnelles, et environ la moitié des puces sont jetées avant d'être mises sur les cartes graphiques, en raison de défauts de fabrication.

Une consommation électrique exponentielle

L'essor de l'IA nourrit une croissance inédite des dépenses dans les data centers : les géants du secteur, d'OpenAI à Meta, en passant par Google, Amazon ou Microsoft, vont investir 470 milliards de dollars dans ces infrastructures en 2025, et même 620 milliards en 2026, selon la banque Morgan Stanley, soit presque de quatre fois plus qu'en 2023.

Cette course reflète le gigantisme des nouveaux data centers, dont la taille croissante s'illustre par leur puissance électrique exponentielle. Longtemps cantonnés à quelques centaines de mégawatts, les plus gros sites en cons-

ommation prévoient désormais d'égaler ou de dépasser une capacité électrique de 1 gigawatt (GW), soit environ l'équivalent de la puissance d'un réacteur nucléaire.

C'est le cas pour le premier data center au Texas de l'emblématique projet Stargate d'OpenAI, qui vise à terme 10 GW. Les centres Promethea et Hyperion de Meta prévoient une capacité installée de 1 GW et 5 GW. En France, aussi, l'ordre de grandeur est identique, avec 1 GW de puissance électrique pour le projet de Data4 dans le nord de la France, ou d'Oréus en Isère, voire 1,4 GW pour celui de MGX en Seine-et-Marne... soit presque autant que les 1,6 GW de capacité prévue pour le réacteur nucléaire EPR (réacteur pressurisé européen) de Flamanville (Manche).

A terme, les objectifs des géants du numérique vont bien plus loin : xAI sera «le premier à mettre en fonction 1 GW, 100 GW, 1 TW [térawatt]...», a affirmé, sur X en septembre, le patron de Tesla, Elon Musk. Celui d'OpenAI, Sam Altman, aurait lui évoqué l'horizon de 250 GW en 2023, dans un message interne cité par le journaliste américain Alex Heath, ancien du site spécialisé dans la tech *The Verge* et fondateur du média indépendant *Sources*.

Pour donner un ordre de grandeur, les seuls serveurs d'OpenAI dépasseraient alors la capacité électrique installée en 2023 au Brésil (240 GW) ou en Allemagne (276 GW). Ils représenteraient la moitié de celle de l'Inde (499 GW), selon l'Agence américaine d'information sur l'énergie...

L'augmentation de la puissance installée des data centers devrait donc faire bondir leur consommation électrique annuelle, liée à leur

utilisation : celle-ci pourrait presque tripler entre 2023 et 2030, passant de 530 à 1 250, voire 1 500 térawattheures (TWh), selon un rapport publié en octobre par le Shift Project, le cercle de réflexion créé par Jean-Marc Jancovici. Soit près de trois fois la production électrique annuelle de la France (525 TWh en 2023) ou de l'Allemagne (511 TWh)... Difficile à évaluer précisément, la part de l'IA dans cette consommation représenterait de 35 % à 55 %, contre seulement 15 % aujourd'hui, estime le laboratoire iDées.

Pour le moment, l'électricité alimentant les data centers ne représente qu'environ 1,5 % de la consommation mondiale, selon l'AIE. Mais, aux Etats-Unis, cette part pourrait passer de 4,4 % à entre 7 % et 12 % en 2028, selon le ministère américain de l'énergie. Et d'ici à 2030, la consommation électrique des centres de données aux Etats-Unis pourrait dépasser l'industrie électro-intensive (aluminium...) et absorber presque 50 % des nouveaux besoins, prévient l'AIE, alertant sur la nécessité d'augmenter les réseaux de production. En Europe, les data centers pourraient peser 7,5 % de la consommation électrique d'ici à 2035, contre 2,5 % aujourd'hui, d'après le Shift Project.

Des data centers qui émettent déjà plus de CO₂ que la France

La croissance des émissions de gaz à effet de serre des data centers devrait doubler, voire tripler, selon les scénarios établis par le Shift Project. Estimées à 328 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂eq) en 2023, celles-ci pourraient ainsi atteindre entre 630 et 920 MtCO₂eq en 2030. La part de l'IA sera d'environ 40 %. A titre de comparaison, la France a émis 369 MtCO₂eq en 2024, d'après les données du ministère de la transition écologique.

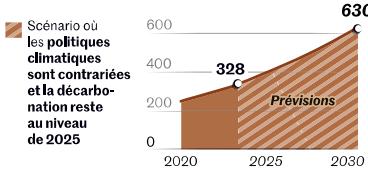
En 2023, les data centers représentaient 1,4 % des émissions mondiales, selon le Shift Project. Et leurs émissions pourraient augmenter jusqu'à 9 % par an, alors que l'ensemble des émissions sont censées baisser de 5 % par an pour contenir la hausse des températures à 1,5 °C en 2050, rappelle l'ONG. Aujourd'hui, l'électricité des data centers provient à 30 % du charbon, utilisé notamment en Chine, à 27 % des énergies renouvelables, à 26 % du gaz naturel et à 15 % du nucléaire, estime l'AIE.

Pour pallier la hausse des émissions, les géants du numérique soulignent leurs importants achats d'énergies renouvelables, mais le rythme d'installation de nouvelles éoliennes et de champs de panneaux solaires a des limites. Les entreprises d'IA investissent aussi dans le nucléaire en tant qu'énergie décarbonée, mais la construction de nouvelles centrales prend des années, et les miniraacteurs sont encore à l'état de prototypes. Résultat, les énergies fossiles comme le gaz et le charbon, facilement disponibles à court terme, assureront encore près de 40 % de la consommation électrique des data centers en 2035, selon l'AIE.

Cette dernière croit toutefois que, à terme, le recours à cette technologie, par exemple dans la gestion des réseaux électriques ou les transports, pourrait permettre de réduire les émissions mondiales liées à la consommation d'énergie.

Emissions de gaz à effet de serre

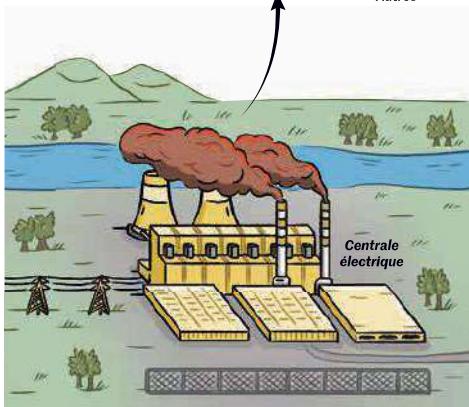
Emissions de gaz à effet de serre des centres de données, en millions de tonnes en équivalent CO₂



Aujourd'hui, l'électricité des data centers provient à...

30 % du charbon 26 % du gaz naturel 27 % des énergies renouvelables 15 % du nucléaire

2 % Autres

**Une technologie insatiable en eau**

L'intelligence artificielle n'est pas seulement vorace en énergie, elle est aussi insatiable en eau. En 2023, les prélevements associés aux centres de données auraient déjà dépassé les 5 000 milliards de litres, selon les calculs de l'IAE. Soit l'équivalent de l'eau potable puisée en France en une année. La part de l'eau consommée – notamment en raison de l'évaporation – représente environ 560 milliards de litres. Cela équivaut, à titre de comparaison, à environ 220 000 piscines olympiques.

A l'avenir, l'IAE s'attend à ce que la consommation d'eau associée aux centres de données soit multipliée par deux d'ici à 2030, pour atteindre environ 1 200 milliards de litres par an.

Aujourd'hui, seul un quart de cette ressource est utilisé directement pour le refroidissement des équipements informatiques. Le reste est notamment lié à l'eau nécessaire pour l'extraction des ressources énergétiques et pour la production de l'électricité qui alimente les centres de données, qui représente les deux tiers du volume d'eau consommé.

A cela, il faut ajouter le liquide requis pour la fabrication des semi-conducteurs : il faut notamment rincer à l'eau ultrapure les plaquettes de silicium sur lesquelles les puces sont gravées. Dans les usines du taiwanais TSMC, le plus important fabricant du secteur, la production d'un seul « wafer » de 12 pouces, où sont gravées les puces, demande plus de 7 000 litres, selon une évaluation de 2024 faite par l'agence S&P Global et fondée sur les données de l'entreprise. Le groupe – qui indique recycler 88 % de l'eau qu'il utilise – en fabrique l'équivalent de 16 millions par an.

Face à de tels besoins, les conflits d'usages pourraient se multiplier. Au-delà du panorama global, « il faut comprendre que l'eau est une question hyperlocale et saisonnière », souligne le chercheur Shaolei Ren (université de Californie), qui a réalisé dès 2023 de premiers travaux sur l'empreinte hydrique de l'intelli-

gence artificielle. Les conséquences d'un même prélevement sur les nappes phréatiques et les rivières varient selon les territoires. A titre d'exemple, 14 % de l'eau utilisée par Google provient de zones à risque « élevé » de pénurie, selon les documents de l'entreprise.

Une artificialisation des sols amplifiée

Il n'existe pas de recensement mondial du nombre de kilomètres carrés aujourd'hui occupés par les centres de données.

Cependant, aux Etats-Unis, les montants investis dans la construction de ces infrastructures

(40,1 milliards de dollars en juin) sont sur le point de dépasser ceux des bureaux traditionnels (44,2 milliards de dollars), selon les données du Bureau du recensement américain.

Et d'immenses chantiers ont été lancés : Stargate d'OpenAI, situé dans la petite ville d'Abilene, au Texas, comptera huit bâtiments sur une zone de près de 4,5 kilomètres carrés – plus vaste que Central Park à New York. Le patron de Meta, Mark Zuckerberg, a annoncé que le gigantesque data center Hyperion, prévu en Louisiane, pourrait couvrir l'équivalent d'*«une partie importante de la superficie de Manhattan»*. Et la firme xAI d'Elon Musk, qui développe le supercalculateur Colossus, a fait l'acquisition, en mars, d'un site de près de 100 000 mètres carrés près de Memphis, dans le Tennessee.

La croissance de l'IA a un impact d'autant plus important sur l'artificialisation des sols que les bâtiments ne peuvent pas être construits beaucoup en hauteur, en raison notamment des risques d'incendie. En France, à l'occasion du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle organisé début février, le gouvernement a annoncé identifier 35 sites « favorables » à l'installation de data centers pour un total de 1 200 hectares – soit 1 680 terrains de foot. ■

PERRINE MOUTERDE,
ALEXANDRE PIQUARD
ET LÉA SANCHEZ

Les salles d'escalade urbaines, un business saturé qui se dégonfle

En quinze ans, ce sport marginal est devenu une activité commerciale, avec des lieux gérés comme des start-up mais à la rentabilité fragile

Sous les palmiers du papier peint, Ilan et Lucie (les protagonistes n'ont pas été changés), 29 et 25 ans, révisent pour un concours de la fonction publique en sirotant un jus « fait maison » gingembre-pomme à 4,50 euros le verre. S'ils viennent à la « cantine » de cette salle d'escalade de Paris, du 13^e arrondissement de Paris, ce n'est plus pour grimper, mais pour l'ambiance « relax ». « Ici, on peut travailler en groupe des heures sans être dérangés », témoignent-ils.

De l'escalade, Ilan en faisait avant une fois par semaine : « Quand j'ai commencé, en 2019, l'entrée – valable toute la journée – était encore à 14 euros, aujourd'hui elle est à 18, c'est devenu trop cher. Et puis je me suis lassé, je crois ». Non loin d'eux, Timothé et ses deux camarades boivent une bière. Le podologue de 30 ans vient grimper plusieurs fois par semaine. Ses amis, moins mordus, l'accompagnent parfois mais, le plus souvent, le retrouvent « directement pour l'apéro ». L'arrivée des salles privées a donné un coup de neuf au secteur, loin du mur crasseux recouvert de magnésie et des odeurs de vestiaire. En l'espace de quinze ans, le paysage de cette discipline a été bouleversé : le nombre de grimpeurs a doublé pour atteindre 2 millions en 2025 selon l'Union sport et cycle (USC), l'organisation professionnelle qui regroupe les entreprises du sport) et le territoire s'est recouvert de 300 salles privées, dont plus d'une quarantaine en région parisienne.

A la tête d'un réseau de 33 salles, Climb up, financé par emprunts et levées de fonds, est devenu en une décennie le leader de ce marché, juste au-dessus d'Arkose et de ses 24 espaces, en France. La recette de ces salles est la même : l'accent est mis sur l'accueil, avec des professionnels à disposition pour expliquer la pratique et proposer des cours. Les voies sont nettoyées et renouvelées régulièrement. Toutefois, l'entrée dans la pratique est largement facilitée grâce au développement du « bloc » (escalade sur des parois moins hautes, sans corde pour s'assurer, seulement des tapis au sol) et des voies à code couleur.

Mais, au-delà du sport, ces enseignes se démarquent par un parcours de consommation digne d'Ikea. Avant la séance, un « shop »

L'offre est calibrée pour plaire au profil des clients, « cultivés » et « riches », selon François Petit, à la tête de Climb up

murs en bois, des photos de femmes en salutation au soleil face aux montagnes rappellent les codes puissés aux racines de l'escalade : la relation à la nature... Peu importe que l'on soit à Paris avec ses collègues de la Défense.

L'offre est calibrée pour plaire au profil des clients, « cultivés » et « riches », selon les mots de François Petit. Dans ses salles parisiennes, l'entrée est aussi à 18 euros. En plus des murs d'escalade, sont proposés un « espace de travail nomade » et des cours de yoga. A Arkose Chevaleret, une exposition photo sur le Vietnam accueille les grimpeurs. A Nation, c'est un cours de pilates. Partout, un restaurant « écoresponsable » propose des produits de saison, en circuit court, locaux et recyclables. Mais cela a un coût : 8 euros la bière, 6 euros les œufs durs mayo et... 629 euros l'abonnement annuel.

C'est l'avènement du « bloc burger », un concept où la restauration représente désormais 30 % du chiffre d'affaires, selon Virginie Caillat, présidente de l'USC. L'idée est de « pouvoir y passer une soirée, même sans grimper », indique Florent Wolff, grimpeur et créateur des salles Bloc Session. On peut fêter son anniversaire, faire des afterworks, des rencontres... Ce succès repose aussi sur un sentiment d'appartenance. Sur les

Pour Grégoire de Belmont, loin de ces considérations sociologiques, l'objectif est déjà d'assurer la pérennité de son entreprise avec un enjeu : fidéliser. « Quatre-vingts pour cent de la clientèle voient cette activité comme un loisir, au même titre que le cinéma ou le bowling », constate-t-il. Peu de ces grimpeurs du dimanche reviendront régulièrement.

Les prix, qui ont grimpé de près de 30 % en dix ans, ne seraient-ils pas un frein à la pratique ? « Méme si je le voulais, je ne pourrais pas proposer de tarifs moins chers », assure le patron d'Arkose, qui se dit pris « dans un effet ciseau ». Si les charges augmentent, la demande stagne, voire recule, « surtout chez ces clients loisir », qui dominent le marché jusqu'aujourd'hui.

« On a tous pris un coup sur la tête », admet François Petit, chez qui la croissance de 15 % à 20 % depuis les années 2010 est aussi du passé. Or les coûts d'exploitation sont particulièrement élevés : loyers de surfaces immenses, modules et tapis à renouveler tous les ans, ouvreurs, hôtels d'accueil, restauration... Résultat, aujourd'hui, ni Arkose ni Climb up « ne dégagent de bénéfice » et dans les zones saturées – les grandes agglomérations comme Lille ou Paris –, des salles ferment déjà. Quant aux nouvelles ouvertures, elles se raréfient.

Loin « des blocs Instagrammables avec de grosses prises très chères », Florent Wolff a fait le pari d'un modèle « plus frugal ». Ses salles Bloc Session sont plus petites et sans services annexes et l'enseigne se développe en région, à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique), Pertuis (Vaucluse) ou Pontarlier (Doubs)... hors des emplacements disputés par les grosses chaînes dans les agglomérations aux loyers élevés comme Paris. ■

SACHA LECLÈRE

Le Conseil d'Etat met fin à un projet d'extraction du gaz de mine vieux de près de vingt ans en Moselle

Le 16 décembre, le permis d'exploitation a été annulé pour des raisons environnementales

METZ - correspondance

Les mines de Moselle ne vivront pas de deuxième jeunesse. A l'arrêt depuis 2004 et la fermeture du puits de La Houve, marquant la fin de l'extraction charbonnière en France, elles ne fourniront pas les Français en gaz. Ainsi en a décidé, le 16 décembre, le Conseil d'Etat. En annulant le décret accordant à La Française de l'énergie (FDE) la concession Bleus Lorraine, elle met fin au projet d'exploiter les gaz de couche dans le sous-sol mosellan, lancé en 2006.

Cette société cotée en Bourse, productrice d'énergies bas carbone, dont le siège se situe à Pontpierre, au cœur de ce même bassin, avait ravivé l'espoir des nostalgiques de la mine en proposant d'exploiter d'une autre manière cet or noir laissé à l'abandon. Selon elle, il renferme 370 milliards de mètres cubes de méthane, prisonnier des veines de charbon, dans un périmètre de 191 kilomètres carrés comprenant quarante communes. De quoi couvrir quatre-vingt-dix pour cent de la consommation énergétique française pendant vingt ans.

Pour la plus haute juridiction administrative, il existe un trop grand risque d'atteinte aux ressources en eau pour capter le gaz. En décembre 2023, quatre associa-

tions l'avaient saisie alors que la FDE venait d'obtenir de haute lutte ce décret. Le gouvernement s'était opposé à cette exploitation, mais le groupe l'avait attaqué devant le tribunal administratif, qui lui avait donné gain de cause, estimant trop longs les délais d'instruction du dossier déposé en 2018.

Le Collectif de défense des bassins miniers lorrains, Les Amis de la Terre, l'Association pour la préservation de l'environnement local 57 et Lorraine Nature Environnement savourent aujourd'hui leur victoire. « Le Conseil d'Etat a considéré que la ressource à préserver en priorité en Lorraine était l'eau et non le gaz », se félicite leur avocat, M^e Vincent Guiso.

Aucun recours possible

Le Conseil d'Etat note que ce projet se singularise par la difficulté d'accès au gisement, situé en grande profondeur, plus de 2 000 mètres, dans le carbonifère. Pour y accéder, il faut traverser la nappe des grès du trias inférieur, principale ressource en eau potable de l'est de la Lorraine. Or la juridiction doute de la fiabilité technique du procédé d' extraction envisagé par la FDE, qui s'est toujours défendue d'utiliser le procédé de la fracturation hydraulique, le charbon mosellan étant naturellement fracturé et poreux. Les juges considèrent

qu'il serait très difficile de réparer d'éventuelles atteintes aux nappes aquifères. L'entreprise ne peut être regardée comme disposant à ce jour des capacités techniques pour exploiter, dans le respect des intérêts environnementaux, les gisements de gaz.

Cette décision ne peut faire l'objet d'un recours juridictionnel. Dans un communiqué, la FDE rappelle qu'elle a été prise « malgré les recommandations des services de l'Etat », ayant obtenu l'accord de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la direction générale de l'énergie et du climat et du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies. « La France est le plus gros importateur de gaz de schiste en Europe. Cette production aurait représenté une empreinte carbone nettement plus faible », ajoute la société qui était prête à investir une trentaine de millions d'euros dans ces forages avec, à la clé, des centaines d'emplois.

Localement, le projet fait l'objet d'un débat passionné et divisé jusqu'aux représentants des cités minières. Si le président de l'Association des communes minières de France, Jean-Pierre Kuchéida, y est favorable, celui du Collectif de défense des bassins miniers lorrains, Olivier Tritz, s'y oppose. « La ressource en eau constitue partout un bien précieux qu'il nous faut collectivement protéger. On ne peut pas soutenir un projet qui prévoit jusqu'à 400 forages dans la seule zone potabilisable des aquifères en Moselle est », a toujours souligné le second. Là où le premier lui répond que « la France doit saisir toutes les possibilités de productions locales tant pour réduire les émissions polluantes que pour créer une souveraineté énergétique ».

Cette décision ne concerne pas la valorisation du gaz de mine que la FDE mène déjà dans les Hauts-de-France, où elle y exploite le grisou. Celui-ci se dégage naturellement des mines désaffectées et circule librement dans les vides miniers. Il y est aspiré par pompage. En Moselle, l'extraction du gaz de couche, prisonnier des veines de charbon, nécessite l'installation d'un système de drains. Soulignant qu'il s'agit d'une décision contre l'Etat, et non contre elle, la FDE garde espoir, la demande de concession revenant en instruction. Elle estime que les travaux menés ne sont pas perdus. Ils ont permis de découvrir un immense réservoir d'hydrogène naturel sur lequel elle planche désormais. Mais ce projet fait déjà l'objet des mêmes contestations environnementales. ■

PHILIPPE MARQUE

Consensus sur la protection des mineurs

Alors qu'une majorité de Français est favorable à plus de modération sur les réseaux sociaux, plusieurs textes de loi proposent d'en restreindre l'accès pour les jeunes.

NUMÉRIQUE

MATHIS BEAUTRAIS

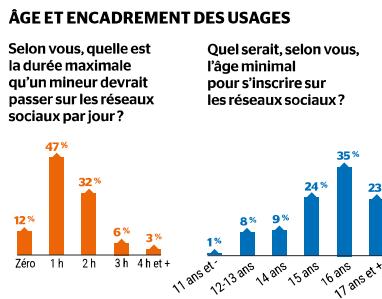
À 15 ANS. Maël garde presque toujours son téléphone à portée de main. Scolarisée au lycée, en région parisienne, l'adolescente est une adepte de TikTok, d'Instagram et surtout de Snapchat qu'elle utilise au quotidien. Alors, pour garder le contrôle, Marianne, sa maman, limite son temps d'écran au moyen d'une application. « Trois heures par jour la semaine et quatre le week-end », détaille-t-elle. Je ne veux pas tout interdire, mais c'est difficile à gérer. Il faudrait regarder chaque compte qu'elle suit pour s'assurer que c'est sans risque. »

Comme elle, une écrasante majorité de Français s'accordent à dire que les réseaux sociaux présentent pour les mineurs divers dangers et qu'il convient d'agir pour les protéger. Selon l'étude réalisée par Cluster17 pour *La Tribune Dimanche*, 97 % des sondés considèrent que ces plateformes exposent les jeunes à des contenus inadaptés et 96 % acquiescent à l'idée qu'elles provoquent des risques de dépendance et de harcèlement. « Il y a un constat d'effet nocif », éclaire Emmanuel Rivière, spécialiste de l'opinion publique et enseignant à Sciences-Po Lille. Un peu pour soi, beaucoup pour la société et énormément pour les jeunes. »

Couvre-feu numérique

C'est dans ce contexte que deux textes qui prévoient d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans débarquent à l'Assemblée nationale. Le premier émane de la députée macroniste Laure Miller, rapporteure de la commission d'enquête sur TikTok qui avait fait grand bruit au mois de juin. « On a une prise de conscience évidente de la population, y compris des jeunes », assure-t-elle. En plus de la majorité numérique, la proposition de loi instaurerait un « couvre-feu numérique » entre 22 heures et 8 heures pour les moins de 18 ans.

« Il s'agit de pointer du doigt la question du sommeil qui s'ajoute aux autres impacts des réseaux sociaux sur la concentration, la sédentarité et la santé mentale », poursuit Laure Miller. Son texte doit être discuté le 19 janvier 2026. La deuxième initiative provient du gouvernement. Présentée par la ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique Anne Le Hénaffin dans *Le Parisien*, elle reprend les annonces d'Emmanuel Macron concernant la majorité numérique – à la manière de l'Australie qui, début décembre, a interdit les réseaux sociaux aux moins de 16 ans – mais aussi



PERCEPTION DES RÉGULATIONS

Les mesures suivantes de régulation du contenu des réseaux sociaux par les autorités publiques vous paraissent-elles acceptables ?

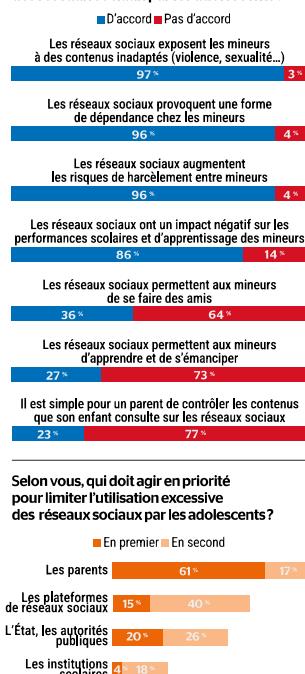


MÉTHODOLOGIE. Étude réalisée par Cluster17 avec Sciences-Po Lille auprès d'un échantillon de 1107 Français âgés de 18 ans et plus. Échantillon réalisé selon la méthode des quotas. L'enquête a fait l'objet d'un redressement sociographique et politique et a été menée sur la base de la reconstitution des votes du premier tour de l'élection présidentielle de 2022 et des élections européennes de 2024. Questionnaire automatisé en ligne. Interviews réalisées du 1^{er} au 5 décembre 2025. Infographie réalisée par Ganetille Tilly.

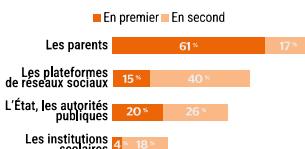
l'interdiction des téléphones portables au lycée. Dans l'opinion, l'idée de serrer la vis pour l'accès des mineurs suscite l'approbation : 80 % des Français trouvent ainsi acceptable de limiter le temps d'écran pour les adolescents. Ils sont presque autant à approuver l'interdiction des portables au

RÉSEAUX SOCIAUX ET ADOLESCENTS

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas avec les affirmations suivantes sur l'utilisation des réseaux sociaux par les adolescents ?



Selon vous, qui doit agir en priorité pour limiter l'utilisation excessive des réseaux sociaux par les adolescents ?



Pourtant, ces mesures sont difficiles à mettre en pratique. Premier enjeu : faire en sorte que l'interdiction des plateformes aux moins de 15 ans soit conforme au droit européen. Députés et sénateurs avaient déjà voté en ce sens en 2023 mais la loi n'a jamais été promulguée car l'UE l'a jugée incompatible avec le Digital Services Act. Cet obstacle enjambé, demeurerait la possibilité d'éviter la restriction par l'utilisation d'un VPN – l'outil qui permet de se localiser à l'étranger – et le risque que les plateformes rechignent à coopérer.

Une application « tiers de confiance » « Ce n'est pas parce que l'interdiction peut être contournée qu'il ne faut rien faire », oppose Laure Miller. Il faut avancer sur ce chemin pour nous améliorer au fur et à mesure. » Pour vérifier l'identité des utilisateurs des réseaux sociaux, la Commission européenne développe actuellement une application devant servir de « tiers de confiance ». Le prototype est testé par cinq pays dont la France et devrait être disponible à plus grande échelle début 2026.

A cette série de questions s'ajoute enfin celle du rôle des parents. Selon notre sondage, 61 % des Français considèrent qu'ils sont les premiers à devoir agir pour



Le législateur pourrait, avec l'assentiment de l'opinion, aller assez loin dans les restrictions

Emmanuel Rivière,
spécialiste de l'opinion publique

limiter l'utilisation excessive des réseaux sociaux par les mineurs. L'Etat, les plateformes et l'école viennent dans un second temps. Mais la très large majorité des sondés (72 %) considèrent aussi que les parents ne disposent pas des informations nécessaires pour protéger leurs enfants.

A l'Assemblée nationale, les groupes parlementaires n'ont pas encore statué sur le texte présenté par Laure Miller. Pas plus que sur celui du gouvernement, qui n'a pas été rendu public. Le premier pourrait recueillir un assentiment assez large puisqu'il est cosigné par au moins un membre de chaque groupe à l'exception du RN, de l'UDR et de LF. De son côté, le président Emmanuel Macron doit annoncer début 2026 des mesures relatives à la protection du débat démocratique et de l'enfance sur les réseaux sociaux. ■

CATHERINE MORIN-DESAILLY, SÉNATRICE CENTRISTE DE SEINE-MARITIME

« La seule interdiction des réseaux sociaux ne suffit pas »

PLUTÔT QUE d'instaurer une majorité numérique, la sénatrice Catherine Morin-Desailly (Union centriste) plaide pour des mesures de sensibilisation destinées à informer et prévenir des dangers des écrans « sans culpabiliser ». Sa proposition de loi, qui comporte également une autorisation parentale pour les moins de 16 ans, a été adoptée par le Sénat le 19 décembre.

Notre sondage montre un consensus sur la nécessité de réguler l'utilisation des réseaux sociaux par les mineurs. Partagez-vous ce constat ?

Tous les experts, les parents, les représentants de la communauté éducative que nous avons auditionnés font ce constat et sont parfois démunis. Il y a la question du temps d'écran, notamment chez les tout-petits. Mais aussi celle des contenus. Le fait d'être happé par des algorithmes conçus pour être addictifs est problématique. Vous scrolliez à l'infini dans votre fil d'actualité où se succèdent des contenus plus ou moins délectables. Il y a une responsabilité des plateformes



qui imposent ce modèle économique, même si elles nous disent la main sur le cœur que ce n'est pas de leur faute.

Quel est l'objectif de votre proposition de loi, à laquelle s'ajoutent un texte de la députée Laure Miller et un autre à venir – du gouvernement ?

Le texte comporte des mesures éducatives, sanitaires et un positionnement sur le seuil minimal d'accès aux réseaux sociaux. Il s'agit d'abord de former et d'informer les enfants mais aussi les enseignants, les éducateurs, les médecins et tous les adultes. Cela s'ajoute à une campagne d'information massive sur les écrans, chez les professionnels de santé et sur les emballages d'appareils. Je souhaite aussi intégrer un cadre numérique dans les projets d'établissement des écoles. Le but étant de conforter les parents qui, à la maison, peuvent revendiquer la déconnexion et l'utilisation des écrans à bon escient. Ce texte se différencie de celui déposé à l'Assemblée nationale car il insiste sur la prévention, la non-culpabilisation et l'usage raisonné. Il ne s'agit pas de vivre à l'écart de son temps. La seule interdiction des réseaux sociaux ne suffit pas. Nous proposons une approche systémique.

Mais la sensibilisation ne risque-t-elle pas d'avoir peu d'effets sans

une mesure contraignante comme la majorité numérique ?

C'est le troisième volet de notre texte. Il réaffirme l'effectivité du seuil de 13 ans pour ouvrir un compte sur les réseaux sociaux. Ça ne veut pas dire que c'est l'âge idéal. Mais ce seuil existe déjà et doit être appliqué. De 13 à 16 ans, un accord parental explicite doit être requis. Le Sénat a choisi d'être moins dans l'interdiction que dans la responsabilité des parents à engager un dialogue avec leurs enfants.

Comment faire en sorte que les parents soient assez armés et renseignés pour cela ?

Nous souhaitons penser des outils d'accompagnement des parents à travers l'école. Celle-ci met en place des règles d'hygiène numérique sur lesquelles les parents doivent pouvoir s'appuyer. Les parents eux-mêmes sont d'ailleurs amenés à réfléchir à leur propre rapport aux écrans. On ne peut pas les interdire aux jeunes s'ils voient leurs parents en permanence sur leur téléphone.

Sur l'autorisation parentale, comment s'assurer de la coopération des plateformes ?

C'est à elles de prendre conscience de leurs responsabilités. Je plaide pour un véritable statut d'éditeur de contenus pour les plateformes qui les rendrait responsables à la manière d'un organe de presse. Il y a aussi la possibilité de tester les algorithmes et les applications avant d'autoriser leur usage. Technologiquement grâce à l'intelligence artificielle, je ne doute pas que les plateformes puissent trouver des moyens d'appliquer l'autorisation parentale.

Vous insistez enfin sur l'importance de la sensibilisation à l'école. En quoi est-ce son rôle ?

C'est là que tout commence. Les enfants arrivent parfois à l'école avec leur portable. Les enseignants eux-mêmes utilisent les écrans dans un but pédagogique. Ces questions doivent y être traitées. Il faut une montée en compétences numériques.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.B.

Découvrez les dates 2026 de versement des retraites

La France compte plus de 17 millions de retraités. Voici quand les bénéficiaires des principaux régimes toucheront leur pension l'année prochaine.

Maxime Gayraud

À QUELLE DATE seront versées les pensions l'an prochain ? C'est la question que se posent plus de 17 millions de retraités, en particulier les 700 000 nouveaux pensionnés qui rejoignent les rangs des bénéficiaires chaque année. Les principaux régimes de retraite ont publié ces dernières semaines le calendrier des versements, de quoi donner de la visibilité aux retraités pour organiser leur budget.

Et il y a deux écoles selon que l'on est retraité du privé ou ancien fonctionnaire. Ainsi, dans le public, la pension des agents de l'État, des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL) ou la complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique (Ircantec) sont versées en toute fin de mois. La pension du janvier d'un ancien employé de mairie sera par exemple versée le 28 janvier par la CNRACL. A chaque versement s'ajoute le Rafp, la retraite par capitalisation collective des fonctionnaires assise sur leurs primes.

Le calendrier de paiement des pensions

Date de versement selon les principaux régimes

Public : ● CNRACL, Ircantec ● Agents de l'État ● Privé : ● Agirc-Arrco ● Cnav, Carsat et MSA

Janvier 2026	mercredi 28 jeudi 29	vendredi 2 janvier lundi 9 février	Juillet	mercredi 29 jeudi 30	mercredi 1 ^{er} juillet vendredi 7 août
Février	mercredi 25 jeudi 26	lundi 2 février lundi 9 mars	Août	jeudi 27 vendredi 28	lundi 3 août mercredi 9 sept.
Mars	vendredi 27 lundi 30	lundi 2 mars jeudi 9 avril	Septembre	lundi 28 mardi 29	mardi 1 ^{er} sept. vendredi 9 oct.
Avril	mardi 28 mercredi 29	mercredi 1 ^{er} avril jeudi 7 mai	Octobre	mercredi 28 jeudi 29	jeudi 1 ^{er} octobre lundi 9 novembre
Mai	mercredi 27 jeudi 28	lundi 4 mai mardi 9 juin	Novembre	jeudi 26 vendredi 27	lundi 2 novembre mercredi 9 déc.
Juin	vendredi 26 lundi 29	lundi 1 ^{er} juin jeudi 9 juillet	Décembre	jeudi 24 mercredi 23	mardi 1 ^{er} déc. ven. 8 jan. 2027

Note : Le versement effectif sur le compte varie selon les banques. Il peut advenir jusqu'à trois jours après la date indiquée.

Sources : Assurance retraite, CNRACL, Ircantec, MSA, Agirc-Arrco • Le Parisien-Infographie.

Pour les retraités du privé, la donne est un peu différente. La pension est bien versée mensuellement mais à terme échu, c'est-à-dire que le montant versé correspond en réalité à la pension du mois précédent. C'est le cas pour l'Assurance retraite – avec la Cnav pour les salariés d'Ile-

de-France et les Carsat pour les autres régions – la MSA – pour les agriculteurs – et l'Agirc-Arrco – la complémentaire des salariés du privé.

L'impact de la suspension de la réforme des retraites

Les pensions du régime général (Cnav, Carsat, MSA)

sont ainsi versées le 9 du mois suivant. Mais si cela tombe un week-end ou un jour férié, la pension est payée le premier jour ouvré précédent ou suivant. Par exemple, en 2026, elles seront versées par anticipation le 7 mai (car le 9 tombe un samedi et le 8 est férié) ou

le 7 août (car le 9 est un dimanche). Petite particularité, dans les départements d'Alsace (Haut-Rhin, Bas-Rhin) et la Moselle, les pensions du privé (Carsat et MSA) sont versées non pas à terme échu mais à terme à échoir, le premier jour ouvré du mois (ou à défaut le suivant si c'est un week-end ou un jour férié) pour lequel la retraite est due. La pension du mois de janvier sera ainsi versée dès le 2 janvier. La même règle s'applique pour les 14 millions de pensionnés du privé bénéficiaires d'une retraite complémentaire de l'Agirc-Arrco.

L'année 2026 est aussi synonyme d'entrée en vigueur de la suspension de la réforme des retraites après l'adoption du budget de la Sécu. La montée en puissance de la réforme Borne de 2023 va ainsi être suspendue du 1^{er} septembre 2026 au 1^{er} janvier 2028, soit après la présidentielle.

L'âge légal de départ à la retraite n'est pas relevé et restera jusqu'à cette date à 62 ans et 9 mois et la durée d'assurance requise reste à 170 trimestres pour la génération 1964, 171 pour la génération 1965 et passera à 172 pour toutes les suivantes. Les personnes nées entre 1964 et 1968 partiront donc à la retraite trois mois plus tôt que prévu. Et ce sera même six mois de gagnés pour celles nées au premier trimestre 1965.

Actu express

CRÉDIT D'IMPÔT

Pourquoi Michelin a-t-il fait un « don » de 4,3 M€ à l'État français ?

C'est un virement bancaire qui serait sans précédent. Le 11 décembre, Michelin a réalisé un « don » de 4,3 millions d'euros (M€) au ministère de l'Économie, comme l'indique le « Journal officiel » du 26 décembre. Un don qui sonne comme la fin d'une polémique qui entoure le géant clermontois. Tout commence en 2017. Cette année-là, Michelin bénéficie de 4,3 M€ de la part de l'État au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour son usine de La Roche-sur-Yon, en Vendée. Objectif de ces fonds : financer la rénovation d'ateliers et l'achat de huit nouvelles machines d'assemblage. Sauf que deux ans plus tard, la nouvelle tombe : l'usine vendéenne

fermera ses portes l'année suivante. Six cents salariés seront au chômage. Et six des huit machines seront transférées dans d'autres usines du groupe, en Espagne, en Italie et en Pologne. Depuis, le sujet était resté sous les radars, avant qu'une commission d'enquête du Sénat ne se penche dessus en mars dernier. Pendant son audition, qui portait sur les aides aux entreprises, le président de Michelin, Florent Menegaux, avait jugé qu'il « ne serait pas normal » de rendre cet argent, même si rien ne l'y obligeait.

Seul un rapport du Sénat datant de juillet recommande d'imposer le remboursement si l'usine délocalise dans les deux ans. Une règle inexistante en 2017. Reste que l'entreprise a tenu à rembourser ce montant. « La restitution volontaire de certaines aides publiques par la société a été examinée par les services de l'Etat, a commenté l'entourage du ministre de l'Économie Roland Lescure auprès de notre journal. Cette restitution s'inscrit dans une démarche volontaire et responsable de Michelin suite à la commission d'enquête sur les aides publiques. »

L.P.

Soyez les premiers à être informés.

Dès 22h30, votre journal numérique est disponible sur l'application du Parisien.



Le Parisien

En Italie, « le capital se concentre au sommet »

Les chercheurs Giacomo Gabbuti et Demetrio Guzzardi observent une explosion des inégalités dans le pays

ENTRETIEN

ROME - correspondant

Au sein de l'université italienne, un groupe de jeunes économistes s'inscrivant en convergence avec les travaux de Thomas Piketty aspire à faire école en produisant des travaux centrés sur les inégalités au prisme du travail, du changement climatique et de la transformation urbaine. Et ce dans un contexte national où l'augmentation de la richesse patrimoniale creuse les écarts sociaux et où la protection des privilégiés qui lui sont associés est un argument électoral stratégique pour la droite au pouvoir. Parmi eux, Giacomo Gabbuti, historien de l'économie diplômé de l'université de Rome Tor Vergata et d'Oxford, et Demetrio Guzzardi, chercheur en économie et professeur à l'université de Calabre, tous deux affiliés à la Scuola Sant'Anna de Pise, dressent le portrait d'un pays risquant « la disparition de toute idée de méritocratie » et dérivant vers un modèle rentier.

La publication de votre ouvrage collectif *Non è giusta* (« Ce n'est pas juste », Laterza, non traduit), suivie de conférences dans toute l'Italie, marque un renouveau du débat sur les inégalités. Comment votre approche se distingue-t-elle ?

Giacomo Gabbuti : Gravitant pour la plupart d'entre nous autour de la Scuola Sant'Anna de Pise et de l'université Roma Tre, nous formons une génération émergente engagée dans la construction d'efforts scientifiques italiens sur la question des inégalités, dans le sillage des travaux de Thomas Piketty et de l'explosion internationale de ce champ de recherche qui, en Italie, depuis [Vilfredo] Pareto et [Corrado] Gini, a toujours été plus présent qu'ailleurs. L'ambition est d'aborder la question au prisme du travail, dans un pays où il ne paie plus ; au prisme du changement climatique, quand l'Italie est frappée par des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes ; et au prisme des transformations urbaines, liées dans le pays aux effets du développement du tourisme et de la gentrification.

En quels termes particuliers la question des inégalités se pose-t-elle dans le pays ?

Demetrio Guzzardi : Les Italiens n'ont jamais autant parlé d'inégalités, aussi bien dans le monde universitaire que dans le débat public, où l'on note une effervesc-

« On peut craindre la disparition de toute idée de méritocratie, avec une société d'héritiers »

GIACOMO GABBUTI
historien de l'économie

cence réelle. Pourtant, les instruments permettant de les combattre, comme le salaire minimum national et la création d'un impôt véritablement progressif sur le patrimoine, restent bloqués politiquement. Le système fiscal pèse davantage sur le revenu du travail dans un pays aux salaires bas et stagnants, alors que, comme nous l'avons montré dans nos travaux, la richesse privée augmente, passée de 2,15 années de produit intérieur brut dans les années 1960 à 7, voire 8, aujourd'hui, comme à la fin du XIX^e siècle.

Elle est aussi plus concentrée. Le patrimoine des 1 % les plus riches explose, tandis que le patrimoine de la moitié la plus pauvre s'est effondré de 80 % entre 1995 et 2016. Contre cette dynamique serait coûteux politiquement : la classe moyenne, avec son patrimoine immobilier, a intériorisé la crainte de toute atteinte fiscale à la propriété. Par ailleurs, un discours de cohésion nationale, produit par la droite au pouvoir, met sous le boisseau les inégalités, alors que la négation des fractures sociales risque de préparer une explosion future.

L'égalité est-elle un thème structurant de la culture politique italienne ?

G. G. : La République italienne fondée après-guerre sur la coopération entre communistes, socialistes et catholiques s'est construite sur la promesse d'une égalité non seulement formelle, mais matérielle, que l'Etat devrait garantir de manière proactive. Ensuite, le miracle économique a permis une mobilité ascendante des années 1950 aux années 1970, les Italiens accédant à un salariat stable, à l'éducation et à la propriété. Cette phase vertueuse n'était toutefois qu'une parenthèse. Les inégalités de richesses et de revenus augmentent à partir des années 1980, entre flexibilisation du marché du travail et transformations structurelles de l'économie. La mobilité sociale de-



La fresque murale « Tools », représentant des outils d'ouvriers du bâtiment, à Rome, le 5 décembre. MARCO DI GIANVITO/ZUMA-REA

vient une des plus faibles parmi les pays riches. Les promesses républicaines ont été trahies, ce qui nourrit frustration politique et sentiment d'impuissance.

La mise en place d'une nouvelle économie de rente est l'un des fils rouges de vos recherches. Pourquoi ce phénomène affecte-t-il particulièrement l'Italie ?

D. G. : La richesse est toujours plus transmise par l'héritage, avec 15 % du produit intérieur brut qui change de mains chaque année par successions ou donations très peu imposées. Il s'agit d'une tendance lourde et à la hausse. Par ailleurs, les revenus du capital se concentrent au sommet, accentuant la fracture entre détenteurs d'actifs et simples salariés. En Italie, près de 10 millions de personnes n'ont pas suffisamment de patrimoine pour faire face à une dépense de 2000 euros, comme nos travaux récents l'ont montré.

Vous soulignez l'importance des amortisseurs sociaux et du capital constitué au XX^e siècle dans la tenue économique du pays. Une telle configuration est-elle durable ?

G. G. : Le patrimoine immobilier des Italiens est en grande partie hérité de la période de croissance commencée dans les années 1950. D'autre part, les familles sont des acteurs privés de la cohésion sociale, avec l'importance des retraites des plus âgés et des transferts intergénérationnels, et celle des solidarités familiales jouant dans l'accès à l'emploi. Cependant, faute de renouveler la base productive à la croissance atone et sans repenser son système fiscal, ce modèle peut difficilement être reproduit indéfiniment.

Dans ce contexte, quelles sont les dynamiques qui, à l'avenir, risquent d'affecter l'Italie en matière d'inégalités ?

G. G. : On peut craindre la disparition de toute idée de méritocratie, avec une société d'héritiers. Autre risque : la poursuite de la stagnation des salaires, accompagnée d'une segmentation du marché du travail, en particulier pour les jeunes et les femmes, qui risquent de rester dans des emplois mal payés et mal protégés. Enfin, du point de vue territorial, la dynamique de concentration des riches et des emplois à haute valeur ajoutée pourrait continuer

« La crise climatique accentue toutes les inégalités existantes »

DEMETRIO GUZZARDI
professeur à l'université de Calabre

à s'accentuer dans les métropoles du Nord, provoquant la marginalisation plus profonde du Sud malgré des signaux de rattrapage récent, mais aussi des périphéries urbaines, confrontées au manque de services publics et à la stigmatisation politique.

Vos travaux s'intéressent aussi à l'articulation entre changement climatique et inégalités sociales, dans un pays souffrant d'une accélération des phénomènes climatiques extrêmes. Quels sont les enseignements principaux de vos recherches ?

D. G. : La crise climatique n'est pas seulement un problème environnemental. C'est un facteur qui accentue toutes les inégalités existantes. En Italie, les ménages pau-

vres sont géographiquement et structurellement vulnérables aux événements climatiques extrêmes, que ce soit parce qu'ils sont plus nombreux à vivre dans des logements dits en Italie « abusifs », dans le sens où leur construction ne suit pas les plans d'aménagement des sols et peuvent donc être installés dans des zones dangereuses, 93,9 % des communes étant exposées à des risques d'inondation ou de glissement de terrain.

Les plus modestes sont moins bien assurés, et leur capacité à s'adapter après une catastrophe est réduite. Cet état de fait se vérifie alors même que les plus aisés sont les plus grands pollueurs, et que leur contribution au changement climatique est supérieure. Une solution serait de financer en partie la décarbonation avec des prélèvements sur les hauts revenus et les patrimoines. La transition est un enjeu de redistribution. Avec le gouvernement Meloni, on est très loin, avec un attachement aux énergies fossiles dont l'Italie veut devenir un « hub » en Méditerranée, et le souci de ne pas braquer l'électorat de droite avec de nouveaux impôts. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ALLAN KAVAL

En Chine, les revers de l'industrialisation massive de l'élevage porcin

Après une épizootie de peste en 2018, le pays a industrialisé l'élevage à marche forcée. Ce modèle est désormais fragilisé par la surproduction

PÉKIN - correspondance

Je n'ai plus à craindre les pertes, je peux dormir tranquille !», s'exclame Zhang Yanbo, cité dans un article du 16 décembre publié sur le portail Sina, site chinois d'information généraliste. Agent d'élevage chez l'industriel Muyuan, l'homme y voit une aubaine après la disparition de son cheptel familial lors de la peste porcine africaine d'août 2018. « L'époque de l'élevage des porcs à l'ancienne est révolue. Maintenant, tout est standardisé et intelligent », enchérît Yang Manman, sa collègue, ex-petite élevéeuse aussi, qui peut enfin solder ses dettes.

Derrière cette rassurante histoire de reconversion aux allures de publipostage se cache une transformation d'une brutalité inouïe : en moins de trois ans, à la

demande du gouvernement central, le pays a basculé des petites fermes d'élevage porcin traditionnelles, à moins de 500 cochons l'an et majoritaires en 2018, vers des usines à cochons géantes, pouvant accueillir près d'un demi-million d'animaux et où ventilation, chauffage, surveillance sanitaire, alimentation et évacuation des déchets sont automatisés.

Cette transition est la conséquence de la propagation du virus – sans vaccin efficace existant – et l'abattage sanitaire massif qui a suivi : la Chine est passée de 428 millions de porcs, fin 2018, à 310 millions un an plus tard, soit une chute de 27,5 %. En réaction, le prix du porc a flambé et la Chine s'est mise à dépendre des éleveurs étrangers : une angoisse pour la population, dont le porc constitue un aliment de base.

Dès fin 2019, au nom de la sécurité sanitaire, de la stabilité des prix et de l'autosuffisance alimentaire, le président chinois, Xi Jinping, a ordonné cette industrialisation avec pour objectif un retour à un niveau de production pré-abattage en 2021. Son plan incluait la construction de fermes modèles standardisées, des subventions à l'achat d'équipements modernes et des financements pour les « élevages porcins à grande échelle ».

« Les petits exploitants traditionnels ne sont pas en mesure de moderniser simultanément les systèmes de prévention et de gestion des maladies quand elles surviennent », notaient Yang Hanchun, vice-doyen du collège de médecine vétérinaire de l'université agricole de Chine, dans le journal *Jingji Ribao*. Quatre millions de petits éle-

veurs vont disparaître en 2019, autant en 2020, relève le média *Cailianshe*. En face, les industriels lèvent des fonds massifs et multiplient les chantiers pour s'emparer de ce marché. En 2019, le montant des investissements dans l'industrie porcine a progressé de 741,34 % par rapport à 2018.

Baisse de la consommation
Les principaux nouveaux entrants s'appellent Muyuan, Wen's, Twins, New Hope. Ils représentent 20 % de la production nationale et l'équivalent de toute la production européenne. La plus grande ferme porcine du pays est à Nanyang (Henan), et dispose de 21 bâtiments de six étages où s'activent 84 000 truies reproductrices, chacune capable de mettre au monde 29 porcelets par an grâce à une période de lactation réduite : vingt et

un jours, contre, en général, vingt-huit dans l'Union européenne. Un autre exemple est la ferme de Ezhou dans le Hubei : deux immeubles de 26 étages où s'entassent 600 000 porcs. Les rejets alimentent en énergie la cimenterie mitoyenne. Ces fermes font travailler des vétérinaires stagiaires à foison, logés sur place pour limiter l'arrivée des maladies. Les agents d'élevage ou de désinfection sont payés l'équivalent d'environ 600 et 1 100 euros par mois.

Aujourd'hui, les capacités de production excèdent la demande. Les géants du cochon ont vu trop grand, les Chinois consomment moins dans un contexte de tassement économique et se tournent vers des sources de protéines perçues comme plus saines.

Résultat : les prix s'effondrent. Le prix de vente actuel flirte avec

le coût de production : 13 yuans (1,57 euro) le kilo, contre 18 yuans en 2024. En septembre, les autorités ont exhorté les groupes à réduire leur nombre de truies reproductrices, à abaisser les volumes d'abattage et à maintenir le poids des porcs autour de 120 kilos. Muyuan, premier éleveur mondial, tente de raboter ses coûts à 12 yuans le kilo et vise une introduction rapide à Hongkong pour obtenir des liquidités et traverser cette période creuse jusqu'à la remontée des cours.

Certains alertent sur les risques de cette concentration de géants de l'agroalimentaire : la faillite de Muyuan ou d'un concurrent fragiliserait le système alimentaire et pourrait faire revenir les maladies, si des millions de cochons étaient soudain livrés à eux-mêmes. ■

JORDAN POUILLE

Entre patronat et syndicats, un dialogue grippé

Du « conclave » sur les retraites au boycott par le Medef de la conférence sociale, l'état du paritarisme inquiète

Les syndicats et le patronat avaient une occasion en or pour prouver qu'ils sont plus agiles que le personnel politique dans l'art du compromis. Mais le bilan des douze mois écoulés ne s'avère pas vraiment à leur avantage. Plusieurs scènes de ménage fracassantes se sont produites, insistant le doute sur la capacité des acteurs en présence à trouver des terrains d'entente, à l'échelon interprofessionnel. Des tensions malvenues, au moment où le premier ministre, Sébastien Lecornu, prétend vouloir s'appuyer sur eux pour participer à la fabrication d'idées de réformes.

L'échec, à la fin juin, du « conclave » sur les retraites avait constitué un premier coup de tonnerre. Un deuxième a retenti, le 17 octobre, lorsque les représentants des salariés et des chefs d'entreprise, gestionnaires de la caisse de pensions complémentaires Agirc-Arrco, ont été incapables de s'accorder sur une revalorisation des prestations.

Depuis, les signes d'embellie tardent à se dessiner. La négociation sur les ruptures conventionnelles et les contrats courts a démarré, le 3 décembre, dans la confusion, avec une première réunion sans le Medef ni l'Union des entreprises de proximité (U2P). La base des discussions est floue, le patronat voulant revisiter « certains paramètres tels que ceux liés à l'indemnisation » des demandeurs d'emploi, dans but de « diminuer le coût annuel de l'assurance-chômage de 1 milliard d'euros », alors que le gouvernement réclamait initialement 400 millions d'euros d'économie. Une cible et une approche qui, sans surprise, ne conviennent pas aux organisations de travailleurs.

Les protagonistes ont jusqu'à la fin janvier 2026 pour boucler les pourparlers – faute de quoi, l'exécutif reprendra en main le dossier. Des syndicalistes se demandent déjà si la partie adverse n'est pas tentée de faire traîner le processus pour que le pouvoir en place s'empare du sujet et impose un tour de vis drastique aux chômeurs. Interrogée sur cette hypothèse, Marylise Léon, la secrétaire générale de la CFDT, s'est réfugiée derrière l'ironie : « Je ne peux pas croire que le patronat entre en négociations avec l'idée de [les] planter », a-t-elle confié, le 10 décembre, en marge d'une rencontre au siège de sa confédération, à Paris. Déclaration qui, compte tenu du ton sur lequel elle a été prononcée, pouvait aussi signifier le contraire.

« Tournure décevante »

Autre frottement très récent : la conférence sur le travail, l'emploi et les retraites, proposée aux acteurs sociaux par M. Lecornu pour réfléchir sur l'avenir de notre système par répartition, s'est ouverte le 5 décembre sans le Medef. La première organisation d'employeurs a décidé de la boycotter, considérant qu'il n'y avait rien à attendre d'un exercice impulsé par les pouvoirs publics pour « amuser la galerie » et « faire le boulot des politiques à leur place », d'après son président, Patrick Martin. La conférence en question déplaît aussi à des responsables patronaux, car ils trouvent qu'elle sert à cajoler la CFDT en abordant les thématiques comme celle-ci l'entend. « C'est l'autoroute du soleil pour Marylise Léon », glisse une figure d'une grande fédération.

L'année s'achève donc dans un climat où le désir de coconstruction manque d'ardeur. Une situation qui résulte, pour une bonne part, de l'angoisse des représentants des employeurs face à l'augmentation des prélevements obligatoires sur les entreprises. Une première série de hausses a été dé-



La secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, au ministère du travail, à Paris, le 4 novembre. THIBAUD MORITZ/AFP

cidée début 2025 et une deuxième vague pourrait se profiler dans le projet de loi de finances pour 2026 – dont l'examen va redémarrer dans les semaines à venir.

Déjà à cran face à la guerre économique conduite par les Etats-Unis et la Chine, des dirigeants de société craignent une remise en cause de la politique « probusiness » menée par Emmanuel Macron. « Depuis 2017, le patronat a beaucoup gagné aux parties de loto orchestrées par les différents gouvernements qui se sont succédé », estime Frédéric Souillot, secrétaire général de Force ouvrière (FO). Mais aujourd'hui, la roue tourne. » C'est la raison pour laquelle « les mouvements d'employeurs – le Medef en particulier – se montrent virulents et mettent la pression au moment des débats budgétaires, car ils savent qu'ils peuvent y perdre », ajoute-t-il.

Le président de la CFE-CGC, François Hommeril, développe une analyse similaire, avec des mots plus abrasifs. Pour lui, le Medef est « entièrement » responsable de la « tournée décevante » prise par le « tourneur décevant » prisé par les relations entre acteurs sociaux. Cette organisation d'employeurs, relève-t-il, a obtenu tout ce qu'elle demandait, jusqu'aux élections législatives de l'été 2024, mais elle a désormais plus de mal à se faire entendre. Elle a, selon lui, « pillé le magasin du macronisme », entre les ordonnances de 2017, qui ont assoupli le code du travail, et les milliards d'euros déversés sous forme d'« exonérations de cotisations et de subventions de toutes sortes ». « Et maintenant, justifie Hommeril, certains, en son sein, sont plus affairés à dresser l'inventaire de la boutique du Rassemblement national, qui promet d'ouvrir ses portes au printemps 2027, qu'à s'occuper de relancer sérieusement le dialogue social interprofessionnel. »

Des dirigeants de société craignent une remise en cause de la politique « probusiness » menée par Emmanuel Macron

M. Martin, naturellement, conteste que le Medef soit entrain de tourner le dos au paritarisme. D'abord, souligne-t-il, « nous continuons de nous parler ». Ensuite, le mouvement qu'il dirige « revendique le fait que les choses iraient plus vite, plus loin et beaucoup mieux » si elles étaient traitées avec les syndicats dans le cadre d'un « agenda autonome », sans immixtion de la puissance publique, « l'urgence » étant de s'intéresser aux jeunes.

« Besoin de stabilité »

Agenda autonome ? Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT, hausse les épaules face à cette formule qui traduit surtout, d'après elle, la volonté du Medef de se replacer « au centre du jeu et de retrouver son droit de veto ».

Il ne faut pas perdre de vue que les acteurs sociaux « subissent » les soubresauts de la vie politique depuis un peu plus d'un an, décrypte le sociologue Guy Groux, du Centre de recherches politiques de Sciences Po. « Cela ne les aide pas à entretenir le dialogue au niveau interprofessionnel, sachant que celui-ci tend déjà à reculer depuis plusieurs années », complète-t-il. Certes, M. Lecornu et son équipe semblent accorder de l'attention aux syndicats et au patronat avec la conférence sociale qui s'est ouverte le 5 décembre, « mais cet exercice n'annonce rien de tangible et il risque de remettre en exergue les divisions entre les protagonistes sur le devenir des retraites », juge M. Groux.

Pour pouvoir fonctionner normalement, « la démocratie sociale a besoin de stabilité au niveau du gouvernement et du Parlement », renchérit Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Les « ratés » auxquels on assiste depuis quelque temps sont aussi imputables, « pour une bonne part », à l'échec du « conclave » sur les retraites, selon lui. « Cet épisode a contribué à entretenir une dynamique négative dont nous ne sommes pas encore sortis », observe-t-il.

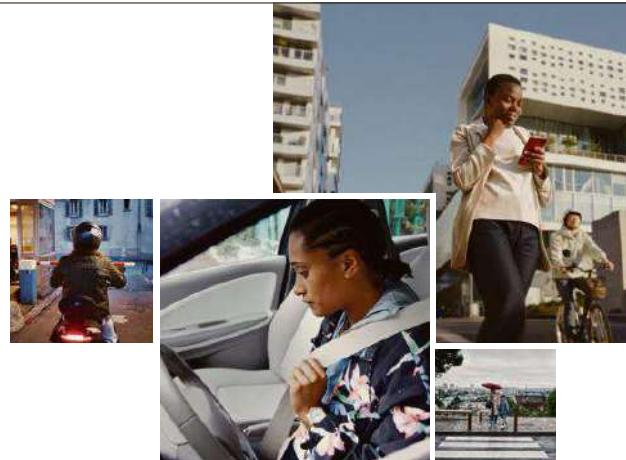
Mais plusieurs des acteurs concernés pensent que les turbulences sont passagères. « Ça n'a rien d'alarmant, car ça ne durera pas », assure M. Souillot. Personne n'a intérêt à tirer le rideau sur la négociation collective ». M. Chevée est du même avis. Il fait valoir que « le paritarisme a une histoire

Les acteurs sociaux « subissent » les soubresauts de la vie politique depuis un peu plus d'un an, décrypte Guy Groux, sociologue

« décorum » de la conférence sur le travail, l'emploi et les retraites.

D'ores et déjà, des organisations tiennent à afficher un état d'esprit positif. « Ça pourra repartir une fois que le projet de loi de finances sera passé », affirme Cyril Chabanier, le président de la CFTC, même s'il subisera « dans un coin de [la] tête » des syndicats le souvenir du « jeu pas très constructif » pratiqué par des interlocuteurs patronaux. « L'agenda autonome est très important, ça vaut le coup de le travailler, proclame-t-il. Je ferai partie de ceux qui veulent apaiser pour qu'on redémarre sur de bonnes bases. » M. Groux se montre plus prudent. A ses yeux, « le grippage » entre syndicats et patronat « peut durer jusqu'en 2027, sous réserve que la présidentielle permette de sortir du brouillard et de l'indécision ». ■

BERTRAND BISUEL
ET THIBAUD MÉTAIS



GMF mène plus de 2 000 actions de prévention du risque routier chaque année.

Découvrez nos actions sur gmf.fr

 Assurément Humain

Et la région la plus attractive est...

DÉMOGRAPHIE | Les migrations internes permettent à des territoires d'être de plus en plus peuplés malgré un solde naturel négatif, éclaire un rapport de l'Insee.

Nicolas Berrod

UNE TENDANCE nationale dissimile souvent des réalisations locales très différentes. La France compte officiellement 68 094 000 d'habitants, d'après un rapport de l'Insee paru le 18 décembre à partir des chiffres de 2023. Soit 262 000 supplémentaires chaque année, en moyenne, depuis 2017. Mais sur cette période de six ans, certaines zones du pays se sont dépeuplées... tandis que d'autres sont devenues de plus en plus garnies.

Pour bien comprendre, il nous faut d'abord distinguer les deux types d'évolution démographique. Le solde naturel correspond à l'écart entre le nombre de décès et celui des naissances. Le solde migratoire apparent, lui, prend en compte les déplacements de population.

Trois principaux facteurs incitent à déménager

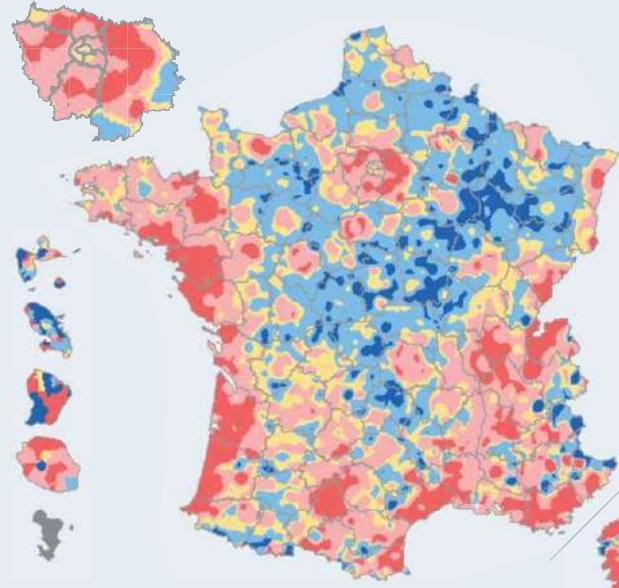
« Le plus gros des migrations résidentielles ne viennent pas de l'étranger, ce sont les déménagements d'une région française à une autre », explique Sébastien Hallépée, responsable des méthodes d'estimation de la population à l'Insee. L'ensemble de ces deux soldes permet de savoir si le nombre d'habitants augmente ou diminue.

Sur une large diagonale allant du nord-est au sud-ouest du pays, dite « diagonale du vide », les décès dépassent désormais les naissances. L'arrivée de nouveaux foyers en provenance d'autres régions permet à la population de rester stable,

Les régions qui gagnent ou perdent des habitants

Évolution de la population légale par année, en moyenne, entre 2017 et 2023, en %

- 0,75% - 0,15% + 0,15% + 0,75% Non dispo.



Source : Insee - Le Parisien-Infographie.

tien Hallépée. La population augmente ainsi, surtout, sur l'ensemble des littoraux atlantique et méditerranéen ainsi qu'en Corse. Autour de Montpellier (Hérault), Toulouse (Haute-Garonne), Bordeaux (Gironde), Nantes (Loire-Atlantique) ou encore Rennes (Ille-et-Vilaine), la population grimpe d'au moins 1 % chaque année depuis 2017. Ces tendances ont été enclenchées bien avant le Covid, qui a incité certaines familles à déménager plus tôt que prévu.

Le littoral méditerranéen rattrape l'atlantique

« Le littoral méditerranéen a toujours attiré, mais le littoral atlantique était devenu plus attractif il y a une dizaine d'années. On observe que les deux le sont désormais tout autant, sans doute parce que les prix de l'immobilier sur la façade ouest ne sont plus aussi bas qu'à l'époque », explique Sébastien Hallépée.

Ces deux façades maritimes offrent des conditions de vie faisant rêver de nombreux Parisiens en quête de dépaysement, par exemple. La région francilienne est d'ailleurs l'une de celles, minoritaires en France, qui affichent beaucoup de naissances mais se retrouvent abandonnées par une partie de leur population chaque année...

L'Insee dévoilera une première estimation de la population française au 1^{er} janvier 2026 le 13 janvier, dans son bilan démographique complet. Mais il faudra attendre pour savoir si ces tendances région par région s'accentuent.



Le plus gros des migrations résidentielles ne vient pas de l'étranger, ce sont les déménagements d'une région française à une autre

Sébastien Hallépée, de l'Insee

voire d'augmenter, uniquement dans un petit bloc au sud-ouest.

Dans le centre de la France, en Bourgogne jusqu'à la Lorraine et la Champagne-Ardenne, le nombre d'habitants diminue. Des villes comme Limoges (Haute-Vienne), Orléans (Loiret) et Reims (Marne) voient une partie de leur population fuir

année après année. Localement, dans les campagnes avoisinantes, la baisse dépasse même 1 % par an en moyenne.

À l'inverse, d'autres zones sont très attractives. Non seulement le solde naturel ne s'y est pas (encore ?) écroulé, voire reste positif, mais de nouveaux habitants arrivent en parallèle. « Trois facteurs

jouent le plus pour conduire à déménager : l'emploi, en allant dans les plus grandes agglomérations ; le cadre de vie plus agréable, au soleil ou à la mer, notamment pour les retraités ; et enfin le coût de l'immobilier, pour des personnes comme des jeunes familles qui souhaitent avoir un logement plus grand mais moins cher », détaille Sébas-

Faut-il éteindre son chauffage quand on n'est pas chez soi ?

Choix de confort ou choix du portefeuille, le débat est ouvert en cette période de grand froid.

Louis Valleau

PAS DE DOUTE, l'hiver est bien là. Essentiellement sur la moitié nord du pays ou en île-de-France, où le plan Grand Froid a été activé ce dimanche. Pour les habitants concernés, un dilemme : que faire avec son chauffage ? Faut-il l'éteindre quand on part, au risque de voir la température de son logement baisser ?

D'un point de vue purement économique pour le consommateur, « il n'y a aucune raison de laisser son chauffage allumé quand on part de chez

soi », tranche Nicolas Goldberg, expert énergie au cabinet Columbus Consulting. D'après l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui fixe à 19 °C « la température idéale moyenne à l'intérieur d'une habitation », 1 °C de chauffage en moins représente 7 % de consommation en moins.

Dans un visuel réalisé en décembre 2022, l'Ademe recommandait déjà de « baisser ou couper » son chauffage en cas de départ. « Pour une courte absence, mieux vaut réduire le chauffage au mini-

mum et en cas d'absence prolongée, mettre le chauffage en mode hors gel et couper votre chauffe-eau », écrit l'agence qui dépend du gouvernement.

Si vous quittez votre logement pour une ou deux heures en coupant votre chauffage, « la température ne baissera pas » énormément. De fait, l'inertie thermique du bâtiment, c'est-à-dire sa capacité à stocker la chaleur, suffit, selon Nicolas Goldberg. « Sauf si on vit dans une grosse passerelle thermique », poursuit le spécialiste. Et pour huit heures, l'équivalent d'une journée

de travail ? « Effectivement, on consomme plus pour rallumer. Mais chauffer pour rien, c'est perdre de l'argent, quelle que soit la taille du logement », estime Nicolas Goldberg.

L'intérêt d'un « dispositif piloté à distance »

Seul hic, le surplus de consommation nécessaire pour réchauffer une maison ou un appartement provoque un « appel de puissance électrique », c'est-à-dire une hausse de la demande en énergie par un client. Ce qui peut provoquer une augmentation à

l'échelle nationale. Nuance toutefois pour les chaudières, notamment au gaz. « Les systèmes de chauffage centraux sont très lents à se remettre en route. Pour l'électrique, c'est assez rapide », observe Olivier Sidler, porte-parole de l'Association négaWatt et expert du bâtiment.

Tout est donc une question de confort. « Je suis partie une semaine pour les vacances de Noël, j'ai décidé de couper la fonction chauffage de ma chaudière au gaz, histoire d'économiser un peu, témoigne Léonie*. À mon retour, il

ne faisait que 10 °C dans mon appartement parisien », raconte celle qui estime avoir économisé « entre 10 et 15 € » sur la semaine. Dans ce type de cas, il vaut « mieux baisser de 3 °C sa température », conseille Olivier Sidler.

Pour y remédier, Olivier Sidler voit une solution : « Avoir un dispositif piloté à distance » pour allumer son chauffage peu avant de rentrer chez soi. « Celà règle tous les problèmes à la fois : moins de dépense et d'inconfort à son retour », expose-t-il.

*Le prénom a été changé.

L'avènement du fonctionnaire « intrapreneur »

Nées en 2015, au sein de l'incubateur beta.gouv.fr, avec l'ambition de créer un vaste programme de services publics numériques et de « dépoüssierer » la bureaucratie, les start-up d'État ont surtout représenté une aubaine financière pour une multitude de prestataires privés.

L'aveu lâché au bout du fil est pour le moins inattendu. « Avec le recul, je regrette beaucoup d'avoir baptisé ça "start-up d'État" et que ce soit vu comme une composante de la start-up nation », pose Henri Verdier en guise de préambule. C'est en grande partie par l'entremise de cet ancien entrepreneur du numérique, passé par Lagardère Active avant d'être propulsé à la tête de grandes directions administratives, qu'est né, il y a dix ans, le projet d'importer au cœur même de l'Etat les pratiques de ces structures issues du privé.

Agilité, effectifs réduits, temps et budget limités, esprit de challenge, coaching, hackathon (compétition d'innovation)... Leurs recettes ont été sous son impulsion largement recyclées en vue de bâtir, au pas de charge, un vaste programme de services publics numériques et d'apporter la démonstration qu'une alternative « révolutionnaire » à moindre coût est possible face à la supposée « lourdeur bureaucratique ».

AU MÉPRIS DES COMPÉTENCES INTERNES

Si l'état d'esprit start-up avait commencé de longue date à infuser au sein des administrations à coups de nomenclature entrepreneuriale, la création de ces start-up d'Etat date de 2015, au moment où Henri Verdier prend la tête de la direction interministérielle du numérique (Dinum, appelée à l'époque Dinsic). Il décide alors de s'adjointre le compagnonnage d'un informaticien et entrepreneur multicarte, Pierre Pezzardi, pour lancer l'incubateur beta.gouv.fr. Ce dernier aurait, deux ans plus tôt, donné satisfaction en menant à bien, en quelques mois et avec un budget réduit, la refonte du portail data.gouv.fr, à l'époque où Henri Verdier était le directeur d'Etablab, le service dédié à la politique des données publiques du gouvernement.

Porté par l'impulsion modernisatrice du secrétariat général à la transformation de l'action publique et fort de ce premier « succès », qui aurait permis de tourner la page du « grand n'importe quoi dans la façon de mener les projets d'ampleur au sein de l'Etat » — selon les termes d'Henri



En dix ans, près de 200 start-up ont éssaimé dans les plis de l'Etat. Les syndicats de fonctionnaires dénoncent une « dénaturation de la notion même de service public ».

Verdier —, le duo décide de passer à la vitesse supérieure : la méthode « agile » sera dupliquée dans d'autres administrations.

Dès lors, les agents publics sont appelés à endosser la casquette d'« intrapreneurs », en lançant des projets numériques innovants. Le point de départ est l'identification d'un « irritant », c'est-à-dire un obstacle à leur action au sein de l'administration auquel ils sont invités à apporter une solution en soumettant un dossier susceptible, s'il est

retenu, de générer un budget, l'octroi d'une équipe, d'un coach et de développeurs informatiques. Ils ont ensuite quelques mois pour prouver la viabilité de leur idée.

En l'espace de dix ans, près de 200 start-up vont ainsi éssaimer dans les plis de l'Etat, donnant lieu à une « agitation générant une prolifération de projets (dont seule une très mince partie aboutit) et produisant un sens très particulier de l'Etat et de sa modernisation », selon le constat de la sociologue

Marie Alauzen, spécialiste de l'informatisation de l'Etat. À l'actif de beta.gouv.fr : des plateformes comme Démos simplifiées, la boîte à outils Mon entreprise ou le site Pass culture, mais aussi des échecs, dont l'outil Mes aides a été un symbole le retentissant. Crée en 2015, ce simulateur censé permettre à « des millions » de Français de découvrir « en une minute trente » l'ensemble de leurs droits sociaux sera laissé en rade moins de six ans plus tard après « 1 230 000 euros investis », « soit 210 000 euros par an en moyenne », selon les chiffres recueillis dans une enquête du *Monde*.

L'outil Mes aides est laissé en rade moins de six ans après sa création et 1 230 000 euros investis.

Pour Henri Verdier, l'essentiel est ailleurs. Si l'ex-entrepreneur, aujourd'hui à la tête de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), déplore la connotation sulfureuse et trompeuse que la start-up nation macroniste a jetée à posteriori sur son initiative, il n'en maintient pas moins sa conviction d'avoir fait œuvre utile en apportant « un levier puissant pour rendre l'Etat plus efficace, plus simple et plus souverain ».

Sur le terrain, les syndicats de fonctionnaires, à l'instar de la CGT, constatent surtout les effets « d'une dénaturation de la notion même de service public » générée par cet improbable alliage. Parmi les multiples griefs mis en avant : une prolifération de prestataires extérieurs au mépris d'une recherche de valorisation des compétences internes. En témoignent notamment les bonnes affaires de Pierre Pezzardi, qui librement pu jouer de ses multiples casquettes — à la fois inspirateur et coach du projet ayant devenir l'un des principaux bénéficiaires des marchés publics y afférents —, lui permettant d'empocher près de 3,1 millions d'euros entre 2015 et 2018, selon des révélations du *Monde* publiées en 2023. Contacté par *l'Humanité*, Pierre Pezzardi n'a pas répondu à nos sollicitations. ■

HAYET KECHIT



Le prix de l'électricité entièrement libéralisé

ÉNERGIE Un nouveau mécanisme de fixation des prix de l'électricité nucléaire est entré en vigueur le 1^{er} janvier. Il prévoit la mise sur les marchés de l'intégralité de la production d'EDF, dont les revenus seront taxés en cas de tarifs trop élevés.

Les Français s'apprètent-ils à être exposés à une extrême volatilité des prix de l'électricité ? Le mécanisme de fixation du prix de celle issue du nucléaire est amené à changer, alors qu'a pris fin l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique au 31 décembre 2025. En place depuis 2011, l'Arenh cède la place à un nouveau dispositif, le versement nucléaire universel (VNU).

2026 enterre ainsi un mode de calcul qui faisait la quasi-unanimité contre lui. Il permettait aux fournisseurs d'électricité alternatifs d'acheter jusqu'à 100 TWh d'électricité au prix de 42 euros par MWh. L'énergéticien historique était ainsi tenu de brader une large partie de sa production à des concurrents sans qu'ils aient à assumer

le coût des infrastructures et des investissements. Ce dispositif, dont l'unique but était d'encourager la concurrence sur le marché de détail de l'électricité, est de longue date décrié.

« Notre modèle économique est grevé depuis treize ans par un dispositif qui est l'inverse d'une aide d'État, qui nous contraint de vendre de facto les deux tiers de notre production nucléaire en dessous de son coût de production », s'émouvait ainsi Luc Rémont, PDG d'EDF, en avril 2025. « L'Arenh revient à bâtonner une concurrence faussée dans le secteur de l'électricité, qui est pourtant un bien de première nécessité », abonde Gwénaël Plagne, secrétaire CGT du comité social et économique central d'EDF.

En plus de ce travers, l'Arenh présentait aussi de nombreuses défaillances. Les

acteurs du monde de l'énergie en tiennent pour preuve la crise du coût de l'électricité qui a suivi le début de la guerre en Ukraine, et qui a forcé le gouvernement à déployer un très coûteux bouclier tarifaire. Nombre de concurrents d'EDF ont aussi tiré profit du dispositif en s'adonnant parfois à des pratiques illicites. En 2024, Ohm Énergie a été sanctionné par la commission de régulation de l'énergie pour avoir vendu son surplus d'électricité acheté à EDF, à tarif fixe, sur les marchés.

UNE TOTALE DÉRÉGULATION

Le VNU permettra-t-il de combler les lacunes de son prédécesseur ? Sur son site internet, EDF ne cache en tout cas pas son enthousiasme. Ce nouveau mécanisme « vise à protéger tous les consommateurs d'énergie électrique contre les hausses de

prix de marché tout en assurant à EDF les moyens de réaliser les investissements nécessaires à la transition énergétique », écrit l'énergéticien. Au contraire de l'Arenh, le VNU prévoit d'ouvrir l'intégralité de la production d'électricité nucléaire au marché. Les prix subiront ainsi de nombreuses fluctuations, étant susceptibles de baisser drastiquement en cas de surproduction comme d'explorer en cas de crise. Pour contrebalancer cette totale dérégulation, le VNU prévoit de taxer une partie des profits qu'EDF réalisera en vendant son électricité lorsque son prix dépasse un certain seuil.

L'UFC-Que choisir blâme un fonctionnement qui ne protégera pas assez les consommateurs.

Ces bénéfices seront ensuite redistribués aux consommateurs. Lorsque l'électricité nucléaire sera vendue au-delà de 78 euros le MWh, 50 % des revenus de l'énergéticien seront prélevés. Au-delà de 110 euros le MWh, l'impôt passera à 90 % des revenus d'EDF. « Ce prélevement permet de redistribuer la rente nucléaire, d'en faire bénéficier l'ensemble des consommateurs, mais aussi de permettre à EDF et à la France d'investir et de bénéficier d'une électricité décarbonnée, stable, souveraine, à des prix compétitifs », se félicite Bercy.

Le gouvernement a-t-il ainsi résolu l'équation qui permettra, d'un côté, de satisfaire les injonctions de libéralisation émises par la Commission européenne et, de l'autre, de contrôler les prix de l'électricité ? Syndicats et associations de consommateurs n'y croient pas une seconde. « L'Arenh offrait à prix cassé, à minima, 25 % de la production d'électricité nucléaire d'EDF à la concurrence. Avec le VNU, c'est 100 % de cette production qui sera offerte au marché », dénonce la fédération nationale des mines et de l'énergie (FNME-CGT), qui pointe du doigt une « déréglementation totale ».

L'UFC-Que choisir blâme de son côté un fonctionnement qui ne protégera pas assez les consommateurs. « Un ménage composé de quatre personnes résidant dans une maison de 150 mètres carrés chauffée à l'électricité recevrait 7,50 euros avec les règles retenues par l'État, contre 250 € avec celles défendues par l'UFC-Que choisir », détaille la présidente de l'association, Marie-Amandine Stévenin.

Face aux critiques, le ministère de l'Économie se veut rassurant. « Les prix sont anticipés comme étant stables pour 2026, au regard des prix bas de l'énergie décarbonée française, pour la plupart des Français », soutiennent les services de Bercy. Qu'en sera-t-il toutefois dans les années à venir ? Pour éviter de jouer à la roulette russe avec les prix de l'électricité nucléaire, la FNME-CGT martèle sa solution : « Avoir l'électricité la moins chère, c'est sortir du marché et rétablir le monopole public. » ■

MARIE TOULGOAT

Le rapport complexe des jeunes actifs à la fiscalité

Les 18-25 ans expriment une défiance plus marquée que les autres générations envers le système fiscal

Quand il était enfant, Antoine (le prénom a été modifié) observait avec curiosité ses parents s'atteler, chaque printemps, à l'immuable rituel de la déclaration d'impôt : « Ils s'installaient dans la cuisine avec un ordinateur et y passaient une bonne partie de leur dimanche après-midi, sous un fatras de frites de paie, de reçus et de dossier. » Lui, en voyant parfois leurs grimaces face à cet exercice administratif et citoyen, mesurait quelques-uns des avantages à ne pas être encore adulte.

« C'est à mon tour de payer des impôts maintenant... », dit en souriant ce Parisien de 25 ans, qui a répondu à un appel à témoignages publié sur le site du *Monde*. Passé par des études d'urbanisme, Antoine a pris son envol financier en août 2025 en devenant chargé de mission dans un ministère. Il gagne « 2250 euros brut soit 2250 euros net » par mois, auxquels il faut retrancher 120 euros d'impôts prélevés à la source : « J'ai un peu été surpris par ce taux de prélevement assez important », concède à voix basse, presque gêné, le jeune homme.

Car s'il se dit « très fier d'enfin payer des impôts et de contribuer par [son] travail à la solidarité nationale », Antoine comprend que ces impôts, « pas faciles à décrypter », puissent crispé d'emblée ceux qui s'en acquittent pour la première fois. Un sentiment que confirmait la Cour des comptes dans un chapitre de son rapport annuel publié au printemps 2025.

Bien que seulement 16 % des 18-25 ans paient effectivement un impôt sur le revenu, en raison du rattachement au foyer fiscal de leur parent ou de revenus trop faibles, « les jeunes de cet âge portent un regard critique sur le système fiscal », résumaient les magistrats de la Rue Cambon. Environ 63 % des jeunes adultes estiment, par exemple, que le niveau d'imposition est trop élevé dans l'Hexagone, et 27 % partagent l'opinion selon laquelle « il est justifié de tricher sur ses impôts et cotisations sociales si on en a la possibilité ».

Absence de sensibilisation

Comment expliquer que les jeunes actifs ou étudiants expriment une défiance comparable, voire plus marquée, que les autres générations envers la fiscalité, alors même qu'ils sont peu concernés ou la découvrent à peine ? Selon la Cour des comptes, cette vision serait notamment nourrie par le sentiment, partagé dans le reste de la population, que « le système fiscal pesait trop lourdement sur les classes moyennes et les plus défavorisées, et épargnerait les contribuables disposant des plus hauts revenus ». Un ressentit en partie confirmé par les diverses études mettant en avant le rôle des niches fiscales dont bénéficient surtout les plus aisés.

En scrutant ses premiers bulletins de salaire, Antoine raconte ainsi s'interroger « sur la juste répartition de l'effort collectif dans la société et [sur] la bonne utilisation de l'argent public ». Il faut dire qu'il a découvert les subtilités du prélèvement à la source en pleins débats sur le vote du budget au Parlement, sur la justice fiscale et la fameuse taxe Zucman, un impôt plancher de 2 % pour les contribuables dont le patrimoine est supérieur à 100 millions d'euros. Antoine est y favorable, même s'il la trouve « symbolique et bien trop faible ».

Comme d'autres jeunes interrogés, il déplore cependant la politisation et l'instrumentalisation de la fiscalité en France : « On tape systématiquement sur l'impôt ou les assistés à droite et sur les ultra-riches à gauche ». De quoi biaiser le regard des jeunes avant même



CHARLES MONNIER

qu'ils aient découvert l'impôt. Ti-phaïne, étudiante nantaise de 23 ans, évoque, de son côté, les discours défaitistes, récurrents, sur le fait que les jeunes générations n'auraient peut-être pas le droit à la retraite plus tard. « Comme voulez-vous que cette petite musique nous aide à voir les impôts et les cotisations positivement », interroge-t-elle.

Florian, 25 ans, cadre dans un grand groupe à Montpellier, renchérit : « Ce qui est anxiogène en réalité, c'est tous les débats sur le fait qu'on paie trop d'impôts [en France] par rapport à d'autres pays. Ils poussent les jeunes à s'interroger sur le bien-fondé de ce versement, alors qu'ils n'en comprennent pas encore vraiment les tenants et les aboutissants. »

Corapporteur du Baromètre sur le consentement à l'impôt, publié tous les deux ans par le Conseil des prélevements obligatoires, et auteur de *Peut-on être heureux de payer des impôts ?* (PUF, 2024), l'économiste Pierre Boyer confirme : « Les 18-34 ans ont globalement une moins bonne connaissance du système fiscal et de son rôle que les autres catégories de la population. » Or, il rappelle que cette bonne connaissance apparaît dans les précédents baromètres comme l'un des quatre « déterminants » du consentement à l'impôt, derrière la « con-

« L'acceptation de l'impôt et du financement de certaines politiques publiques ne va pas de soi »

XAVIER CABANNES
professeur de droit public à l'université Paris Cité

fiance dans les institutions», le « sentiment de justice fiscale » et l'impression que l'argent public est bien utilisé». Si ce critère est moins significatif dans la mouvance 2025, le chercheur plaide tout de même pour une « meilleure éducation à la fiscalité ».

Plusieurs jeunes interrogés regrettent d'ailleurs de ne pas avoir eu de sensibilisation ou de cours sur la fiscalité durant leur scolarité ou leurs études supérieures. Si ceux-là sont courants dans bien d'autres pays, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur « l'éducation des contribuables », paru en 2021, la France apparaît en retard sur le sujet.

Outre les élèves de lycée général ayant une chance d'aborder la fiscalité s'ils suivent des cours de sciences économiques et sociales, les impôts apparaissent seulement à la marge dans les programmes d'enseignement moral et civique. Il en est de même dans le nouveau passeport Edufi (pour « éducation économique, budgétaire et financière ») destiné aux élèves de 4^e et de 2^{de} professionnelle.

« Pour l'heure, la connaissance et l'enseignement sur les finances publiques sont réservés aux étudiants qui font des études de droit, d'économie, ou certaines écoles, comme Sciences Po », commente Xavier Cabannes, professeur de

droit public à l'université Paris Cité. Les autres deviendront contribuables sans jamais avoir eu d'explication sur ce qu'est le budget ou le mode de financement de l'Etat (...) et de la Sécurité sociale, sur ce que sont les impôts et à quoi ils servent. C'est tout de même paradoxal. »

Le chercheur, qui défend un enseignement, même de « quelques heures », au lycée, rappelle que « l'acceptation de l'impôt et du financement de certaines politiques publiques ne va pas de soi, il faut l'expliquer ». ■

Période de « familiarisation »

Axie Spire, sociologue et spécialiste du rapport des Français au fisc, va plus loin. Il est urgent, selon lui, de mieux communiquer et de rendre plus visible, au moment d'entrer dans l'âge adulte notamment, ce qu'il appelle « l'état souterrain ». Soit « toutes les aides et services que la population reçoit ou utilise et qui sont rarement présentés en tant que tels comme la contrepartie de l'impôt » : gratuité de l'école jusqu'au supérieur, bourses, protection sociale, transports publics, aides au logement, etc.

Autant de services dont la fiche de paie française, pourtant complexe, ne rend évidemment pas compte, et dans laquelle nombre de jeunes confondent d'ailleurs cotisations et impôts. « Je ne suis

Environ 63 % des jeunes adultes estiment que le niveau d'imposition est trop élevé dans l'Hexagone

pas contre payer des impôts, je voudrais juste mieux comprendre à quoi ils servent », commente ainsi Thomas. Cet ingénieur de 26 ans raconte son « choc » en revenant en 2024 du Royaume-Uni, où il a commencé sa carrière, et où la fiche de paie comporte « seulement trois lignes très claires », contrairement à son équivalente française, « illisible », selon lui.

Comme de nombreux jeunes, Thomas a attendu la fin de ses études pour se « détacher » fiscalement de ses parents, et s'intéresser réellement aux impôts. La France permet en effet aux jeunes adultes de rester attachés au foyer fiscal parental jusqu'à 25 ans s'ils étudient (sinon jusqu'à 21 ans). Les parents bénéficiant alors d'une demi-part fiscale et d'allocations familiales pour subvenir aux besoins de leur « grand enfant ». Environ 37 % des 18-25 ans sont dans ce cas, rappelle le récent rapport de la Cour des comptes.

Cette particularité hexagonale, dite « de familiarisation des aides », n'est pas sans conséquence sur le rapport des jeunes adultes à la chose fiscale, selon Tom Chevalier, sociologue spécialisé des politiques de jeunesse. « Dans les pays nordiques, par exemple, vous accédez simultanément à la majorité civile et à la majorité sociale à 18 ans, explique le chercheur. Les jeunes ont immédiatement accès aux prestations sociales (bourses, etc.), individuellement et indépendamment des revenus de leurs parents, avec pour corollaire de payer des impôts. » Or ses recherches ont montré que cette individualisation des aides va de pair avec une meilleure confiance dans les institutions, notamment en raison d'une socialisation à l'Etat social qui arrive plus tôt. ■

A l'inverse, l'« infantilisation » économique des jeunes en France, dont le chercheur souligne les écueils depuis plusieurs années, ainsi que leur découverte tardive de la fiscalité sont susceptibles d'alimenter, selon lui, leur méconnaissance et leur moindre confiance envers l'Etat et l'impôt. Un rapport heureux à l'impôt qu'ils ne semblent pas, pour l'instant, laisser derrière eux en vieillissant... ■

SÉVERIN GRAVELEAU

La fiche de paie mal comprise par de nombreux salariés

CELA FAIT LONGTEMPS QUE TINA, 27 ans, et Hamza, 28 ans, n'avaient pas joué aux Lego. Cet après-midi automnal, dans un coin de la halle de la Communale, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), les deux amis empilent les fameuses petites briques pour construire une « tour de paie ». Chaque étage coloré, plus ou moins haut, représente une ligne de leur fiche de paie, ainsi représentée en volume : au-dessus du salaire net (le socle de la tour) viennent s'ajouter en jaune les cotisations vieillesse, en vert celles de santé, en bleu la contribution sociale généralisée, en gris l'impôt sur le revenu, etc. « L'ensemble représente... le salaire brut », croit comprendre Tina, qui travaille depuis deux ans dans une entreprise de restauration.

Elle est venue ici pour « approfondir la compréhension de [son] bulletin de salaire, qui est assez complexe », dit-elle durant l'atelier. Celui-ci a été organisé, le 20 novembre 2023, dans le cadre de l'événement « T'as vu ton net ? » du Club Landoy, un think tank et collectif d'entreprises qui travaillent sur les enjeux liés au vieillissement. L'objectif est d'apprendre à « décoder sa fiche de paie pour mieux préparer son avenir », expliquent des panneaux à l'entrée. Et ça marche. « Je vous estime complètement la place de la vieillesse dans le bulletin de salaire, qui représente en fait la plus grande partie des cotisations. Et je surestimaient le poids de l'impôt sur le revenu... », raconte

Hamza, salarié chez un grand assureur. « En fait, la majorité des droits sociaux sont cofinancés par l'employeur... » s'étonne aussi l'un de leurs voisins de table.

D'incompréhensions sur les cotisations et le fonctionnement du modèle social français, il est aussi question dans un grand quiz organisé avec tous les participants. « La ligne CRDS sur votre fiche est dédiée au remboursement de la dette publique », explique l'animateur après une question. « Non, les cotisations retraite obligatoires ne financent pas votre future retraite, mais celle des retraites actuels », corrige-t-il encore un peu plus tard.

« Anticiper financièrement »

La précision mérite d'être donnée : les deux tiers des 18-24 ans (et un tiers de la population générale) font cette erreur magistrale sur le système par répartition, selon une enquête du Club Landoy parue en septembre 2023. Celle-ci montre que si 74 % des salariés consultent chaque mois leur fiche de paie, ils ne sont que 13 % à comprendre l'ensemble des lignes qu'elle contient. « Avec 24 millions de français concernés, la fiche de paie est le mensuel le plus lu de France et le moins bien compris ! », commente Sibylle Le Maire, fondatrice du Club Landoy et directrice déléguée du groupe Bayard. Cela constitue un problème selon elle, dans la mesure où cette fiche de paie rend compte, « à travers ses lignes souvent obscures »

qui se sont accumulées au fil du temps, du fonctionnement du modèle social français ». Mais aussi des questions sur sa pérennité « au regard des évolutions démographiques et du vieillissement de la population ». L'événement vise donc à rappeler la nécessité de « faire plus d'éducation financière autour de la fiche de paie en France », explique-t-elle. Mais il s'agit surtout de « donner à voir aux participants ce qui n'est pas couvert par la fiche de paie » pour qu'ils pensent à « anticiper financièrement » les questions de vieillesse. Autrement dit, comprendre entre les lignes : à commencer à s'intéresser aux solutions d'épargne-retraite, d'assurance-vie et autres prévoyances présentées dans d'autres ateliers par des acteurs du secteur (Agirc-Arrco, Axa, Natixis...).

Justine, une participante de 28 ans, n'est pas dupe des divers objectifs de l'événement. « C'est pour qu'il faille venir ici pour essayer de mieux comprendre ma fiche de paie », raconte cette salariée dans la tech, après avoir participé à un atelier sur l'imposition organisé par la direction générale des finances publiques. Elle dit regretter aussi le manque d'éducation financière et fiscale en France. Et s'interroge : « J'ai fait des études, mes parents sont CSF+, ils m'ont transmis des notions, mais je ne maîtrise quand même pas ma fiche de paie. J'imagine ce qu'il en est pour des personnes moins favorisées... » ■

SEB. G.

Le réchauffement a marqué 2025 de son empreinte

Incendies, canicules, inondations... nombre de catastrophes ont été favorisées par le changement climatique

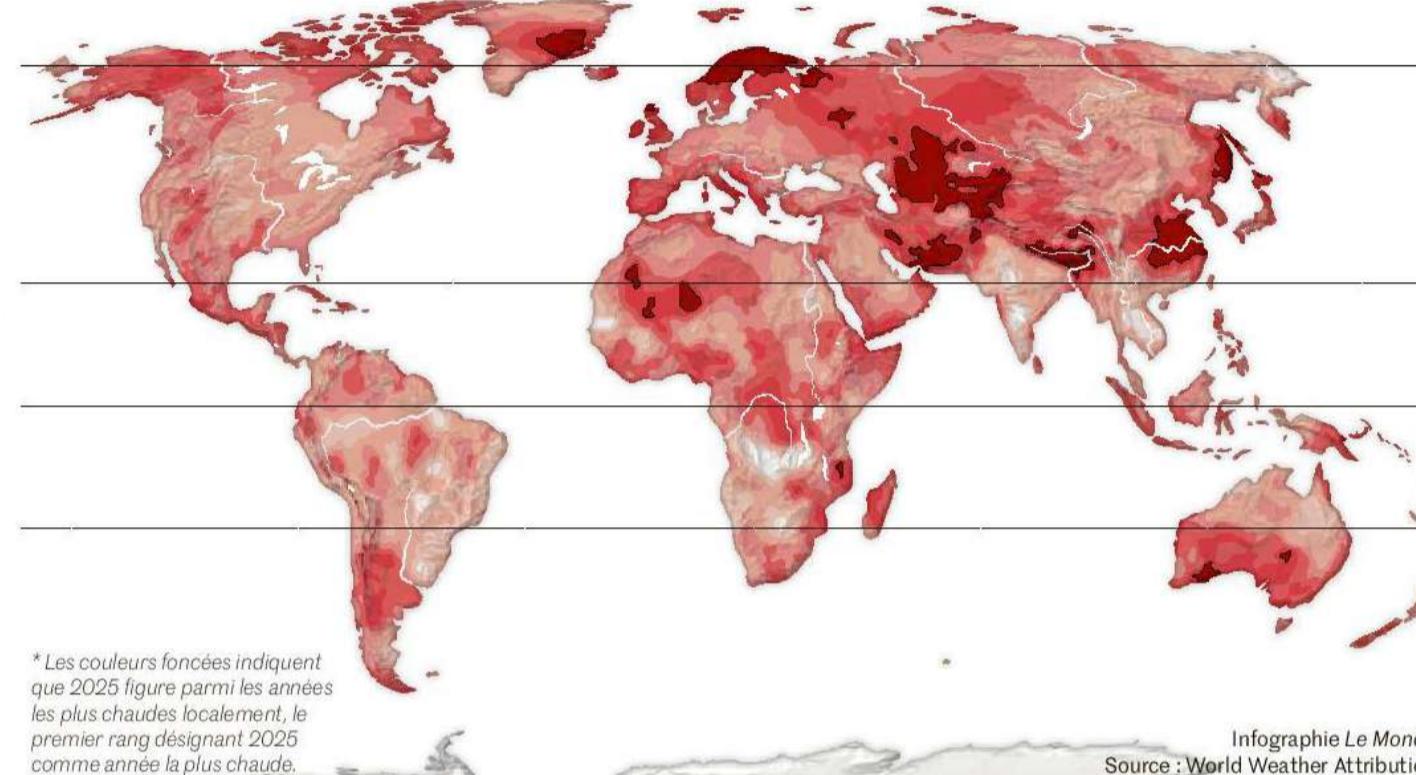
Les catastrophes naturelles sont de moins en moins naturelles : c'est le constat saillant du rapport annuel du World Weather Attribution (WWA). Le réseau scientifique a publié, mardi 30 décembre, le bilan d'une année d'événements météorologiques extrêmes, en s'attachant à identifier ceux qui ont été favorisés par le changement climatique. Crée en 2014 par des chercheurs néerlandais et britanniques, le WWA a pour objectif de mobiliser les modèles climatiques pour mener des études dites «d'attribution», capables de déterminer si un incendie, une inondation, une sécheresse ou une canicule ont été, ou non, intensifiées ou précipités par les concentrations actuelles de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Et, si oui, dans quelle mesure.

Au niveau mondial, le WWA note que l'année 2025 sera la deuxième ou troisième plus chaude jamais mesurée, malgré l'effet refroidissant de l'oscillation naturelle du Pacifique, dite «La Niña». Le consortium a identifié 157 événements extrêmes remplissant une série de critères pré définis : une inondation est, par exemple, considérée comme «extrême» si elle a affecté au moins 1 million de personnes, ou si elle a provoqué au moins une centaine de morts, ou encore si elle a conduit les autorités locales ou nationales à déclarer l'état d'urgence. Parmi ces événements catastrophiques, le WWA a pu en étudier 28, jugés les plus significatifs et intéressants sur le plan scientifique. Parmi eux, 22 se trouvent avoir été aggravés et/ou rendus plus probables par le niveau de réchauffement actuel.

Parmi ces catastrophes hybrides, à la fois naturelles et anthropiques, on trouve les incendies qui ont ravagé Los Angeles en janvier, causant quelque 400 morts et occasionnant plus de 30 milliards de dollars (25 milliards d'euros) de dégâts. Ou encore les inondations qui ont frappé le Pakistan en août, provoquées par des pluies de mousson exceptionnelles combinées à des crues glaciaires, qui ont causé plus de 800 morts et le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Plus de la moitié des 22 événements extrêmes étudiés et attribués au réchauffement en cours sont des vagues de chaleur qui ont concerné toutes les latitudes et

Rang de la température moyenne annuelle de 2025 par rapport aux trente années précédentes (1995–2024)*

1er 5e 10e 15e 20e 25e 30e



* Les couleurs foncées indiquent que 2025 figure parmi les années les plus chaudes localement, le premier rang désignant 2025 comme année la plus chaude.

tous les continents, du Groenland, où il a fait 20 °C en juin, à l'Australie, où le thermomètre a culminé, en janvier, à 49,5 °C.

Sévérité des canicules aggravée

«Les événements caniculaires survenus dans le bassin amazonien, au Mali ou au Burkina Faso sont devenus presque dix fois plus probables depuis 2015», précisent les auteurs, alors que la température ne s'est élevée que de trois dixièmes de degré au cours des dix dernières années. Les chercheurs rappellent ainsi que l'expression «chaque fraction de degré compte» n'est pas un slogan, mais une réalité physique.

«Les canicules ne laissent pas derrière elles des traces de destruction comme les incendies ou les tempêtes, les dégâts des températures élevées sont souvent sous-estimés, écrivent les chercheurs du WWA. En Europe, des travaux ont estimé que, sur 854 villes représentant 30 % de la population du Vieux Continent, 24 400 personnes ont perdu la vie entre juin et août en raison de fortes chaleurs.» Dans

de nombreuses régions du monde, ajoute le consortium, de telles données ne sont pas disponibles, ce qui ne signifie pas que les dégâts n'y existent pas.

Les chercheurs se sont, par exemple, intéressés à la canicule qui a frappé en février la ville de Juba, capitale du Soudan du Sud. Des températures excédant 40 °C avaient conduit les autorités à fermer les écoles pendant deux semaines. Dans les conditions du climat préindustriel et toutes choses égales par ailleurs, le WWA estime que les températures auraient été de 4 °C inférieures. Et qu'elles seront de 2 °C supérieures avec un réchauffement de 2,6 °C, attendu dans la seconde moitié du siècle en cours si les émissions ne sont pas drastiquement réduites.

La sévérité des canicules est aggravée, tout comme leur fréquence. La situation rencontrée en février dans la cité africaine (sept jours d'affilée à quelque 40 °C) était ainsi attendue une seule fois en mille six cents ans dans le climat préindustriel, mais avec 1,3 °C de réchauffement ac-

tuel, sa probabilité d'occurrence est 800 fois supérieure, c'est-à-dire qu'elle se produit statistiquement une année sur deux. A 2,6 °C de réchauffement, elle se produira chaque année.

Les températures élevées, l'assèchement de la végétation et des sols qui en découlent sont également des conséquences du réchauffement, et accentuent la probabilité et l'intensité des grands incendies. En 2025, l'Europe du Sud a connu à l'être une «saison extrême». «En Grèce égéenne, en Turquie et à Chypre, les conditions météorologiques propices aux incendies ont atteint un niveau qui ne se produit qu'une fois tous les vingt ans, mais qui a été multiplié par cinq en raison du changement climatique», écrivent les chercheurs du WWA. Dans le nord-ouest de la péninsule Ibérique, les conditions météorologiques extrêmes propices aux incendies étaient 40 fois plus probables qu'elles ne l'auraient été sans le réchauffement.»

Les précipitations extrêmes de l'année 2025 sont moins facile-

ment attribuables au changement climatique que les vagues de chaleur. Les inondations catastrophiques au Pakistan, au Sri Lanka et en Indonésie, dans la vallée du Mississippi et au Botswana, portent «le signal très clair du changement climatique anthropique», écrivent les chercheurs, mais, pour une large proportion de tels événements, comme les précipitations dantesques qui ont touché la Nouvelle-Galles du Sud (Australie) en mai, les études d'attribution du WWA ont été non concluantes. Parfois, c'est simplement le peu de données météorologiques locales de qualité qui ne permet pas de conclure.

Risques plus brutaux

Quant à la sécheresse plurianuelle qui frappe le Moyen-Orient depuis 2020, elle n'a pas reflué en 2025. Elle s'est même renforcée en Iran, au point que l'évacuation de Téhéran de ses quelque 10 millions d'habitants a été, début novembre, ouvertement considérée comme une option par les autorités si la situation ne s'améliorait

«Les décideurs doivent accepter la réalité : leur dépendance continue aux combustibles fossiles coûte des vies»

FRIEDERIKE OTTO
cofondatrice du réseau World Weather Attribution

pas. En 2023, le WWA avait déjà conduit une étude d'attribution sur les trois années consécutives de sécheresses qui venaient de toucher l'Iran, l'Irak et la Syrie, et mettait en évidence l'empreinte du réchauffement. Ces travaux, mis à jour en 2025, indiquent «un rôle encore plus important du changement climatique anthropique».

Loin du golfe Persique, dans celui du Mexique, les cyclones tropicaux sont soupçonnés d'être plus intenses sous l'effet du mercure qui grimpe. Les modèles climatiques ont cependant des difficultés à simuler correctement ces grands vortex atmosphériques. Les chercheurs estiment néanmoins que les précipitations associées à louragan Melissa – le plus intense de la saison, qui a dévasté la Jamaïque, Haïti et Cuba en novembre – pourraient avoir été accrues de plus de 9 % par le réchauffement actuel. Et la vitesse maximale des vents aurait augmenté de 7 %.

«Chaque année, les risques liés au changement climatique deviennent moins hypothétiques et plus brutaux», déclare dans un communiqué Friederike Otto, professeure en sciences du climat à l'Imperial College de Londres et cofondatrice du WWA. Notre rapport montre que, malgré les efforts déployés pour réduire les émissions de carbone, cela n'a pas suffi à entraver la hausse de la température moyenne mondiale et ses pires conséquences, ajoute-t-elle. Les décideurs doivent accepter la réalité : leur dépendance continue aux combustibles fossiles coûte des vies, entraîne des pertes économiques se chiffrant en milliards et cause des dommages irréversibles aux populations du monde entier.» ■

STÉPHANE FOUCART

des crabes et des homards, une méthode jugée moins douloureuse, mais qui implique l'utilisation d'équipements particulièrement onéreux : près de 4 000 euros pour une machine CrustaStun. Ce qui augmenterait nécessairement le prix de vente de ces produits.

Couper l'animal en deux

Une solution qui ne satisfait pas James Chiavarini, propriétaire des restaurants La Palombe et Il Portico, à Londres. «Aucun restaurateur ne va dépenser 3 500 livres [4 000 euros] pour électrocuter des homards», explique-t-il au Monde. Je ne vois pas comment le gouvernement va faire appliquer ça, à moins de mettre des policiers dans ma cuisine, et dans toutes les cuisines du pays.»

Au restaurant Otto's, un établissement gastronomique situé à Londres, le chef, Otto Tepasse, utilise une autre méthode de mise à mort : couper l'animal en deux à l'aide d'un couteau pour détruire

d'un seul coup son système nerveux, réparti sur 13 ganglions le long du corps, avant de le cuire. «Ce geste ne doit pas durer plus de quelques secondes, précise-t-il. C'est une des seules façons d'éviter toute souffrance potentielle et, au final, la chair du homard sera plus tendre.» Tout au long de l'année, sauf lorsque les conditions météorologiques ne sont pas réunies, Otto Tepasse reçoit au moins 25 homards par semaine, accompagnés de noix de Saint-Jacques qu'il fera flamber. «Avec cette interdiction, le régime juridique applicable aux crustacés s'élargirait sur celui applicable aux mammifères», estime Olivier Le Bot.

Au-delà du homard, le programme du gouvernement britannique en faveur du bien-être animal vise large : nouvelles normes pour la mise à mort «sans cruauté» des poissons d'élevage, interdiction de l'élevage intensif des chiots ou encore fin des cages pour les poules et les truites. ■

EMMA NICOLAS

L'Angleterre va interdire l'ébouillantage des homards et des crabes

Cette mesure s'appliquerait, d'ici à 2030, aux crustacés et aux mollusques céphalopodes, reconnus comme êtres sensibles par la loi anglaise

Pour les fêtes de fin d'année, le homard est prisé par celles et ceux qui misent sur des produits d'exception – et qui en ont les moyens. Mais, au Royaume-Uni, le destin de ces crustacés est sur le point de changer. Le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales britannique a annoncé, lundi 22 décembre, vouloir interdire la pratique culinaire consistant à plonger des homards vivants dans l'eau bouillante.

Dans le cadre de sa nouvelle politique sur le bien-être animal, le gouvernement travailliste affirme que «l'ébouillantage d'animaux vivants n'est pas une méthode acceptable de mise à mort». Cette interdiction viendrait compléter une loi adoptée par les conservateurs en 2022, l'Animal Welfare (Sentience) Act, reconnaissant que les crustacés décapodes (crabes, crevettes, homards, langoustes et écrevisses) et les mollusques céphalopodes (poulpes, seiches et calamars) sont des êtres sensibles

et ressentent la douleur autant que d'autres animaux. Tous seront concernés par la future loi.

Ce texte faisait suite à la publication d'un épais rapport de la London School of Economics en novembre 2021, dans lequel était démontré que les crustacés comme les mollusques sont dotés de nocicepteurs : des terminaisons nerveuses permettant de détecter les températures extrêmes ou les blessures mécaniques comme le déchirement. La loi de 2022 s'était arrêtée à une reconnaissance symbolique. Le gouvernement travailliste veut aller plus loin, d'ici à 2030 : le Royaume-Uni rejoindrait ainsi la Suisse, la Norvège, l'Autriche et la Nouvelle-Zélande, où cette pratique est interdite.

«Lorsque des animaux conscients sont plongés dans de l'eau bouillante, ils endurent plusieurs minutes de douleur atroce. C'est une torture totalement évitable», affirme, dans un communiqué de presse, Ben Sturgeon, vétérinaire et directeur général de l'associa-

tion Crustacean Compassion («compassion pour les crustacés»). Pour Olivier Le Bot, professeur de droit public et spécialiste en droit de l'animal à l'université d'Aix-Marseille, cette intention d'interdiction est la suite logique de la qualification de l'ensemble des décapodes d'êtres sensibles en 2022. «Le critère retenu, la sensibilité, est mesurable scientifiquement. Un animal capable de ressentir de la souffrance doit bénéficier d'un régime protecteur, indépendamment de l'utilité, de la

Un rapport de la London School of Economics préconise l'électrocution, une méthode jugée moins douloureuse

proximité ou de l'anthropomorphisme [la tendance à attribuer aux êtres vivants des sentiments humains] que l'on peut avoir à son égard.»

«Même en couvrant la marmite et en s'en détournant, on peut entendre les cognements et claquements du homard contre la paroi. Ou encore les pinces de la créature raclant la marmite. En d'autres termes, le homard se comporte pas mal comme vous et moi si nous étions plongés dans de l'eau bouillante», notait déjà, en 2003, l'écrivain et journaliste américain David Foster Wallace après avoir assisté au spectacle de milliers de homards cuisinés au Maine Lobster Festival, dans le Maine, aux Etats-Unis.

Si ce projet de loi a été accueilli avec satisfaction chez les défenseurs de la cause animale, ce n'est pas le cas chez tous les restaurateurs. Comme option à l'ébouillantage, le rapport scientifique de la London School of Economics préconise l'électrocution



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



RAPPEL CONSO

- 1 Je vérifie si mon véhicule est concerné**

- 2 Je prends rendez-vous chez un réparateur/garagiste de la marque pour remplacer rapidement et gratuitement mes airbags**



PLUS D'INFORMATIONS SUR
ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata

Macron, des vœux pour réhabiliter son bilan

Le chef de l'Etat prépare une adresse « sobre », à « forte dimension géopolitique et internationale »

A u fil des années et des crises hors normes, le champ des promesses tenables s'est considérablement restreint pour Emmanuel Macron. Le pari raté de la dissolution de l'Assemblée nationale a compromis sa capacité d'action sur le plan intérieur. Son impopularité, au plus haut depuis 2017, reflète sa relation abîmée aux Français. A l'approche de l'élection présidentielle de 2027, les prétendants à sa succession, dont ses deux anciens premiers ministres, Gabriel Attal et Edouard Philippe, brandissent l'étendard de leur rupture avec le macronisme.

Pour le locataire de l'Elysée, qui ne pourra pas se représenter, cette dernière année pleine dans l'exercice de ses fonctions s'apparente à une course contre la montre pour réhabiliter son décennat. Les neuvièmes vœux aux Français qu'il adressera ce 31 décembre à 20 heures en seront l'amorce.

Le président de la République et son entourage préparent une adresse « sobre », à « forte dimension géopolitique et internationale ». Car il entend continuer à projeter l'essentiel de son action sur son domaine réservé. Une nouvelle réunion des pays de la « coalition des volontaires » doit se tenir à Paris, début janvier, pour permettre aux Européens de peser dans la perspective d'un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie.

Sur la scène nationale, Emmanuel Macron s'accorde mal de son impuissance. Alors, comme pour 2025, le chef de l'Etat prône « une année d'action, une année utile », et prévoit pour cela des incursions plus franches dans les dossiers intérieurs. « Il y a des politiques publiques qui sont du ressort du gouvernement, mais il y a quelques grands sujets présidentiels qui vont se nouer cette année et qui marqueront des bascules assez significatives dans cinq, dix ans », veut croire son entourage.

Sujets consensuels

Le président de la République table sur l'adoption au premier trimestre 2026 d'un projet de loi pour interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans, après son tour de France face aux lecteurs des principaux titres de la presse régionale. Autre cheval de bataille du chef de l'Etat, l'entrée en vigueur du service national volontaire devrait aboutir en septembre 2026.

Enfin, il devrait rappeler lors de ses vœux son souhait de voir l'aide à mourir adoptée d'ici à la



Emmanuel Macron, venu célébrer Noël avec les troupes françaises, rencontre des soldats lors d'un exercice, aux Emirats arabes unis, le 22 décembre. LUDOVIC MARIN/AFP

fin de 2026, alors que le Sénat examinera deux propositions de loi sur le sujet dès le 20 janvier. « Des sujets consensuels que l'opinion ne néglige pas mais qui ne font pas oublier les autres pans de son quinquennat sur lesquels il est très critiqué, notamment sur le régional et le déficit », note Bernard Sananès, le président de l'institut Elabe.

Ces projets de réforme poussés par l'Elysée sont en réalité suspendus à l'adoption du projet de loi de finances, reporté à début janvier après un premier échec. « On aurait préféré avoir un budget, mais par rapport aux vœux de l'an dernier, on a au moins un budget de la Sécurité sociale, c'est déjà un progrès », relativise un proche du chef de l'Etat. Mais Emmanuel Macron met la pression sur Sébastien Lecornu et son gouvernement pour clore les débats budgétaires d'ici à la fin janvier. Si le

premier ministre a réussi à faire adopter le budget de la « Sécu » au prix de fortes concessions aux socialistes, il n'a pas la garantie de reproduire un tel accord sur le budget de l'Etat. En parallèle, la ratification attendue en janvier du traité de libre-échange UE-Mercosur pourrait déclencher une nouvelle escalade dans la courrière du monde agricole.

Emmanuel Macron table sur l'adoption, début 2026, d'une loi interdisant les réseaux sociaux aux moins de 15 ans

Lors des derniers vœux, le chef de l'Etat avait évoqué la piste du référendum pour contourner l'absence de majorité à l'Assemblée afin de « trancher » certains débats comme celui sur la fin de vie. « Chacun comprend qu'il a été compliqué de tenir cet engagement compte tenu de ce qu'a été l'instabilité politique et le fait que se sont succédé deux premiers ministres en un an », tempore son entourage, qui assure que « c'est un outil que le président garde en tête ».

Une option à laquelle ne croit plus son camp alors que l'année 2026 sera rythmée par deux cycles électoraux, les municipales en mars et les sénatoriales en septembre, ainsi que par les prémisses de la campagne pour la présidentielle de 2027. Emmanuel Macron n'a pas renoncé à jouer un rôle pour « favoriser l'unité » de son camp, épargné par puzzle. Mais

dès le début de 2026, il devrait se retrouver confronté au droit d'inventaire effectué par le secrétaire général de Renaissance, Gabriel Attal, qui veut rebaptiser le parti « Nouvelle République », ayant un livre à paraître en avril dans lequel il entend « montrer aux Français en quoi lui et Emmanuel Macron ne sont pas pareils et n'exercent pas le pouvoir de la même manière », appuie Bernard Sananès.

Non-maîtrise du déficit

Sur le même créneau, Edouard Philippe a pris une certaine avance, après avoir appelé au début anticipé du chef de l'Etat. « Le deuxième quinquennat d'Emmanuel Macron, c'est celui où on défaît ce qui a été fait durant le premier », a fustigé le maire (Horizons) du Havre sur LCI le 8 décembre, ulcéré contre la suspension de la réforme des retraites, les hausses

d'impôts et le déficit. Un sentiment partagé au sein de l'électorat macroniste. « Ce qui est nouveau, c'est la rupture entre Emmanuel Macron et une partie de son socle électoral qui vit la dissolution, l'inaction qui en découle et la non-maîtrise du déficit comme une atteinte à la promesse du macronisme », appuie Bernard Sananès.

Hermétique aux critiques, Emmanuel Macron entend prouver que son bilan demeure honorable. Lors de ses vœux, il a prévu de souligner les avancées économiques du pays malgré les difficultés géopolitiques et l'instabilité politique. Une manière de « dire qu'il y a des choses qui avancent et qu'il ne faut pas se voir plus petit qu'on ne l'est », professe son entourage, sans dire si les Français seront convaincus par cette démonstration d'optimisme. ■

MARIAMA DARAME

Pierre Moscovici quitte la Cour des comptes, mais pas le débat public

L'ancien ministre de l'économie rejoint, au 1^{er} janvier, la Cour des comptes européenne. « Je ne prends pas ma retraite », insiste-t-il

Entré à la Cour des comptes à l'âge de 27 ans comme auditeur, son premier président, Pierre Moscovici, tirera sa révérence le 31 décembre. Atteint par la limite d'âge, à 68 ans révolus, il rejoindra la Cour des comptes européenne, au Luxembourg. Un départ qui ne sera pas passé inaperçu. « Monsieur le premier », comme on dit rue Cambon, a multiplié ces dernières semaines interviews et conférences de presse. Principalement pour vanter son bilan dans un contexte de défiance à l'égard des pouvoirs publics. La haute juridiction financière aurait connu sous son magistère une véritable « métamorphose », selon un fascicule édité pour l'occasion, après les dix années atones de son prédécesseur Didier Migaud.

En dépit de son bilan, le président de l'institution part avec

quelques regrets. Comme celui de n'avoir pas été nommé premier ministre en septembre, après la chute de François Bayrou. Lui, qui n'avait cessé d'alerter ces dernières années sur le dérapage de la dette, se serait bien vu en « recours », à la tête d'un gouvernement chargé de remettre les finances sur les rails, tel un « Mario Draghi à la française ». Mais Emmanuel Macron n'a jamais envisagé de nommer à Matignon l'ancien ministre socialiste de l'économie et des finances de François Hollande, qui se dit « ni de droite ni macroniste » et se revendique d'une gauche qui « croit au réel ». « De toute façon, [le président] avait Lecornu en tête », balai-t-il.

Il n'a sans doute pas été simple de se couler, depuis 2020, dans le rôle de haut magistrat au-dessus de tout soupçon, après plus de

vingt ans d'engagement politique aux côtés de Dominique Strauss-Kahn et de Lionel Jospin. Ainsi a-t-il été attaqué par la droite et l'extrême droite, fin 2023, pour avoir différé d'une quinzaine de jours la publication d'un rapport sur « la politique de lutte contre l'immigration irrégulière », afin qu'elle n'interfère pas avec le vote de la loi « immigration ». Un geste dont il se félicite : « Qu'est-ce qu'on aurait pris si je n'avais pas rapporté ! »

Principes éthiques

Pierre Moscovici ne croit pas au gouvernement des experts, « ce sont les politiques qui décident », rappelle-t-il. Ses alertes répétées sur les dérives des finances publiques n'ont d'ailleurs pas empêché les gouvernements successifs de continuer à creuser avec constance le déficit public, tel un

« nœud coulant qui nous étrangle ». A l'heure du départ, lui qui aura été des deux côtés de la barrière se garde de les accabler : « Le conseil est facile, l'art est difficile. »

L'influence de la Cour sur les politiques se lit toutefois dans certaines décisions prises au sommet de l'Etat. Ainsi un récent rapport sur le Louvre épingle-t-il le musée, qui a « privilégié des opérations visibles et attractives » au détriment de la sécurité et des infrastructures. Sa publication, quelques semaines après le vol dans la galerie d'Apollon, a fait grand bruit. Embarrassées, ni la directrice du musée, encore moins la ministre de la culture n'ont démissionné pour autant. En revanche, Philippe Jost, qui a conduit le chantier de la cathédrale Notre-Dame, a été missionné pour réorganiser le célèbre musée. « Imaginez que ce rapport

ait été communiqué à la directrice du Musée du Louvre et à la ministre de la culture, mais pas publié : il ne se serait rien passé », souffle Pierre Moscovici, qui a instauré la publication de 100 % des rapports de la Cour, parfois contestée en interne.

A quelques heures du 1^{er} janvier, le nom de son successeur n'est toujours pas connu. L'ex-premier ministre Jean Castex a préféré la SNCF. La députée (Renaissance) du Calvados Elisabeth Borne veut poursuivre en politique. Le nom de Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française du développement, ancien directeur de cabinet de Pierre Moscovici au ministère de l'économie, circule.

Pour diriger la « collection d'ego » qu'abrite l'hôtel particulier de la rue Cambon, selon son premier président, il faudra quelqu'un qui soit « impavide et calme », recom-

mande-t-il. Pour défendre l'institution en ces temps « d'illibéralisme croissant », il milite pour un successeur doté de « principes éthiques en béton, de sens politiques et qui sache parler aux médias ». On jurerait un autoportrait.

Bientôt exilé à deux heures trente de Saint-Germain-des-Prés, où il a ses habitudes, ce personnage tourmenté ne veut pas qu'on l'oublie. « Je ne prends pas ma retraite », insiste-t-il, promettant d'intervenir, sous une forme ou une autre, dans le débat public, en « citoyen libre » qui « s'intéresse à la vie de son pays ». Entre tentation de Venise et peur du vide, l'auteur de *Nos meilleures années* (Gallimard, 2023) répète qu'il ne changera pas de numéro de téléphone. Et se tient, dit-il, « à la disposition des événements ». ■

NATHALIE SEGAUNES

La transition écologique, un sujet du quotidien

Avec ses conséquences directes, le dérèglement climatique devient central dans la campagne des municipales

Pour mener campagne, certains candidats aux élections municipales devront avoir préparé un solide argumentaire écologiste. A Miquelon, les 600 habitants de ce village de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon auront forcément des questions à poser sur le déménagement de leur bourg, trop exposé aux tempêtes tropicales qui remontent vers l'Atlantique Nord, tel l'ouragan Fiona en 2022. Au cœur des gorges de l'Arly, en Savoie, les automobilistes seront sans doute curieux de connaître le devenir de la route départementale 1212, fermée en novembre à cause des éboulements provoqués par les dégels hivernaux. A Blendecques (Pas-de-Calais), les sinistres auront peut-être en tête les multiples inondations de l'hiver 2023-2024, au moment de voter.

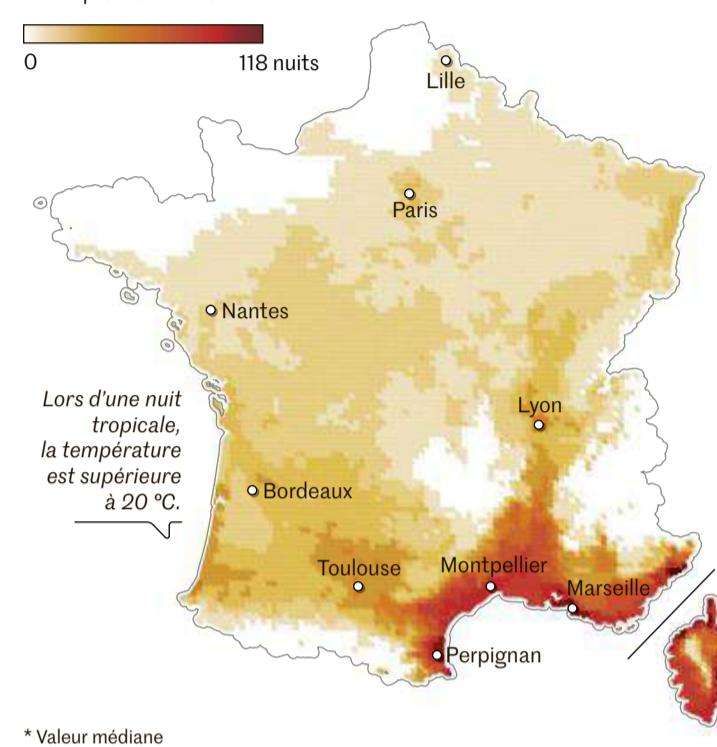
«Le dérèglement climatique est encore plus rapide en montagne qu'en plaine (...) et les habitants de nos territoires ont bien conscience des évolutions depuis dix ans», explique le député Jean-Pierre Vigier (Haute-Loire, Les Républicains), président de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM).

Erosion des côtes, intensification des précipitations et des canicules, problèmes de pollution de l'air et de l'eau, retrait-gonflement des argiles qui menace plus de 10 millions de logements, disparition de la neige dans certaines zones... Réparties sur un territoire très divers, les 34 875 communes françaises subissent une grande diversité d'impacts climatiques et environnementaux. Et les maires, élus ou réélus les 15 et 22 mars 2026, seront une nouvelle fois en première ligne pour lutter contre ces aléas de moins en moins naturels.

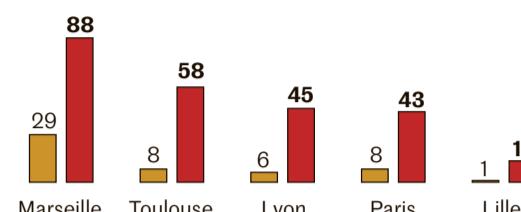
«Quand vous avez des parents qui viennent vous engueuler parce qu'il fait 30 °C dans les classes de leurs enfants, vous ressentez la nécessité d'agir. L'écologie ne se joue pas dans les COP ou dans les stratégies nationales, c'est un sujet de vie quotidienne», réagit Jean-François Vigier, maire (Union des démocrates et indépendants) de Bures-sur-Yvette (Essonne) et vice-président de l'Association des maires de France chargé de la transition écologique.

Le changement climatique au cœur des préoccupations quotidiennes des électeurs

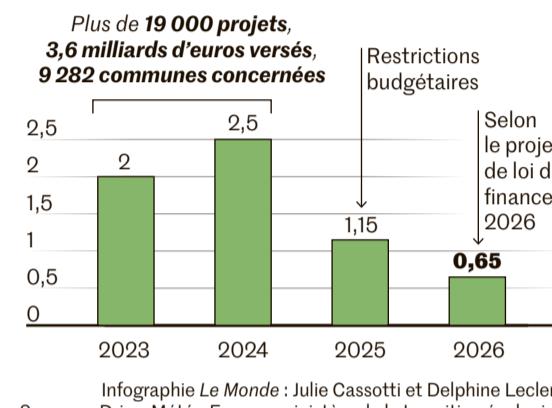
Nombre annuel de nuits tropicales en France hexagonale, selon le scénario à + 4 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle*



Nombre annuel de nuits tropicales sur la période 1976-2005 en 2100



Dotations du fonds vert, créé en 2023, destiné à financer des projets de transition écologique portés par les acteurs locaux, en milliards d'euros



Infographie Le Monde : Julie Cassotti et Delphine Leclercq
Sources : Drias, Météo-France ; ministère de la transition écologique

nancer la lutte contre l'érosion côtière a été voté, avant de disparaître du projet de loi de finances.

En mars, le sujet existera-t-il ou sera-t-il «invisibilisé»? L'extrême droite va-t-elle l'instrumentaliser, comme sur la scène nationale? Les situations seront forcément très variées en fonction des communes. Mais les experts du think tank Destin commun, qui ont réalisé une étude sur les attentes des électeurs pour les municipales, restent plutôt optimistes. Selon leur enquête, publiée en novembre, 58 % des personnes interrogées estiment que les élus devraient en faire beaucoup plus pour lutter contre le changement climatique. Et huit sondés sur dix considèrent que les maires devraient avoir plus de pouvoir pour piloter la transition écologique.

Ces derniers sont attendus sur des sujets comme la sécurisation de l'eau potable, l'éclairage public, l'accès aux transports en commun et la végétalisation. «L'écologie c'est une vraie préoccupation, analyse Laurence de Nervaux, directrice générale de Destin commun. Mais pour mobiliser autour de cette question, il faut agir sur des choses qui sont compatibles avec les autres préoccupations des Français, comme la santé, la sécurité ou la qualité de vie.»

En prise avec le quotidien des habitants, chacune des élections municipales sera un laboratoire à ciel ouvert de l'acceptabilité de la transition écologique. En 2020, quelques mois après les grandes marches pour le climat, les candidats d'Europe Ecologie-Les Verts (parti depuis rebaptisé Les Ecologistes) avaient conquis sept villes de plus de 100 000 habitants, notamment des métropoles comme Bordeaux, Lyon et Strasbourg. Les scores de ces sortants seront scrutés de près. «Cela ne doit pas être le seul curseur car l'écologie est devenue plus transversale», prévient François Thomazeau.

Depuis 2020, la plupart des maires des grandes villes de gauche, mais aussi de certaines de droite, comme Toulouse, ont en effet mis en place ou renforcé leur plan climat. ■

MATTHIEU GOAR, JULIE CASSOTTI ET DELPHINE LECLERCQ (INFOGRAPHIES)

«C'est un enjeu majeur quasi-partout, mais avec des spécificités très fortes, poursuit Jean-Charles Orsucci, maire (Renaissance) de Bonifacio (Corse-du-Sud) et président de l'Association nationale des élus des littoraux. On ne doit pas prendre les mêmes décisions à Bonifacio et à Biarritz. Au quotidien, en dehors des crises, les gens nous interpellent sur la propreté des rues, ce qui est normal, mais nous devons aussi arriver à relever collectivement ce défi incroyable de long terme.»

Avec des moyens limités par rapport à l'immensité de l'enjeu, les communes françaises sont intégrées aux différentes stratégies françaises. D'abord en étant parties prenantes des politiques d'atténuation. Si la France veut respecter sa promesse de réduire de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, les mairies doivent rénover les bâtiments publics comme les écoles primaires, les médiathèques et les salles des fêtes, chan-

Chacune des élections municipales sera un laboratoire à ciel ouvert de l'acceptabilité de la transition écologique

ger les chaudières des piscines, moderniser les transports collectifs, ou économiser de l'énergie. L'autre volet est celui de l'adaptation au changement climatique, par exemple en végétalisant les îlots de chaleur urbains.

Selon l'Institut de l'économie pour le climat, les collectivités devraient investir environ 19 milliards par an (7 milliards pour le bloc communal). Elles n'ont dépensé qu'environ 8 milliards en 2024. «Les collectivités, dont les mairies, doivent réaliser 25 % des

efforts de décarbonation de la France. Les élections municipales sont cruciales car les infrastructures d'une société sans carbone se prépareront lors des deux prochains mandats municipaux», résume François Thomazeau, chargé du suivi des collectivités locales au sein de l'institut.

Deux murs

En juillet, la Banque des territoires a publié un rapport qui analyse les investissements de 47 communes de toutes tailles: 35 % étaient destinés à des projets vertueux et 2 % avaient un effet défavorable sur l'atténuation (principalement ceux liés à l'artificialisation des sols ou à l'achat de véhicules thermiques).

Les difficultés financières et l'instabilité politique commencent à produire des effets négatifs. Les investissements verts des collectivités ont stagné entre 2023 et 2024, après avoir fortement augmenté les années précédentes. Les communes ont vu dis-

paraître la taxe d'habitation et leurs investissements sont strictement encadrés. «Les maires font face à deux murs, celui de la fiscalité et celui de l'endettement, poursuit Jean-François Vigier. Nous investissons pour nos enfants et nous devrions pouvoir isoler notre dette verte ou monter à vingt ou vingt-cinq ans de capacité d'endettement.»

Par ailleurs, le fonds vert, annoncé en 2022 par Elisabeth Borne, alors première ministre, pour financer les projets environnementaux des collectivités, a été réduit de 2,5 milliards d'euros à 600 millions d'euros dans le dernier projet de loi de finances. «La saignée du fonds vert est une aberration, une erreur magistrale et catastrophique», affirme Frédérique Espagnac, sénatrice socialiste des Pyrénées-Atlantiques et secrétaire générale de l'ANEM. Cet automne, un amendement qui prévoit une taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires des plateformes de location touristique, type Airbnb, pour fi-

Le climat, angle mort des candidats du RN en région PACA

Le parti a exclu l'enjeu de la transition écologique de son programme municipal, alors que le Var et les Alpes-Maritimes sont très touchés

NICE - correspondance

Avec des canicules de plus en plus intenses et longues, les tensions sur la ressource en eau, les incendies, l'érosion du sol et les glissements de terrain, le Var et les Alpes-Maritimes comptent parmi les départements les plus vulnérables au changement climatique, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. C'est aussi un territoire stratégique majeur pour le Rassemblement national (RN) en 2026.

Avec 600 listes déclarées, le parti revient à ses plus hauts niveaux historiques pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Si les ambitions du RN n'ont pas été clairement précisées, les départements des Alpes-Maritimes et du Var, où les vagues bleu marine ne cessent de déferler, font office de coureurs de tête.

Contrairement au Var, et malgré des scores historiques pour le parti d'extrême droite, aucune ville du département malarpin n'est aujourd'hui gérée par le RN. En présentant ses candidats, le 13 décembre, les députés des Alpes-Maritimes ont déclaré, d'un air as-

suré: «Nous allons gagner des villes dans les Alpes-Maritimes.»

Le parti cherche à présenter une image pragmatique, loin des critiques d'amateurisme habituelles. «Les candidats ont été passés à la moulinette», précise Alexandra Masson, députée RN et candidate dans la ville de Menton. Chacun d'entre eux, choisi pour sa compétence, a signé une charte d'engagement pour respecter la ligne du programme national du parti.»

Pour le RN, qui veut se présenter «en bon gestionnaire», les enjeux phares sont la lutte contre l'insécurité, la crise du logement et, dans les plus petites communes, les difficultés de stationnement.

Aucune des priorités déjà publiées ne mentionne les défis climatiques du territoire. Or, dans la région, le tableau est inquiétant. Avec 80 % de la population en zone urbaine, les habitants de la région sont particulièrement touchés par les fortes chaleurs et les nuits tropicales.

Le Var est le département métropolitain le plus exposé à l'érosion du littoral, avec plus de 400 logements menacés à l'horizon 2050, d'après un rapport du centre d'études et d'expertise sur les ris-

ques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique), publié en 2024. Les sécheresses et les inondations record se succèdent aussi un peu partout sur le territoire: dans l'arrière-pays varois, neuf villages ont gelé tous les permis de construire en 2023 pour cinq ans, à la suite de l'assèchement de ses nappes phréatiques. Les communes ont parfois dû alimenter leurs habitants en eau par camion-citerne et bâcher les compteurs des usagers trop gourmands.

Peu de marge de manœuvre

En matière de lutte contre le changement climatique, les maires ont un rôle majeur: transports en commun, gestion des déchets, choix des matériaux de construction, plans d'urbanisme... Les municipalités ont aussi leur mot à dire sur un ensemble de mesures qui rendront la vie plus supportable en cas d'événement climatique majeur, de la rénovation thermique des bâtiments aux espaces verts qui permettent de baisser la température en ville.

C'est pourquoi, dans un contexte d'assèchement budgétaire,

l'Association des maires de France n'a cessé de rappeler ses besoins de moyens financiers pour actionner une transition écologique qui doit être une priorité absolue.

Mais les candidats investis par le RN, obligés de «suivre la ligne du parti», comme le rappelle Alexandra Masson, ont en réalité peu de marge de manœuvre. Ils se sont engagés à respecter les finances locales, à ne pas augmenter la fiscalité et à défendre la sécurité. Seul point «vert»: faire un maximum de «localisme», sans plus de précision.

Rien ne les contraint, donc, à se pencher sur les enjeux climatiques. Ces dernières années, dans l'Hémicycle, le RN s'est d'ailleurs attelé à détricoter tout texte

Certains conseillers municipaux RN continuent d'afficher leurs croyances climatosceptiques

ceuvrant pour une transition écologique. A commencer par l'objectif zéro artificialisation nette, qui prévoit qu'en 2050 chaque hectare construit devra être compensé par son équivalent rendu à la nature.

En 2023, l'intégralité des membres du parti d'extrême droite, Marine Le Pen en tête, a déposé une proposition de loi visant à supprimer l'obligation de rénovation des passerelles thermiques,

telle que prévue par l'article 160 de la loi Climat et résilience. Pour ce qui est du «localisme», pourtant prévu dans la charte des élus, les députés RN ont voté contre l'approvisionnement en viande française dans les cantines (à l'exception de deux qui ont voté pour) en 2024.

Dans le Var, quelques candidats font figure d'exception. Le député Frédéric Boccaletti, condamné en 2000 à un an de prison, dont six mois ferme, pour des faits de «violence en réunion avec arme», commis en marge d'un collage d'affiches, et candidat à Six-Fours-les-Plages, propose «un grand plan climatisation pour toutes les écoles de la commune».

Dans les rares cas où la question écologique est abordée, la réponse

des candidats RN est souvent policière. A Saint-Laurent-du-Var, près de Nice, Rafaël Quesada, tête de liste RN-Union des droites pour la République, promet par exemple de «recruter un à deux gardes champêtres pour surveiller la zone Natura 2000 de l'embouchure du Var». Tout en proposant de transformer la commune en «base nautique digne de ce nom».

Et si le parti tente de lisser son image au niveau national, certains conseillers municipaux eux, continuent d'afficher leurs croyances climatosceptiques. Fin septembre, lors d'un conseil municipal mené par Josée Massi (sans étiquette), autour des questions de la résilience climatique de la ville de Toulon, l'un des élus d'extrême droite, Amaury Navarranne, s'est emporté: «Quand je lis que l'augmentation de la température a été de 2,1 degrés par rapport à l'ère préindustrielle, ce n'est quand même pas de notre faute. C'est la planète», a-t-il lancé. Avant d'expliquer que le réchauffement climatique n'était qu'un «cycle de notre Univers, de notre monde» avec «des ères qui augmentent en chaleur et des ères qui diminuent en chaleur». ■

SOFIA FISCHER

FORUM Entretien



01

En quoi les territoires ruraux et périurbains sont-ils une question profondément politique?

Parce qu'ils ne recouvrent pas, pour la plupart, des espaces contemplatifs, comme dans le Perche ou la Drôme, où des touristes se pressent et où la nature fait partie du patrimoine. Chez moi, dans l'Ain, la rivière refroidit les tours de la centrale nucléaire, les plaines sont mangées par les entrepôts logistiques, la proximité avec Lyon justifie qu'on construise des sites d'enfouissement de déchets des urbains.

Dans l'espace résiduel, on plante du maïs et du colza, qu'on arrose de pesticides. La nature est comme les corps: une matière à travailler pour dégager des profits. Le plus gros obstacle à la transition écologique, c'est ce capitalisme sauvage. Hélas, on a préféré individualiser le problème et dire aux gens: «Ce qui ne va pas, c'est votre voiture et votre barbecue.» Mais c'est à la puissance publique de prendre à bras-le-corps tout ça. On est le septième pays le plus riche du monde et on finance la rénovation énergétique au compte-goutte, alors qu'on dénombre 5 millions de passoires thermiques. Il nous faudra des dizaines et des dizaines d'années pour en venir à bout. C'est pourtant tout bonus pour tout le monde.

En mettant fin aux passoires thermiques, on apporte du bien-être aux gens. On fait fortement baisser leurs dépenses contraintes, alors qu'aujourd'hui ils en ont «ras-la-gueule». On réduit aussi les émissions carbone et on offre du travail aux classes populaires qui vont être le rouage absolu de ce chantier. De même, si on veut faire de l'agro-écologie, il faudra un million de paysans que l'on recruterà dans nos espaces ruraux.

Politique

«L'écologie, sans la lutte des classes, c'est du jardinage»

Lumir Lapray, activiste du climat et auteure de «Ces gens-là» (éditions Payot, 2025).

Chez elle, «c'est le centre de rien et la périphérie de tout». Lumir Lapray a grandi à Proulieu, hameau de la plaine de l'Ain. Un département que ses amis diplômés parisiens situent généralement dans le nord de la France, le confondant avec l'Aisne. Adolescent, Lumir Lapray devait prendre son car scolaire à 6h13 sur le parking de la salle des fêtes. Née dans une maison Phénix, elle avait, à l'école, des camarades qui s'appelaient souvent «Kevin». Sur ses

terres, 50% des habitants n'ont pas le bac, 25% un BEP ou un CAP et 25% pas de diplôme du tout. Cela n'a pas empêché cette fille de prof de faire ses gammes à Sciences-po Lyon.

Lumir Lapray y est devenue une militante écolo de choc, au point d'exercer la profession improbable

La militante a mordu la poussière dans l'Ain, mais elle a décroché, au cœur de ce bastion de droite, le plus gros score de la gauche depuis un quart de siècle.

d'activiste-influenceuse. À 33 ans, elle a déjà eu plusieurs vies. Assistante d'un député démocrate US, elle a fait son baptême du feu aux législatives de 2022 pour le compte de la Nupes. Au menu: une appli électorale high-tech pour quadriller sa «circo» et une bonne dose d'agit-prop.

L'activiste du climat a mordu la poussière dans l'Ain, mais elle a décroché, au cœur de ce bastion de droite, le plus gros score de la gauche depuis près d'un quart de siècle. Deux ans plus tard, c'est à la conquête de l'électorat de Virginie tenté par le vote Trump, qu'on l'a retrouvée. Un sacerdoce. Mais cette campagne lui a valu de taper dans l'œil de Barack Obama, qui en a fait l'une des égéries de sa toute-puissante fondation. Mais c'est un nouveau retour aux sources qu'elle opère dans son premier livre, «Ces gens-là». «Un portrait intime des classes moyennes et populaires rurales» qui se veut aussi un manuel de combat contre le Rassemblement national de Jordan Bardella.●

FORUM



PHOTOS: M. GENON / LA GAZETTE

02

Comment expliquez-vous le vote RN dans ce que l'essayiste Christophe Guilluy appelle la « France périphérique » ?

La frontière entre « les fachos » et « les fâchés, pas fachos » est moins nette qu'on ne le pense. Quand on regarde les études de Vincent Tiberj, on s'aperçoit que, sur la question du mariage mixte entre non-musulmans et musulmans, l'indice d'intolérance individuelle est beaucoup plus faible que dans les années 70.

Sur un autre registre, dans les communes de 500 à 1000 habitants, l'écart du vote RN peut varier de 6 points en fonction de la présence, ou non, de services publics et de commerces. Dans l'Ain, il n'y a pas de CHU ni d'université. Quand la maternité ferme, il faut quarante minutes au lieu de dix pour aller accoucher. C'est vécu comme une violence par des citoyens qui paient autant d'impôts que les autres.

Dans la plaine de l'Ain, les fonctionnaires ne sont que 11%, contre 31% en Seine-Saint-Denis. Il y a ce discours : « On donne tout à la banlieue. » Or, parmi les plus grands déserts médicaux, il n'y a pas que l'Ain. Il y a aussi la Seine-Saint-Denis.

03

Qu'a changé le mouvement des « gilets jaunes » ?

Tout ! Avant, personne ne parlait de nous. Nous n'existions pas dans le paysage politique, mais aussi médiatique. Les « gilets jaunes » ont tout changé. Ils ont fait sortir les gens de la honte de la précarité et de la pauvreté, de l'idée selon laquelle leur déclassement était le résultat d'une faillite morale individuelle. Ils ont pris conscience de former un collectif, de constituer un « nous ». Cela a été un grand moment de repolitisation, de prise de conscience que c'est le système néolibéral qui nous broie.

Très vite, d'ailleurs, les revendications ont dépassé la seule question de la voiture et du prix du carburant. Cela a été la justice sociale, avec la demande de retour de l'ISF [impôt de solidarité sur la fortune, ndlr], mais aussi la participation démocratique, avec le RIC, le référendum d'initiative citoyenne. Et quand les « gilets jaunes » ont parlé de leur facture d'essence, c'est pour dire qu'il fallait d'abord taxer le kérósène des jets des ultra-riches. L'écologie, sans la lutte des classes, c'est du jardinage !

04

Comment cela se traduit-il aujourd'hui dans l'imaginaire français ?

Exactement de la même façon que pour les banlieues après les émeutes de 2005. Après les « gilets jaunes », il y a eu une explosion artistique, avec des films comme « Vingt dieux », « La Pampa » ou « Chien de la casse ». C'est aussi le succès phénoménal d'Orelsan avec ses titres sur « la France moche ». Les romans, « Fief » de David Lopez et « Leurs Enfants après eux » de Nicolas Mathieu ont également ouvert la voie. Je suis sûre que bientôt nous aurons une série Netflix qui se passera chez nous.

Dans le domaine de la sociologie, quand j'étais étudiante à Sciences-po, j'avais beau chercher, je ne trouvais rien sur cette France-là. Maintenant, il y a des Benoît Coquard (« Ceux qui restent ») et des Yaëlle Amsellem-Mainguy (« Les Filles du coin »). Pendant des années, on m'a aussi expliqué que tout ce qui avait peuplé mon enfance, le motocross, le bal, le loto, c'était ringard et dépassé. Mais c'est vachement important de se réapproprier tout ça.

De même, je trouve très bien qu'on apprenne dans les collèges et les lycées de l'Ain la guerre de Sécession aux États-Unis, mais il serait bon, aussi, de parler de l'histoire du maquis du Haut-Bugey. C'est de cette façon qu'on peut faire le lien entre les générations et créer un esprit collectif dans un territoire aussi individualisé que le mien. Au-delà de cette question historique, il faut que les classes populaires des banlieues, des outre-mers et de la ruralité s'unissent. L'alliance des marges, c'est ça l'avenir !

Propos recueillis par Jean-Baptiste Forray

Les fragilités des politiques de l'autonomie

La Cour des comptes alerte sur le fonctionnement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Quel est le degré d'égaliété et de liberté que l'on est prêt à accorder entre tous les départements de France?», s'interrogeait, le 14 novembre, Sébastien Lecornu à la tribune du congrès des départements de France à Albi. Le premier ministre a, depuis, résolu de répondre à la question à travers un projet de loi de décentralisation en préparation à Matignon. Le texte donnerait notamment aux conseils départementaux de nouveaux moyens – y compris financiers – pour orchestrer les politiques d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées sur leur territoire. Les départements se verront déléguer les actuels pouvoirs des agences régionales de santé en la matière.

Mais le rapport de la Cour des comptes publié le 19 décembre consacré à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) apporte une pierre – non prévue – à l'édifice législatif et pourrait en infécher les plans.

La Cour dresse le constat des «fragilités préoccupantes» de la CNSA. Gestionnaire de la cinquième branche de la Sécurité sociale, consacrée aux politiques de l'autonomie, depuis 2021, cet organisme n'est pas parvenu à réduire les inégalités très fortes dans l'accès aux droits pour les personnes âgées et handicapées selon le département où elles vivent. Ce qui était sa mission principale.

Grosse tirelire

Ses moyens en personnel et son budget sont insuffisants, sans compter ses outils numériques très peu performants qui l'empêchent d'être la garante de l'équité territoriale, analyse la Cour des comptes. En outre, l'organisme se heurte au principe constitutionnel de «libre administration des collectivités locales» qui lui interdit d'interférer dans les politiques départementales.

«Aujourd'hui, personne n'est en mesure d'obliger les départements à respecter le cadre légal qui régit les prestations sociales qu'ils versent», déplore Maëlis Le Bayon, directrice de la CNSA. La réforme envisagée par le premier ministre pourrait être l'occasion «de forger une gouvernance des politiques de l'autonomie qui soit à la fois national et territorial», plaide-t-il. Une troisième voie qui reste à inventer, reconnaît M. Le Bayon, car elle n'existe pour aucune autre politique publique en France.»



Les moyens en personnel de la CNSA et son budget sont insuffisants, sans compter ses outils numériques très peu performants

Avec un budget de 41,9 milliards d'euros, la CNSA est une grosse tirelire qui finance en partie les établissements sociaux et médico-sociaux – 33,3 millions d'euros – et plusieurs prestations sociales : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou bien l'allocation journalière du proche aidant. La CNSA consacre 7,7 milliards d'euros aux départements

pour couvrir en partie leurs dépenses liées à l'APA et à la PCH.

Preuve que la CNSA n'a pas les leviers suffisants pour harmoniser les politiques de soutien au domicile des personnes âgées : la dépense moyenne d'APA par bénéficiaire varie du simple au double selon les départements. En 2023, le montant moyen de l'APA en Lozère était de 3938 euros annuels contre 6 923 euros en Meurthe-et-Moselle, alors que la loi précise que cette allocation est «définie dans des conditions identiques sur l'ensemble du territoire national», rappelle la Cour des comptes dans son rapport sur la Sécurité sociale publiée en mai, qui consacre un chapitre à la Caisse.

Si il finance en partie les prestations, l'organisme ne décide pas des montants. La CNSA est «dépendante d'une collecte de données» des autres caisses de la Sécurité sociale et des départements. Ainsi, l'organisme est tributaire, pour les demandes de remboursement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou bien l'allocation journalière du proche aidant. La CNSA consacre 7,7 milliards d'euros aux départements

remboursement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, des calculs des montants effectués par les caisses d'allocations familiales qui ne font pas toujours un travail de vérification suffisant avant d'ouvrir des droits à cette allocation. La Cour des comptes déplore que la structure n'effectue pas suffisamment de contrôle pour détecter d'éventuelles «fraudes».

Exemple dans le département du Pas-de-Calais : des personnes âgées ont bénéficié pendant plusieurs années d'un remboursement de prestations d'aide à domicile par la Sécurité sociale d'une part et par le conseil départemental d'autre part. Cette double facturation a récemment été mise au jour par la Mutualité sociale agricole. Une bonne centaine de personnes âgées ont pu en bénéficier et le trop-versé était de plus de 50 000 euros. La CNSA a donc indûment versé une dotation au département pour couvrir une par-

tie de cette somme qu'il n'aurait pas dû dépenser lui-même.

Le département de la Gironde a longtemps financé des services d'aide à domicile pour des prestations horaires que les auxiliaires de vie, salariées de ces structures, ne réalisaient pas totalement. En mettant en place un système de télégestion des services d'aide à domicile – un contrôle informatisé via une application sur le téléphone de l'arrivée et du départ de l'auxiliaire de vie au domicile d'un usager –, le département espère économiser 4,6 millions d'euros entre 2026 et 2028. La télégestion des services d'aide à domicile est encore loin d'être pratiquée par les départements qui soumettent des demandes de dotations à la CNSA sous la forme d'un simple bilan déclaratif.

L'organisme n'a, de son côté, aucun moyen de vérifier si ce qu'elle verse aux départements correspond bien à des dépenses d'APA qu'il est censé couvrir. «La

CNSA finance un empiement de dispositifs peu évalués et insuffisamment contrôlés, qui doivent être rationalisés», écrit la Cour des comptes. Elle devait se doter d'un système d'information numérique capable de récupérer les données fiables et vérifiées auprès des départements, mais ce logiciel, qui aurait dû être opérationnel en 2024 ne sera pas déployé à l'échelle de tous les départements avant 2030.

Déficit «structurel»

Améliorer l'«efficience» des financements de la Caisse est un impératif, insiste la Cour, d'autant qu'elle présente «une situation financière dégradée». Le dynamisme de ses dépenses [étaient] supérieurs à celui de ses recettes». Le déficit de la Caisse est désormais «structurel», alerte la Cour des comptes. Il sera de 1,7 milliard d'euros de 2026 à 2029.

Malgré des besoins qui augmentent, la CNSA doit pourtant subir un gel de ses crédits pour combler le déficit de la branche maladie. Quelque 241 millions d'euros de l'organisme ont ainsi été placés «en réserve» dans le projet de loi de finances de la Sécurité sociale pour 2026 (PLFSS) sans pouvoir être dépensés par la caisse. Une enveloppe qui augmente depuis 2021. Le PLFSS a, certes, prévu d'octroyer 1,5 milliard d'euros supplémentaires à la CNSA, manne qui correspond à l'augmentation de la cotisation de contribution sociale généralisée (CSG) sur certains placements financiers.

Il s'agit toutefois d'un abondement fictif car, pour ne pas dégrader le déficit de la Sécurité sociale, la Caisse n'est pas autorisée en 2026 à puiser dans cette ressource supplémentaire pour financer de nouvelles mesures. Hormis quelque 100 millions d'euros qui pourront soutenir les Ehpad en difficulté.

En revanche, cette somme de 1,5 milliard est déjà convoitée par les départements pour financer leurs politiques sociales. Son affectation devrait être un des enjeux du projet de loi en cours d'élaboration. Si les présidents de département ne sont pas unanimes à réclamer de nouvelles compétences, tous demandent des moyens financiers nouveaux pour exercer leurs missions actuelles. La question de la «régulation» de leurs politiques de l'autonomie est aussi désormais sur la table des négociations avec l'exécutif. ■

BEATRICE JEROME

La prestation de compensation du handicap jugée trop complexe

La Cour des comptes appelle à réformer cette aide de 3 milliards d'euros financée aux deux tiers par les départements

La loi sur le handicap du 11 février 2005 instaurait deux grands principes : la mise en accessibilité de la société et le droit à une compensation individuelle pour favoriser l'autonomie des personnes. Vingt ans après, le compte n'y est pas, selon les multiples bilans égrainés au cours de l'année par des associations représentatives, des sénateurs, des députés ou le Défenseur des droits. Dernier en date, un rapport de la Cour des comptes, publié le 3 décembre, se concentre sur la «pierre angulaire» de cette loi, la prestation de compensation du handicap (PCH), avec une conclusion tout aussi mitigée. Commandé par la commission des finances de l'Assemblée nationale, il déploie une prestation «complex» et coûteuse, «mise en œuvre de manière hétérogène» et qui convient d'autant moins à l'autonomie.

Instaurée en 2006, la PCH finance des aides individualisées

pour compenser des «difficultés absolues» ou «graves» dans la réalisation d'activités du quotidien, comme se déplacer, se laver ou communiquer. Les dépenses sont de cinq types : des aides humaines (aidants familiaux ou services prestataires, qui représentent 90 % des montants), des aides techniques, des aménagements de logement ou de véhicule, des charges spécifiques ou exceptionnelles (entretien d'un fauteuil, aide aux vacances adaptées...) ou une aide animale (pour les frais d'un chien guide, par exemple).

Malgré un taux de non-recours «probablement élevé quoique mal évalué», selon la Cour des comptes, le nombre de bénéficiaires n'a cessé d'augmenter, avec l'intégration en 2023 des handicaps psychiques, cognitifs ou mentaux : ils étaient 407 000 en 2023. Les deux tiers des personnes perçoivent moins de 1 000 euros par

mois, mais 1 % dépasse les 13 000 euros de prestations.

Les dépenses ont donc flambé, passant de 1 milliard d'euros en 2010 à 2 milliards en 2018, et à 3 milliards d'euros en 2023. Un coût supporté par les départements, avec une compensation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui atteignait 60 % en 2009 et en couvre désormais moins d'un tiers.

Fortes disparités territoriales

Contrairement à l'allocation aux adultes handicapés, la PCH est décentralisée, ce qui entraîne de fortes disparités territoriales. Dans le délai de traitement des dossiers par les maisons départementales des personnes handicapées, qui varie entre deux mois et demi en Haute-Marne et seize mois en Meurthe-et-Moselle. Dans les taux de réponses : seuls 28 % des PCH sont accordées en Seine-Saint-Denis, contre 70 % dans le

Territoire de Belfort, avec une médiane à 52 %. Et enfin dans les volumes d'aide octroyés, qui s'échelonnent d'une moyenne de quarante minutes de prestataire par jour dans les dix départements les plus économies à neuf heures dans les dix plus généreux. Une personne qui déménage risque donc d'avoir une baisse significative de sa prestation, sans que son handicap ait changé.

Le rapport souligne aussi la coexistence de dispositifs «à l'ar-

chitecture peu compréhensible». Les familles peuvent ainsi choisir entre la PCH enfants et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, mais ce «droit d'option» est excessivement complexe, selon la Cour des comptes, qui préconise d'y mettre fin. A l'inverse, les plus de 60 ans en perte d'autonomie ne sont pas éligibles à la prestation de compensation du handicap, sauf s'ils en bénéficient auparavant, et doivent se contenter de l'allocation personnalisée d'autonomie, moins avantageuse.

La fin de cette barrière d'âge, demandée de longue date par les associations, occasionnerait un surcoût évalué entre 900 millions et 6,7 milliards d'euros. Pour fusionner ces deux dispositifs à coûts constants, il faudrait diminuer les montants d'aide et les modular en fonction des ressources des bénéficiaires : «L'acceptabilité sociale de ces mesures est incertaine», estime le rapport.

Alors que la prestation de compensation du handicap se base sur une évaluation individualisée du handicap, selon les besoins définis par chaque personne, certaines prestations sont versées sous forme de forfait, pour les handicaps sensoriels (surdité, cécité) ou pour les besoins liés à la parentalité, allant de 450 à 1 350 euros par mois. La Cour des comptes préconise de réformer ce fonctionnement forfaitaire pour mieux s'adapter aux coûts réels. Elle suggère aussi de faire financer l'ensemble des aides techniques par l'Assurance-maladie, et de supprimer les fonds départementaux de compensation, en partie destinés aux fauteuils roulants, désormais pris en charge par la Sécurité sociale. Enfin, le rapport recommande d'effectuer davantage de contrôles et d'instaurer une politique nationale de lutte contre la fraude. ■

ANNE-FAEL DURAND

Les polices municipales, enjeu des élections 2026

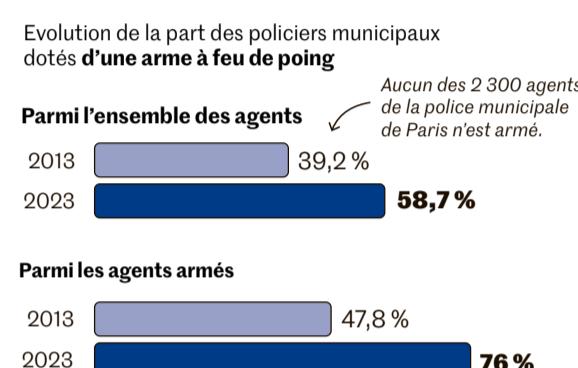
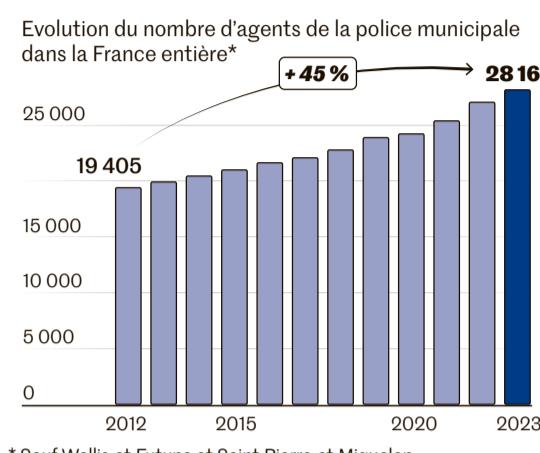
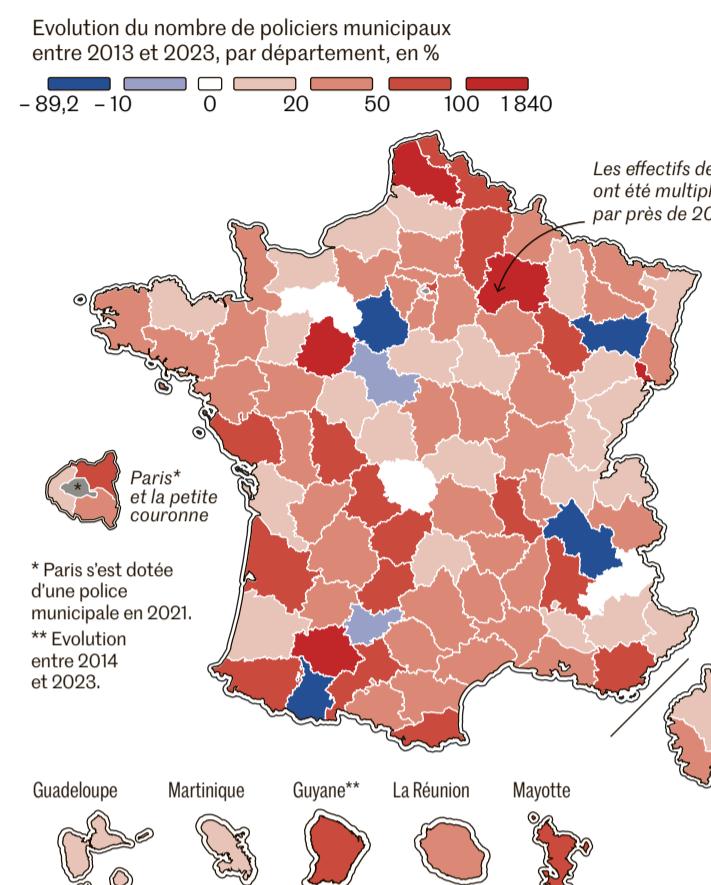
La troisième force de sécurité intérieure pèse de plus en plus lourd dans les budgets communaux

Ses 28 161 agents recensés en 2023, en hausse de 45 % depuis 2012, en font la «troisième force» de l'ordre après la police (151 000) et la gendarmerie (98 000). A trois mois du scrutin, la police municipale – ou plutôt les polices municipales – en constituent aussi l'un des enjeux. Armement, doctrine d'emploi, nature des missions : comment articuler leur action avec celles de la police et de la gendarmerie nationales, avec quelles compétences et grâce à quels financements ?

Le projet de loi relatif à l'extension des prérogatives, des moyens, de l'organisation et du contrôle des polices municipales et des gardes champêtres – le premier ministre, Sébastien Lecornu, souhaite que la loi soit votée avant les élections municipales à l'issue d'une procédure accélérée, c'est-à-dire après une seule lecture devant chaque chambre – fournit des premières réponses. Outre l'expérimentation de l'usage de drones pendant cinq ans, le texte prévoit la possibilité d'attribuer aux policiers municipaux une «compétence judiciaire étendue» en matière de constatation de neuf nouveaux délits, comme la conduite sans permis ou les outrages sexistes.

Si le Conseil d'Etat, dans un avis rendu le 23 octobre, a alerté sur le risque de donner naissance à un «régime de procédure pénale à géométrie variable (...) complexe à mettre en œuvre», l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) se félicite en revanche d'un texte qui respecte «un critère fondamental» : seule l'autorité municipale peut prendre la décision de créer une police municipale, l'armer ou étendre ses compétences, «conformément aux prescriptions de l'article 34 de la Constitution sur la libre administration des collectivités territoriales», rappelle Eric Verlhac, directeur général de l'AMF. En vertu de ce même principe, l'association se montre «hostile à toute éventualité de commandement unifié», c'est-à-dire de la mise sous tutelle des polices municipales par la police nationale.

Un tel pas vers la fusion des chaînes hiérarchiques a pu être – timidement – évoqué, mais il n'est plus d'actualité. Or la puissante caste



Source : ministère de l'intérieur • Infographie Le Monde

des commissaires redoute précisément de voir ses prérogatives contestées avec l'essor de polices municipales de mieux en mieux dotées en moyens humains et matériels. Afin d'éviter que les polices nationale et municipale «de complémentaires (...) ne deviennent concurrentes», le secrétaire général du Syndicat des commissaires de la police nationale, Frédéric Lauze, plaide dans *La Tribune du commissaire*, en novembre, pour des «réunions hebdomadaires obligatoires entre chefs de service de police municipale et chefs de circonscription de la police nationale, sous l'autorité du préfet».

Sur les 3 812 communes dotées d'une police, 83,1 % ont choisi d'armer leurs effectifs

A ce stade, rien, dans la loi, n'impose une telle mesure. «Le débat, aujourd'hui, c'est : la police nationale jusqu'où, la police municipale à partir d'où?», analyse Jérôme Durain, secrétaire national chargé de la sécurité au Parti socialiste, ancien sénateur et président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Et les élus, sous la pression de leurs administrés, peuvent difficilement refuser de signer des partenariats de sécurité, «parfois léonins» avec l'Etat, ou se placer, selon M. Durain, dans «un état de servitude volontaire», notamment «en faisant trop faire à leurs polices municipales», pour montrer qu'ils agissent.

Désengagement de l'Etat

Si les communes dotées d'une police municipale sont minoritaires (3 812 communes), 83,1 % ont fait le choix d'armer son effectif, «signe du durcissement du contexte sécuritaire», selon la mission d'information du Sénat, dans un rapport publié en mai. Au point que Ra-

chida Dati, candidate (Les Républicains) à la Mairie de Paris, proposait dans *Le Figaro*, le 16 décembre, la création d'un corps de 5 000 policiers municipaux dans la capitale, «armés et formés à la lutte contre la délinquance au quotidien» – ils sont 2 300 et ne portent pas d'armes létales.

Au sein de la gauche, la ligne de fracture entre les partisans et les adversaires de l'armement des policiers municipaux partage parfois les élus d'une même formation. A Grenoble, le maire écologiste Eric Piolle continue de s'y opposer, mais ses partenaires verts lyonnais n'ont pas désarmé les policiers municipaux en conquérant la municipalité en 2020 et, à Bordeaux, un autre écologiste, Pierre Hurmic, d'abord réticent, a fini par armer une cinquantaine d'agents sur les plus de 200 agents que devrait compter la ville début 2026.

Même la discipline doctrinale de La France insoumise (LFI) n'échappe pas aux désaccords sur la question. En juillet, la cheffe de

file des députés «insoumis», Mathilde Panot, défendait le désarmement des polices municipales et leur intégration au sein de la police nationale, dans le but de recréer une «police de proximité». En repoussant cette éventualité, son collègue David Guiraud, candidat déclaré pour la course à la mairie de Roubaix, a illustré la nécessaire prise en considération des attentes de la population lorsque certains contextes locaux se révèlent particulièrement dégradés.

S'il était élu en mars 2026, le député (LFI) du Nord a fait savoir qu'il ne désarmerait pas la police municipale roubaissienne, «au moins que l'Etat n'aura pas pris ses responsabilités en matière de renforcement des effectifs, de formation et d'équipement de la police nationale». Habilé, l'argument interroge le désengagement de l'Etat d'un domaine éminemment régional, celui de la sécurité intérieure. Dans *La Gauche et la sécurité* (l'Aube, à paraître le 9 janvier 2026, 152 pages, 16 euros), Nicolas Nord-

man, adjoint à la sécurité de la Ville de Paris, dont les 2 300 agents de police municipaux ne sont pas armés, y voit même «le facteur explicatif majeur du développement des polices municipales».

Et, par conséquent, de la hausse de la part des budgets communaux dévolue au financement des polices municipales. Selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, un organisme gouvernemental, les dépenses de fonctionnement des polices municipales et intercommunales s'élevaient à 2,28 milliards d'euros en 2024, pour 2,15 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de 5,7 %. En moyenne, depuis 2017, elles ont augmenté de 41 %, contre 16 % de croissance pour les dépenses de fonctionnement des autres services publics.

Pour faire face aux défis budgétaires et opérationnels et assurer une meilleure coordination de l'action sur le terrain, faut-il envisager une mutualisation des moyens de l'Etat et des communes ? Séduisante sur le papier, l'idée trouve une traduction complexe dans la réalité, comme l'illustre le dossier de l'hôtel des polices de Nice. Toujours en cours, ce chantier colossal, mené dans l'enceinte de l'ancien hôpital Saint-Roch, d'une surface de plus de 50 000 mètres carrés, doit accueillir 1 200 agents de la police municipale et 800 de la police nationale. Mais, annoncée pour fin 2025, la livraison du chantier a été reportée à octobre 2026. En raison des retards de paiement de l'Etat, avançait, le 1^{er} août, Christian Estrosi, maire (Horizons) de Nice.

La réponse de Laurent Hottiaux, préfet des Alpes-Maritimes, dans *Nice Presse*, n'a pas tardé : «La situation budgétaire de l'Etat n'affecte en rien ce chantier dont les crédits ont été alloués depuis plusieurs années», a rétorqué le représentant de l'Etat. Et d'ajouter que ce dernier avait contribué à hauteur de 173,5 millions d'euros sur les 243 millions du «montant total du chantier». L'équivalent, a-t-il pris soin de préciser, de «la construction de quatre ou cinq commissariats en France». ■

ANTOINE ALBERTINI,
AVEC JULIE CASSOTTI
ET DELPHINE LECLERCQ
(INFOGRAPHIE)

A Saint-Denis, la montée en puissance des policiers municipaux

Le maire socialiste Mathieu Hanotin a créé la police la plus offensive de France, qui déborde parfois du champ de la tranquillité publique

REPORTAGE

Pistolet de 9 millimètres à la hanche, matraque télescopique au ceinturon, gilet tactique sombre. Policier municipal ou national ? De loin, difficile de trancher. De près aussi d'ailleurs, le sigle GSP dans le dos n'aident pas. GSP, comme «groupe de sécurité de proximité», de la police nationale ? Non, GSP comme «groupe de sécurisation et de proximité», une unité créée bien plus récemment par la police municipale de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Avec ce dossard, les trois policiers municipaux qui patrouillent en cet après-midi de décembre incarnent bien cette confusion. Aux côtés de Rémy, 38 ans, arrivé il y a trois ans après avoir exercé à Paris, Rudy, 42 ans, ancien policier national, et Mike, 28 ans, ancien militaire (aucun n'a souhaité donner son nom de famille). Dans la rue commerçante Gabriel-Péri, ils déambulent, confisquent les paquets de cigarettes vendus à la sauvette, et arrêtent les trotinettes électriques interdites dans la zone piétonne.

Ville la plus peuplée d'Ile-de-France derrière Paris, Saint-Denis a connu une petite révolution sécuritaire au fil de la dernière mandature municipale. Mathieu Hanotin (Parti socialiste), élu maire en 2020 après avoir mené campagne sur la sécurité, a tenu les promesses en la matière. En cinq ans, il a créé la police municipale la plus offensive de France – son directeur, Sofyan El Belqasmi, préfère parler de «police agissante».

Avec un budget annuel d'environ 10 millions d'euros, selon la mairie, 120 agents portent l'uniforme municipal, contre une quarantaine en 2020. Objectif à terme : atteindre 150 fonctionnaires, et le seuil de 1 pour 1 000 habitants. Ce changement d'échelle s'est accompagné d'un changement de nature, avec la création d'unités de nuit, cynophiles et motocyclistes, et une stratégie d'occupation du terrains agressif.

«Les habitants de Saint-Denis ont tout autant le droit que d'autres à la sécurité», expose Rudy. Cet ancien de la police nationale est venu à Saint-Denis, attiré par les conditions de travail : d'une part, «la qualité du matériel, du

management et des moyens mis à disposition» et, de l'autre, «le retour à une police du quotidien, de la proximité, du concret». Exit le travail d'enquête ou la paperasse à rédiger, la police municipale passe le plus clair de son temps sur le terrain. «Beaucoup de commerçants nous remercient, le centre-ville a indéniablement gagné en tranquillité», avance-t-il.

A l'approche des élections municipales, des habitants et policiers nationaux croient voir dans la forte présence des agents municipaux en centre-ville un intérêt politique, ce dont se défend la mairie. Le directeur de la police municipale l'assure : «Nous avons la volonté de couvrir l'ensemble du spectre de la tranquillité publique, et d'apaiser l'espace public, partout.»

Dialogue constant
Mais, à force de monter en puissance, la police municipale s'est vite trouvée à l'étroit dans son pré carré, dont les limites sont fixées à l'échelle nationale par un cadre légal, et localement par une convention de collaboration avec la police nationale. Les agents municipaux peuvent verbaliser les ven-

deurs à la sauvette, mais pas confisquer leurs produits ? Alors ils font déguerpir les marchands de rue sans les sanctionner, et restent à proximité de leur chariot de légumes et de charbon, pour pouvoir ensuite en saisir le contenu, la loi les autorisant à prendre possession des produits abandonnés.

«On les a vus progressivement déborder le champ de la tranquillité publique, abonde un policier national passé par Saint-Denis. Par exemple, en allant faire des surveillances et des interpellations sur le trafic de stupéfiants, ce qui pouvait nuire à nos opérations.»

«On ne lutte pas contre le trafic, mais contre les nuisances qu'il engendre», tient à nuancer Sofyan

El Belqasmi, qui ne reconnaît des opérations anti-«stups» que du bout des lèvres, et «à la marge».

Autre source de friction : les agents de la ville doivent présenter toute personne interpellée à un officier de police judiciaire (OPJ). Lui seul peut décider des suites à donner, tel qu'un placement en garde à vue. «Ils se sont mis à nous amener de plus en plus de gens au commissariat, sauf que nous, on n'avait pas plus d'effectifs, pas plus d'OPJ, et pas plus de places en garde à vue, expose un autre policier. Ajoutez à ça les quelques fois où l'on se retrouve à faire la circulation parce que la police municipale est occupée à réaliser des missions qui sont normalement les nôtres, ou qu'on doit aller les extraire d'un quartier compliqué où ils se sont mis en difficulté, parfois en créant de la tension inutile. Ça crée forcément des frustrations, probablement des deux côtés.»

Conséquence paradoxale, les siennes de la police municipale finissent par séduire les agents nationaux des commissariats, mis en difficulté. Plus de moyens, plus de temps sur le terrain, une rémunération séduisante, un champ

d'action élargi... La tentation est grande de franchir le pas. A l'été 2024, alors que la ville s'apprête à fusionner avec la commune de Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) – un casse-tête pour les ressources humaines de la police nationale –, une vingtaine de fonctionnaires de la circonscription demandent une autorisation de mise à disposition pour rejoindre la police municipale. Une manœuvre perçue comme du braconnage, en grande partie bloquée par la hiérarchie, qui n'a pas aidé à apaiser les relations.

Malgré des objectifs ponctuellement divergents, de l'avoir général, le dialogue demeure constant. «Nous nous réunissons toutes les semaines avec le commissaire central de Saint-Denis, le maire et son adjoint à la sécurité», rappelle Sofyan El Belqasmi. «Lorsqu'ils restent sur les questions de tranquillité publique, ils résolvent de vrais problèmes pour les habitants, ça ne fait aucun doute, assure un des policiers nationaux interrogés. Et cela nous permet de nous concentrer sur la délinquance de moyenne et haute intensité.» ■

ARTHUR CARPENTIER

L'objectif de la mairie : atteindre le seuil de un fonctionnaire pour 1 000 habitants

De son arrivée avec les Européens en passant par la décolonisation jusqu'à aujourd'hui, l'histoire du ballon rond et celle récente de l'Afrique sont imbriquées. C'est ce que montre le journaliste Saïd El Abadi dans son ouvrage *l'Histoire du football africain* (Faces cachées, 2025).

On le sait peu, vous le montrez dans votre livre, le football a permis à de nombreux pays d'obtenir l'indépendance...

Dans les années 1950, l'Afrique est en pleine bataille pour l'autodétermination des peuples face aux empires coloniaux. La création de la Confédération africaine de football (CAF), le 8 février 1957, par l'Egypte, le Soudan, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, malgré la réticence des membres de la Fifa, en particulier l'Argentine et certains pays européens, s'inscrit dans cette évolution pour montrer que le football africain peut exister par lui-même. Quelques jours plus tard, la première Coupe d'Afrique des nations (CAN) est organisée au Soudan. Intégrer la CAF, c'est avoir une sélection qui devient officielle, qui peut disputer des compétitions continentales ou tenter de se qualifier pour la Coupe du monde, et ainsi avoir sa voix qui porte grâce au foot. Qui dit sélection dit représentation du drapeau, hymne national, etc., autant de symboles qui viennent en appui de la demande d'indépendance auprès des empires coloniaux.

« Chaque année, les supporters créent de nouveaux chants qui parlent des problèmes. »

En 1966, les nations africaines décident de boycotter la Coupe du monde. Pour quelles raisons ?

Cet épisode, assez méconnu, est le premier acte d'affirmation après la décolonisation. A l'époque, la Fifa regroupe l'Afrique, l'Asie et l'Océanie dans une unique zone avec un seul ticket pour le Mondial 1966 en Angleterre. Scandalisées par la possibilité qu'aucune d'entre elles ne soit qualifiée, même pas l'Egypte victorieuse de la CAN, les nations africaines décident de se retirer. Quatre ans plus tard, au Mondial 1970, une seule place sera encore octroyée à l'Afrique... Il faut attendre 1982 pour voir deux équipes aller en Espagne, puis la Coupe du monde 1994 aux États-Unis pour passer à trois, puis à cinq en 1998. Avec le premier Mondial à 48 pays en 2026, neuf sélections africaines sont désormais qualifiées avec la possibilité d'une dixième qui disputera un barrage.

Le football offre aussi une liberté d'expression dont se sont emparés les supporters...

En Algérie, les gradins des stades de foot résonnent au



SAÏD EL ABADI
Journaliste
et auteur

rythme des revendications politiques avec des groupes de supporters comme le Torino du MC d'Alger et Ouled el-Bahdia (« les enfants d'Alger ») de l'USM Alger, qui se sont distingués lors du Hirak (mouvement protestataire de 2019 à 2021). Il y a aussi le Maroc avec les ultras du Wydad et ceux du Raja à Casablanca, qui sont très créatifs dans leurs tifos, leurs chants critiques et leurs revendications contre le pouvoir. Dans un autre registre, en Egypte, lors de la révolution en 2011, les supporters d'Al Ahly et du Zamalek, les deux clubs rivaux historiques du Caire, qui s'affrontent de façon très violente lors de chaque derby, ont décidé de mettre leurs querelles de côté afin de manifester ensemble, pour le bien du peuple.

Au Maroc, lors des manifestations en septembre-octobre, les supporters du Raja ont apporté leur soutien au mouvement Gen Z 212... Sous quelle forme ?

Le Raja a toujours été un club très populaire, très suivi par la classe ouvrière. En tribune, les ultras sont très revendicatifs. Chaque année, ils créent de nouveaux chants qui parlent des problèmes des Marocains, dénoncent les dysfonctionnements de la société... Dernièrement, ils ont en effet soutenu les manifestations des jeunes de la Gen Z 212 avec des chants pour expliquer et appuyer les revendications pour plus d'éducation et de santé. Parfois, leurs chants ont aussi une portée plus internationale, en soutenant par exemple la Palestine. Les tribunes sont vraiment utilisées comme telles, aux sens propre et figuré, pour dénoncer et faire passer des messages politiques.

En conclusion du livre, vous évoquez un risque de football à deux vitesses en Afrique. C'est-à-dire ?

Le football marocain se développe à vitesse grand V et est en train de devenir la référence en termes d'infrastructures ou de performances footballistiques avec sa demi-finale de la Coupe du monde 2022 puis sa victoire au Mondial des moins de 20 ans. Mais de nombreux paysont du mal à suivre faute de moyens et peut-être aussi de volontés politiques. Sur les 54 pays du continent, il y a seulement neuf grosses écuries (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, République démocratique du Congo et Côte d'Ivoire)... C'est aussi à la CAF de mettre les moyens, sinon ce sera un développement à deux voire à trois vitesses avec des écarts qui vont devenir insurmontables. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NICOLAS GUILLEMIN



ENTRETIEN

Les ultras du Wydad AC, club de Casablanca, sont connus pour leur créativité. Ici, le 22 juin 2025.

« Les tribunes sont utilisées pour faire passer des messages »

FOOT À l'occasion de la Coupe d'Afrique des nations au Maroc, Saïd El Abadi propose dans son livre une plongée dans l'histoire sportive, politique et sociale du continent à travers le ballon rond.

LE MONDE diplomatique

Mensuel - 28 pages

VIT-ON UNE
ÉPOQUE DE
DINGUES ?

PAR FRÉDÉRIC LORDON
ET SANDRA LUCBERT

Pages 22 et 23.

N° 862 - 73^e année. Janvier 2026

DOSSIER : JUSTICE ET LIBERTÉS

L'ère des répressions



MICHAEL ZELEHOSKI. – « National Gridlock III » (Congestion nationale III), 2016

En décembre dernier, la dirigeante de la Confédération générale du travail (CGT) Sophie Binet était mise en examen pour avoir qualifié des patrons de « rats qui quittent le navire ». Un mois plus tôt, le Collège de France annulait un colloque universitaire sur la Palestine. Ces dernières semaines, le ministre de l'intérieur Laurent Nuñez a aussi porté plainte contre l'humoriste Pierre-Emmanuel Barré, les concepteurs d'un jeu

de société et quatre députés. Tous avaient critiqué une police qui semble n'avoir presque plus de comptes à rendre. Pas même à une justice exténuée et largement discréditée. L'Etat de droit tend à devenir une cause perdue, toujours plus difficile à défendre. Pourquoi consentons-nous à cette répression banalisée ? Comment y résister ?

(Lire le dossier pages 17 à 21.)

Éloge du papier

Comment dissiper le brouillard de données, de nouvelles, d'images qui grésille sans trêve sur nos écrans ? Une méthode révolutionnaire, quoique vieille de deux millénaires, pourrait bien offrir un asile aux déserteurs de la guerre de l'attention. Ses vertus stupéfient ses usagers ; son pouvoir affole la Silicon Valley.

PAR BENOÎT BRÉVILLE
ET PIERRE RIMBERT

ATTENTION, voici un texte hors du temps, des flux et du tourbillon numérique. Sa construction n'obéit pas aux nouvelles règles adoptées par les journalistes, blogueurs, influenceurs, éditeurs pour tenter de survivre à la guerre de l'attention qui sévit sur les écrans. On entamera sa lecture sans connaître le nombre magique qui désormais précède la première phrase du moindre article en ligne, celui des minutes requises pour le parcourir. Son message principal ne crée pas dès l'accroche pour imprimer les rétines, avant que celles-ci ne papillonnent ailleurs, comme lorsqu'elles survolent une page Web.

À l'aide d'un instrument de suivi oculaire, l'expert en ergonomie informatique Jakob Nielsen a établi que « le schéma de lecture dominant ressemble à un F. Les lecteurs ont tendance à commencer dans le coin supérieur

gauche, puis à parcourir toute la page vers la droite, à mesure qu'ils descendent dans la page, ils regardent de moins en moins ce qui se trouve sur le côté droit(1) ». Cinquante-quatre secondes : c'est le temps moyen passé sur une page Internet, mais la moitié des visites s'interrompent avant dix mouvements de trotteuse ; quant à la durée moyenne d'une visite sur un site d'information, elle ne dépasse pas... deux minutes(2). Si la longueur du propos implique de scrolller, le visiteur tend à décrocher. D'autant que la multiplication des notifications sur son smartphone l'incite à consulter ses messageries qui débordent, à répondre à un texto, à débobiner le fil infini d'Instagram ou de TikTok. Même les liens hypertextes, joyaux du format numérique qui ouvrent un accès-gigogne à une connaissance illimitée, dégradent en définitive la compréhension : « La prise de décision supplémentaire et le traitement visuel requis pour naviguer d'un lien à l'autre augmentent la charge cognitive des lecteurs, sollicitant une capacité de mémoire qui dépasse peut-être leurs aptitudes », conclut une revue des études sur le sujet(3).

Du « temps de cerveau humain disponible » que l'ancien président-directeur général (PDG) de TF1 Patrick Le Lay se vantait en 2004 de vendre à Coca-Cola à la mise aux enchères scientifique des consciences orchestrée par les plates-formes numériques, l'économie des médias n'a pas fondamentalement changé de nature, ni d'objectif. Mais le rythme de l'information a connu une accélération vertigineuse.

(Lire la suite pages 12 et 13.)

(1) Cité dans Naomi S. Baron, *Words Onscreen. The Fate of Reading in a Digital World*, Oxford University Press, 2015.

(2) Katherine Haan, « Top website statistics for 2025 », 24 octobre 2025, www.forbes.com ; « Digital news fact sheet », 10 novembre 2023, www.pewresearch.org

(3) Cf. Naomi S. Baron, *op. cit.* ; et Diana DeStefano et Jo-Anne LeFevre, « Cognitive load in hypertext reading : A review », *Computers in Human Behavior*, vol. 23, n° 3, Amsterdam, 2007.

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

CUBA, HONDURAS, VENEZUELA...

M. Trump, pirate des Caraïbes

La « doctrine Monroe » revient en force en Amérique latine, assortie d'un « corollaire Trump ». Objectifs des États-Unis : restaurer leur domination continentale, repousser l'influence chinoise, mettre la région au service des priorités intérieures définies par la Maison Blanche. Vassalissées, les droites locales gagnent du terrain, et jubilent.

PAR CHRISTOPHE VENTURA

Il est responsable de plus de trois mille disparitions ou assassinats. Sous ses ordres, environ quarante mille personnes furent soumises à la torture ; certaines en portent encore les séquelles. Sans surprise, les portraits d'Augusto Pinochet étaient devenus rares au Chili depuis la fin de la dictature qu'il a imposée au pays de 1973 à 1990. Le 14 décembre 2025, ils firent néanmoins leur grand retour à Santiago pour célébrer la victoire à la présidentielle de M. José Antonio Kast, qui se revendique fièrement du général putchiste.

Il y a quatorze ans, pourtant, des étudiants s'emparèrent des rues du Chili, au cours des plus importantes manifestations qu'avait connues le pays depuis le retour de la démocratie. Ils exigeaient une éducation « gratuite et de qualité », et plus largement la fin du modèle néolibéral inscrit dans la Constitution de 1980, héritage de la dictature. Eux aussi avaient leur icône, dont les portraits chamaillaient les rassemblements : Salvador Allende, président socialiste du Chili, élu en 1970 et renversé par Pinochet. L'un des étudiants protestataires, M. Gabriel Boric, poursuivit sa carrière politique jusqu'à prendre la tête du pays, en 2022, sans cesser d'invoquer le nom d'Allende. Dans deux mois, le 11 mars 2026, M. Kast lui succédera.

En 1973, la Maison Blanche avait soutenu le coup d'État de Pinochet : « Je ne vois pas pourquoi nous devrions laisser un pays devenir marxiste simplement parce que sa population est irresponsable », avait alors justifié Henry

Kissinger(1). Cinquante ans plus tard, le président américain se félicite de la victoire à la présidentielle chilienne de celui qu'il a « soutenu(2) ».

« Soutenu ? Avant le retour au pouvoir de M. Trump, Washington n'affichait pas aussi crânement son parti pris dans les affaires du sous-continent. Mais la déclaration du président-milliardaire a peu surpris. L'Amérique latine a compris que l'actuel locataire de la Maison Blanche s'intéressait beaucoup à elle. « La démocratie [au Honduras] sera mise à l'épreuve lors des prochaines élections qui se tiendront le 30 novembre », s'alertait par exemple le président américain sur sa plate-forme Truth Social le 26 novembre dernier. La campagne électorale était pourtant close depuis trois jours, selon les règles fixées par le Conseil national électoral (CNE), mais M. Trump adressait aux millions d'électeurs honduriens une consigne de vote directe pour l'homme d'affaires conservateur Nasry « Tito » Asfura (Parti national), « l'ami de la liberté »(3).

(Lire la suite pages 6 et 7.)

(1) Cité par Grace Livingston dans *America's Backyard : The United States and Latin America From the Monroe Doctrine to the War on Terror*, Zed Books, New York, 2009.

(2) Francisco Sánchez, « Donald Trump reacciona al triunfo de José Antonio Kast en Chile y su mensaje ya da la vuelta al mundo », 15 décembre 2025, www.chile.as.com

(3) Lire Maurice Lemoine, « Au Honduras, la gauche défend son bilan », *Le Monde diplomatique*, novembre 2025.



CUBA, HONDURAS, VENEZUELA,

M. Trump, pirate

(Suite de la première page.)

Deux jours après son premier message, il précisait sa pensée, sous la forme d'une menace. Si son candidat remportait la présidentielle, les États-Unis lui accorderaient « tout leur soutien ». S'il ne gagnait pas l'élection, ils « ne gaspilleraien[t] pas leur argent, car un mauvais dirigeant ne peut qu'entraîner des résultats catastrophiques pour un pays ».

Washington a concentré sa présence militaire en Amérique centrale au nord-ouest de Tegucigalpa, la capitale du Honduras, un pays qui dispose d'une façade

caribéenne. La base aérienne de Soto Cano héberge la Joint Task Force - Bravo, un groupement conjoint entre les deux pays, qui mobilise en permanence plus de cinq cents soldats américains pour des missions théoriquement humanitaires, de formation sécuritaire et de lutte contre le trafic de drogue. Début 2025, la présidente de gauche Xiomara Castro avait menacé de mettre un terme à cette coopération pour protester contre la politique d'expulsion de migrants voulue par M. Trump, qui allait bientôt frapper des dizaines de milliers de ressortissants de la nation centre-américaine. D'où les messages vengeurs de M. Trump...

« À rien, à rien et à rien ! »

Aus où certains Honduriens ne l'auraient pas bien compris, plus de 90 000 habitants – tous titulaires d'un compte bancaire national récepteur de *remesas*, ces fonds transférés par les migrants à leurs proches – reçoivent des messages sur leur téléphone entre le 27 et le 29 novembre. Un lien les redirige vers un contenu audio leur annonçant que, si M^{me} Rixi Moncada (du même parti que M^{me} Castro) est élue, ils ne recevront pas leurs *remesas* au mois de décembre. Au Honduras, plus d'un quart du produit intérieur brut (PIB) est constitué des envois d'argent effectués par les quelque deux millions de personnes installées sur le territoire nord-américain (4). Le 1^{er} décembre 2025, c'est le miracle : donné perdant dans les sondages, l'*ami* de M. Trump est annoncé vainqueur par les autorités électorales – un résultat que les autres candidats ne reconnaissent pas.

Ce dernier est rassuré, lui qui tient M^{me} Castro et Moncada pour des comparses de M. Nicolás Maduro et s'était alarmé que le président bolivien « et ses narcoterroristes » puissent « s'emparer d'un autre pays comme ils l'ont fait avec Cuba, le Nicaragua et le Venezuela ». Depuis septembre 2025, les États-Unis concentrent la plus grande armada navale réunie dans la région depuis la crise des missiles à Cuba en 1962 (5). D'après le président américain, dont l'administration impose une guerre hybride à Caracas, les jours du dirigeant chaviste « sont comptés » (Politico, 9 décembre 2025). Sa chute entraînerait, espère-t-il, celle du « régime cubain ».

Aux sanctions financières et économiques qui asphyxient le Venezuela s'ajoute l'organisation d'une campagne de diabolisation médiatique contre M. Maduro – de fait contesté dans le pays comme dans la région. Désormais, Washington impose un blocus maritime pétrolier à Caracas. L'Agence centrale de renseignement (CIA) a été autorisée à mener des opérations secrètes en vue de potentielles interventions sur le territoire, et la marine américaine intensifie

ses bombardements en mer contre des embarcations accusées de transporter de la drogue. Qualifiés d'« exécutions extra-judiciaires » par le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (6), ils ont déjà causé la mort de plus de cent personnes (au 18 décembre 2025).

Ces ingérences ne suscitent aucune récrimination dans les chancelleries occidentales, d'ordinaire promptes à traquer agressions militaires ou manipulations électorales, à condition qu'on puisse les attribuer à Moscou. La stratégie fonctionne. Avant le scrutin législatif argentin du 26 octobre, le président américain avait exercé un chantage économique et financier comparable à celui qui a « convaincu » les Honduriens : ou bien il déverserait financements et investissements sur Buenos Aires en cas de victoire du candidat de la Maison Blanche Javier Milei, ou bien il lâcherait le pays et lui compliquerait la vie – arrêt des aides bilatérales, augmentation des droits de douane, fermeture de l'accès au marché américain... Tandis que les sondages lui promettaient une victoire étiquetée, l'allié libertarien de M. Trump a finalement remporté ces élections avec une confortable avance sur l'opposition péroniste.

Les instruments de pression ou de rétorsion de Washington contre les pays latino-américains, favorisant son redéploiement sur leurs territoires, sont nombreux. Souvent moins bruyantes que les immixtions politiques directes, les messages sur Truth Social ou les sanctions extraterritoriales (Cuba, Nicaragua, Venezuela), les mesures de répression commerciale de l'administration américaine tétanisent les États de la région. Tous cherchent dès lors à éviter les foudres de M. Trump et à « négocier », dans l'espérance d'obtenir un assouplissement ou une levée de tel ou tel droit de douane.

Le Mexique, où les États-Unis menacent régulièrement d'intervenir au nom de la lutte contre le trafic de drogue, se voit imposer une taxe de 25 % sur ses exportations de produits qui ne font pas



JOSÉ GAMARRA. – « El progreso de una ayuda » (Le progrès d'une aide), 1969

partie de l'accord commercial conclu par les deux pays et le Canada (AEUMC, ou USMCA en anglais), et de 50 % sur l'acier et l'aluminium. Le quotidien du gouvernement de M^{me} Claudia Sheinbaum consiste à déjouer les menaces de pénalités supplémentaires, proferées régulièrement par son voisin du Nord, pour divers motifs : lutte contre l'immigration ou le narcotrafic, exigence de réduction des exportations chinoises acheminées sur le territoire américain via l'AEUMC, demande d'une fourniture plus abondante d'eau douce... Surtout, la présidente mexicaine souhaite aborder dans les moins mauvaises conditions possibles les négociations préparant la révision périodique de l'AEUMC (signé en 2020 pour seize ans), qui commenceront le 1^{er} juillet. Ces discussions déclineront notamment de la prolongation (ou non) de cet accord, vital pour une économie mexicaine arrimée au marché des États-Unis, jusqu'en 2042.

En juillet 2025, le Brésil a quant à lui vu s'abattre sur son économie les plus fortes taxes douanières imposées à un pays par M. Trump (à l'exception de la Chine au début de l'année 2025) : 50 %. Ainsi, le président américain a souhaité dissuader – sans y parvenir – les autorités brésiliennes d'emprisonner son allié Jair Bolsonaro, condamné pour tentative de coup d'État. Après des semaines d'âpres négociations, Brasilia a obtenu l'exemption ou la baisse drastique de ces droits sur de nombreux produits agricoles (viande de bœuf, café, cacao, fruits, etc.), profitant des craintes inflationnistes aux États-Unis.

Dans ces conditions, tenir simultanément tête au président américain sur d'autres dossiers se révèle difficile et risqué. Certes, les ingérences électoralles, l'escalade belliqueuse contre le Venezuela, la perspective d'un renversement de M. Maduro provoqué par Washington (par le biais d'une pression économique ou d'une action militaire) peuvent faire l'objet de condamnations formelles ou d'offres de médiation politique – comme celles du Brésil et du Mexique. Mais les principales puissances régionales évitent de s'engager de manière frontale – et, à fortiori, concertée – contre M. Trump. Au

grand dam du président colombien Gustavo Petro, « le prochain sur la liste » de son homologue américain dans sa prétendue lutte contre les narcotrafiquants (Politico, 10 décembre). Le dirigeant de gauche assure jusqu'en mars 2026 la présidence de la Communauté d'États latino-américains et caraïbes (Celac), qui regroupe les trente-trois États de la région. « Je suis président de la Celac et je veux dire qu'à ce stade cela sera à trois choses : à rien, à rien et à rien ! », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse (11 décembre 2025), pointant l'absence de réaction des pays de la région aux attaques du président américain.

Quel projet sous-tend l'offensive de ce dernier ? On trouve une partie de la réponse dans le document de stratégie de sécurité nationale publié par la Maison Blanche le 5 décembre 2025 (7). Le retour de Washington dans son ancienne « carrière-court » doit contribuer à « assurer que l'Amérique reste le pays le plus fort, le plus riche, le plus puissant et le plus prospère des décentes à venir ». Il est l'expression d'une visée impériale assumée : l'Amérique latine doit participer à la reconstruction,

« Restaurer la prééminence américaine »

LE président républicain reprend les principes bien connus de la « doctrine Monroe », du nom du président James Monroe (1817-1825), le premier à avoir désigné, en 1823, l'Amérique latine comme une sphère d'influence dévolue à son pays, en bannissant toute nouvelle colonisation ou intervention européennes. Près d'un siècle plus tard, en 1904, le président Theodore Roosevelt affirme cette théorie en déclarant que, « dans l'hémisphère occidental, l'adhésion des États-Unis à la doctrine Monroe peut [les] contraindre, même à contre-cœur, dans des cas flagrants d'actes répréhensibles ou d'impuissance, à exercer un pouvoir de police internationale ». Une posture baptisée depuis « corollaire Roosevelt ». Aujourd'hui, le document de stratégie nationale adjoint un « corollaire Trump » à la doctrine déjà constituée.

Pour la Maison Blanche, la menace chinoise a remplacé celle de l'Europe, et les États « communistes » ou « narcoterroristes » latino-américains sont considérés comme responsables de « cas flagrants d'actes répréhensibles ou d'impuissance ». Selon le document stratégique officiel, il s'agit de « restaurer la prééminence américaine dans l'hémisphère occidental et de protéger [le]

au renforcement et au développement des capacités et des forces productives, technologiques, stratégiques et militaires des États-Unis, afin de maintenir un « équilibre des pouvoirs » avec d'autres acteurs dont le statut de puissance est reconnu, la Chine en premier lieu, ou la Russie.

En somme, une conception des relations internationales fondée sur la primauté des rapports de forces interétatiques (qui n'exclut pas la coopération) et la reconnaissance des zones d'influence de chaque superpuissance. Washington affirme ne pas vouloir agresser ses concurrents, mais n'entend pas tolérer leur expansion dans l'*« hémisphère occidental »* (c'est-à-dire, dans sa terminologie stratégique, l'ensemble du continent américain), ni la faciliter par son propre affaiblissement. D'une manière générale, « l'objectif de la politique de sécurité nationale est de protéger les intérêts nationaux fondamentaux [des États-Unis], certaines priorités transcendant les frontières régionales ». Préserver cette sécurité exigerait une domination de Washington du Groenland à la Terre de Feu.

territoire national et l'accès à des zones géographiques-clés dans toute la région ». « Nous empêcherons les concurrents non hémisphériques de positionner des forces ou d'autres capacités menaçantes, ou de posséder ou contrôler des actifs stratégiquement vitaux dans notre hémisphère ». Jamais citée, la Chine est visée à chaque ligne. Son entreprise commerciale, financière et technologique sur l'Amérique latine est à la fois décrite en détail et dénoncée en creux.

Pour contrer Pékin, le président américain prône une nouvelle « diplomatie commerciale » à l'endroit des pays du sous-continent. Il leur enjoint d'agir au service des orientations de Washington, chez eux comme dans leur politique

(4) « Honduras ha recibido más de 11.000 millones de dólares en remesas, un 13,9% más que 2024 », 10 décembre 2025, www.laprensa.hn

(5) Riley Mellen, « Satellite data reveals how the US Navy is deployed near Venezuela », The New York Times, 21 novembre 2025.

(6) « ONU acusa a EEUU de violar el derecho internacional con los ataques a embarcaciones en el Caribe y el Pacífico », 31 octobre 2025, www.elnacion.com

(7) « National security strategy of the United States of America », 5 décembre 2025, www.whitehouse.gov



JOSÉ GAMARRA. – « Le Grand Lessivage », 1980

WASHINGTON À L'OFFENSIVE

des Caraïbes

extérieure. Parce que l'Amérique latine « recèle de nombreuses ressources stratégiques » nécessaires aux États-Unis (hydrocarbures, matières premières, produits agricoles, infrastructures et sites géographiques), ses États peuvent contribuer au « renforcement des chaînes d'approvisionnement critiques dans cet hémisphère [qui] réduira les dépen-

dances et augmentera la résilience économique américaine ». Le document invite les gouvernements à faire des États-Unis « leur partenaire de premier choix ». Ceux qui obtiendront seront récompensés. Quant aux fortés têtes, la superpuissance « les dissuadera (par divers moyens) de collaborer avec d'autres ».

Contre l'hydre communiste

WASHINGTON peut désormais compter sur de nombreux pays alignés, même parmi ceux dont Pékin est le premier ou deuxième partenaire commercial. L'Argentine (M. Milei), la Bolivie (M. Rodrigo Paz), le Chili (M. Kast), le Costa Rica (M. Rodrigo Chaves), le Salvador (M. Nayib Bukele), l'Équateur (M. Daniel Noboa), le Honduras (M. Asfura), Guatemala (M. Bernardo Arévalo), le Guyana (M. Mohamed Irfan Ali), le Panama (M. José Raúl Mulino), le Paraguay (M. Santiago Peña), la République dominicaine (M. Luis Abinader) sont gouvernés par des dirigeants conservateurs, d'extrême droite ou dépendants de Washington. Tous répondent aux exigences de M. Trump.

Certains avec zèle. M. Bukele met à disposition son centre de confinement du terrorisme (Cecot) pour enfermer des migrants réputés dangereux et expulsés des États-Unis. Les présidents de l'Argentine, de l'Équateur – principal hub régional d'exportation de la cocaïne colombienne –, du Guyana, du Paraguay, de la République dominicaine et de Trinité-et-Tobago (située à onze kilomètres de Venezuela) participent à la coalition internationale contre le narcotrafic suscitée par le secrétaire d'État Marco Rubio, et ils soutiennent la politique de Washington contre Caracas. Ces pays mettent à disposition des États-Unis leur territoire, leurs infrastructures ainsi que leur espace aérien pour l'« opération Lance du Sud » (Operation Southern Spear), officiellement menée dans l'optique de démanteler les cartels de la drogue dans la zone.

Tandis que la première puissance mondiale poursuit depuis des mois sa réimplantation militaire sur l'ensemble du sous-continent, par l'entremise de multiples accords de coopération réactifs, actualisés ou nouvellement signés (8),

ses bases de Guantánamo (Cuba), de Porto Rico, des îles Vierges américaines, de la Grenade, des îles d'Aruba et Curaçao (positionnées à quatre-vingts kilomètres du Venezuela) complètent son dispositif caribéen. La dernière a servi de point de passage à Mme María Corina Machado lors de son exfiltration du Venezuela, organisée afin qu'elle puisse rejoindre Oslo en Norvège pour la remise de son prix Nobel de la paix, le 10 décembre 2025. Pour cette occasion, les présidents Mulino, Milei, Peña et Noboa avaient fait le déplacement : il s'agissait tout autant de témoigner leur solidarité à Mme Machado que d'assurer M. Trump de leur docilité.

Mais d'autres facteurs contribuent à alimenter l'ascension des droites. Depuis la fin de la crise sanitaire, de nombreuses activités économiques sont apparues sous des formes d'autoentrepreneuriat, notamment dans les services liés au développement des plates-formes numériques (transports, restauration, import-export, etc.). Cet essor intervient dans des économies où le secteur informel absorbe

procéder à des réformes structurelles ambitieuses – ont durablement meurtri les sociétés latino-américaines. Elles ont contribué à forger un fort ressentiment contre l'État en tant qu'institution et contre les dirigeants politiques associés à ces périodes douloreuses dans certains pays. Dans la plupart d'entre eux, le bilan des formations progressistes en matière de lutte contre la criminalité, phénomène qui s'est concrètement intensifié et étendu dans la région, est jugé largement insatisfaisant.

Mais d'autres facteurs contribuent à alimenter l'ascension des droites. Depuis la fin de la crise sanitaire, de nombreuses activités économiques sont apparues sous des formes d'autoentrepreneuriat, notamment dans les services liés au développement des plates-formes numériques (transports, restauration, import-export, etc.). Cet essor intervient dans des économies où le secteur informel absorbe

près d'un travailleur sur deux, et même plus de 70 % dans certains pays, comme la Bolivie, l'Équateur, et le Pérou (9). Les jeunes hommes urbains et les femmes sont particulièrement concernés. Cette extension du travail à son compte nourrit les tendances à l'individualisme social et politique et à la fragmentation des électeurs. Le rejet des sortants se radicalise à mesure que les perspectives d'ascension sociale s'éloignent (10).

Enfin, la féminisation des sociétés latino-américaines s'est accélérée depuis le début des années 2000 (majorité démographique, accès accru à l'éducation supérieure et au marché du travail, avancée des droits individuels et collectifs, notamment en matière sexuelle et reproductive, etc.). Les courants conservateurs, religieux et traditionalistes profitent du contexte de dégradation économique généralisée pour développer une vision réactionnaire de la place des femmes dans

la société, soufflant ainsi dans les voiles des formations de la droite radicale.

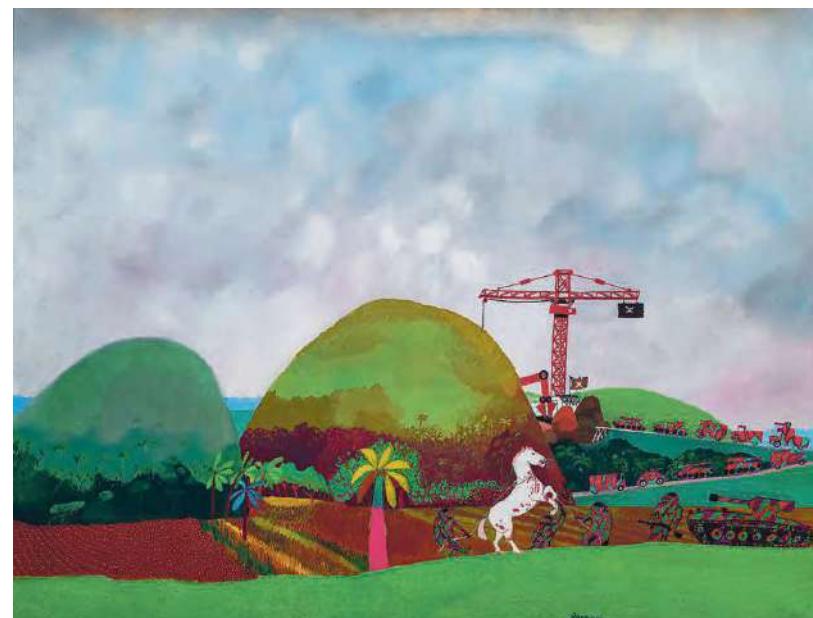
En 2026, de nouvelles élections interviendront dans des pays-clés de la région : Brésil (octobre), Colombie (mars et mai), Costa Rica (février et avril) et Pérou (avril). Deux d'entre eux, le Brésil et la Colombie, verront des gouvernements progressistes défendre leur bilan face à des droites puissantes et « revanchardées ». Tout conduit à penser que les Latino-Américains vont recevoir beaucoup de messages de la part de M. Trump...

CHRISTOPHE VENTURA.

(8) Lire Vincent Ortiz, « Les États-Unis chez eux en Équateur ? », *Le Monde diplomatique*, décembre 2025.

(9) « Panorama laboral 2025. América Latina y el Caribe », Organisation internationale du travail, 11 décembre 2025, www.ilo.org.

(10) Lire Maëlle Mariette et Franck Poupeau, « Pourquoi la droite revient en Bolivie », *Le Monde diplomatique*, novembre 2025.



JOSÉ GAMARRA. — « La Panamericana del desarrollo » (La Panaméricaine du développement), 1973

© ADAGP PARIS, 2025 - GALERIE XIPAS, PARIS, GENÈVE, PUNTA DEL ESTE

LES AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANNECY. Le 12 janvier, à 19 heures, à l'espace coworking de l'hôtel Moxy : « café-Diplo » autour de l'article « Une petite phrase révolutionnaire » d'Oliver Brax (décembre), (cafediplo7@gmail.com)

VALENCE. Au cinéma Le Navire : le 8 janvier, à 20 heures, projection en avant-première de *Soulèvements*, suivie d'un débat avec le réalisateur Thomas Lacoste ; le 12 janvier, à 20 heures, projection en avant-première de *Howard Zinn, une histoire populaire américaine 2*, suivie d'un débat avec Olivier Azam, coréalisateur. (suzanne.dejoussat@orange.fr)

BRETAGNE

BREST. Du 18 au 30 janvier, au bar Le Grubuge, « café-Diplo » autour de deux articles du numéro de décembre : « Les patrons piquent une crise » de Grzegorz Rzepski et « L'électron, la force et son董事 » d'Arnaud Bertrand. (amddiplo@proton.me)

QUIMPER. Le 27 janvier, à 18 h 30, à la médiathèque Alain-Gérard, esplanade de Manière : « La paix n'a pas dit son dernier mot », rencontre avec Anne-Cécile Robert autour de *Manière de voir n° 201 « Comment faire la paix » (juin-juillet 2025) et son livre Le Défi de la paix. Renouveler les organisations internationales* (Armand Colin). (amdd2quimper@gmail.com)

RENNES-II. Le 13 janvier, à 18 h 15, à l'université Rennes-II (amphi B8, bâtiment B) : rencontre autour de *Manière de voir n° 204 « Les paradoxes de l'Espagne » (janvier 2025-janvier 2026)*, avec François Dubosquet Lairys et Christophe Ventura. Le 24 janvier, à 17 heures, salle Péican, Jeu de paume : rencontre avec Emmanuel Venet, auteur de *Retour chez les fous (Verdier)*, pour son article « Chez les fous, derrière ! » (novembre). Le 27 janvier, à 18 h 45, au Bar Le Désoir : « café-Diplo » autour de l'article de Serge Halimi « Méme les Américains se lassent d'Israël » (décembre). (amdd.rennes@gmaill.com)

CENTRE-VAL DE LOIRE

TOURS. Le 16 janvier, à 20 h 30, à l'association Jeunesse et Habitat, réunion des Amis et lecteurs de la région sur le thème « L'ère de la répression » (à partir du dossier). (pic.arnaud@orange.fr)

GRAND EST

METZ. Le 18 janvier, à 18 h 30, dans la petite salle des Coquelicots, « café-Diplo » : « La ville contemporaine, peureuse et militarisée » à partir de l'article de Thomas C. Jusqu'à « La ville, théâtre de la peur » (novembre). Le 29 janvier, à 19 h 30, au cinéma Le Klub : projection de *Howard Zinn, une histoire populaire américaine 2*, suivie d'une rencontre avec Olivier Azam, coréalisateur. (pollmann5@univ-lorraine.fr)

HAUTS-DE-FRANCE

NORD. Le 18 janvier, à 10 h 30, à l'auditorium du Palais des beaux-arts de Lille : « Mythes et

réalités de la « menace chinoise », avec Renaud Lambert. En collaboration avec l'Université de l'ASCO à Saint-Médard-en-Jalles : « café-Diplo ». (amis.diplo33@gmail.com)

POITIERS. Le 6 janvier, à 20 heures, au café L'Envir du bocal : « café-Diplo ». (dominique.leblanc@wanadoo.fr)

OCCITANIE

AUDE. Le 6 janvier, à 20 heures, au cinéma Le Colisée à Carcassonne, et le 10 janvier, à 17 h 30, au Théâtre Cinéma à Narbonne : projection de *Savez qui peut*, film d'Alexe Poukine, suivie d'un débat avec Christine Pintus. Le 26 janvier, à 18 heures, au café associatif L'Acadolie à Carcassonne : « café-Diplo ». Le 30 janvier, à 18 heures, à la librairie Mots & Cie à Carcassonne : rencontre avec Laëtitia Véron pour son livre *T'es sérieuse ? Problèmes politiques de l'ironie (La Découverte)*. (contact@amis-diplo11.fr)

HAUTE-GARONNE

MONTPELLIER. Le 22 janvier, à 20 heures, au cinéma Diagonal : projection de *Howard Zinn, une histoire populaire américaine 2*, suivie d'une rencontre avec les réalisateurs Olivier Azam et Daniel Mermet. (janineroberti@wanadoo.fr)

HAUT-PIRENE

PERPIGNAN. Les AMD66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19 h 15, au Casal de Perpinyà, pour discuter du dernier numéro du *Monde diplomatique*. (amisdiplo66@gmail.com)

TOULOUSE

TOULOUSE. Le 28 janvier, à 20 heures, salle du Sénéchal, conférence-débat avec Frédéric Lebaron sur « L'Europe, l'OTAN et la guerre que l'on prépare ». Les Amis sont partenaires du 19^e Festival cinéma et droits humains du 5 au 25 janvier. (fpcremoux@orange.fr, amditou@wanadoo.fr)

PAYS DE LA LOIRE

LAVAL. Le 23 janvier, à 19 heures, au café Black Bear : « café-Diplo » autour de l'article « Laïcité, le triomphe de l'équivocation » d'Eddy Khalidi (mars 2012). (jpmdiplo@laposte.net)

NANTES. Le 15 janvier, à 18 h 30, au café de la Cité des congrès : rencontre avec Anne-Cécile Robert autour de *Manière de voir n° 201 « Comment faire la paix » (juin-juillet 2025)* et de son livre *Le Défi de la paix. Renouveler les organisations internationales* (Armand Colin). (lere-segeco@4@gmail.com)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

BOUCHES-DU-RHÔNE. Projections de *Howard Zinn, une histoire populaire américaine 2*, suivies d'un débat avec Daniel Mermet, copréisateur : le 6 janvier (heure à confirmer) au cinéma Méliès à Port-de-Bouc et le 9 janvier, à 18 h 30, au cinéma Les Lumières à Vitrolles. (d.briuet@orange.fr)

NICE. Le 8 janvier, à 19 heures, aux Petits Farcis : « café-Diplo » autour du numéro de décembre et en particulier de l'article « L'ambition contrariée d'Enrico Berlinguer » d'Antoine Schwartz. (diplo@berger-conseil.eu)

VAR. Le 7 janvier, à 19 h 30, au cinéma Six n°101, à Six-Fours-les-Plages : projection en avant-première de *Howard Zinn, une histoire populaire américaine 2*, suivie d'un débat avec les réalisateurs Olivier Azam et Daniel Mermet. Le 10 janvier, à 19 h 30, au cinéma La Tonette, quartier Les Plantiers à Salernes, projection de *L'Evangile de la révolution*, de François-Xavier Drouet, suivie d'un débat. (pierre.arnout@jilo.org)

HORS DE FRANCE

MONTRÉAL. Le 24 janvier, à 13 heures, au Pavillon du Plateau des Misses Old Brewery, 4075 rue de Bordeaux : discussion sur la logistique avec *l'Économie sociale et solidaire* de Montréal. (amisdiplo.quebec@proton.me)

LAOS. Le 15 janvier, à 19 h 30, au cinéma Le Monde à Vientiane : projection de *Howard Zinn, une histoire populaire américaine 2*, suivie d'un débat avec les réalisateurs Olivier Azam et Daniel Mermet. (janineroberti@wanadoo.fr)

Précarité menstruelle : les femmes attendront

SEXISME

La difficulté à se procurer des protections hygiéniques pour des raisons financières touchait 4 millions de personnes en France en 2023. Jugé anecdotique ou tabou, le sujet des règles est peu abordé dans le débat public.



On estime à 8 000 euros en moyenne le coût des protections hygiéniques sur une vie. MARLICOREN/HANS LUCAS/MFP

Réfugiée ukrainienne, Yana Ladyka est arrivée en France au début de la guerre, en 2022. Elle enchaîne alors plusieurs jobs mais la barrière de la langue l'empêche d'exercer son métier : enseignante. Son statut étant compliqué, elle ne perçoit que très peu d'aides de France Travail et de la caisse d'allocations familiales, malgré une enfant à charge. « En arrivant en France, j'étais très stressée et le stress influence notre état hormonal. J'avais un flux très abondant et donc des besoins plus grands, sans compter ceux de ma fille. Tout ce que je gagnais, je le dépensais dans des produits essentiels, mais ça ne suffisait pas toujours. Je ressentais tout le temps cette panique de savoir comment j'allais faire sans protections. Je me sentais aussi isolée », raconte-t-elle.

Selon un baromètre établi par l'association Règles élémentaires en 2023 (lire l'entretien page 8), 4 millions de

femmes souffrent de précarité menstruelle, peinant à se procurer des protections hygiéniques pour des raisons financières, que ce soit épisodique ou régulier. On estime aujourd'hui à 8 000 euros en moyenne le coût des protections hygiéniques sur une vie. Alors, par manque de moyens, certaines femmes doivent parfois faire un choix entre des produits alimentaires et ces protections.

Ou alors, elles se retrouvent contraintes de garder une serviette ou un tampon plus longtemps que les recommandations : dix heures, voire douze, alors que ceux-ci doivent être changés toutes les quatre heures. Certaines utilisent aussi comme substitut du papier toilette, un journal ou même... du sable. Des pratiques très risquées, selon Tarana Duhaut Brown, directrice des opérations de Règles élémentaires : « On s'expose à des infections et, dans le pire des cas, à des syndromes de

choc toxique. On dénombre une vingtaine de morts par an en France. » Et la précarité menstruelle a aussi des conséquences sociales : « On ne va pas sortir de chez soi, on va avoir une baisse d'estime de soi. Des femmes ratent des jours d'école, d'université ou de travail parce qu'elles n'ont pas de quoi absorber le sang », détaille-t-elle.

« UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE »

Malgré l'ampleur du problème, l'enjeu n'est pas ou très peu saisi par les politiques publiques. En 2023, le gouvernement avait pourtant adopté, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, une mesure innovante et unique au monde : rembourser les protections périodiques réutilisables pour les moins de 26 ans et les plus précaires. Mais deux ans après, elle n'est toujours pas appliquée. ■■■

Certaines utilisent comme substitut du papier toilette, un journal ou même... du sable.

■■■ faute de décret d'application. La ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé, s'était pourtant engagée en mai 2023 à ce que la mesure soit mise en place d'ici à la fin de l'année. À la date butoir, toujours rien en vue. La mesure a d'ailleurs été reportée sine die début septembre. « Son application n'est qu'une question de volonté politique », estime Céline Thiébault-Martinez, députée socialiste, qui, en mai, avait interpellé Aurore Bergé sur le sujet. « Quand il s'agit d'agir, on se dit très vite que les femmes peuvent attendre », fustige-t-elle. Contacté par *L'Humanité*, le ministère de la Santé n'a pas répondu. De son côté, l'équipe d'Aurore Bergé souligne que les décrets sont toujours en cours de rédaction, sans plus de précision.

Les protections réutilisables sont souvent brandies comme la solution miracle alors qu'elles posent plusieurs questions. Financières d'abord. Selon le texte élaboré il y a deux ans, les bénéficiaires devraient acheter les culottes et autres serviettes lavables puis se faire rembourser. Mais pour des personnes en situation de précarité, débourser 60 euros d'un coup (montant pour le nombre de protections nécessaires pour couvrir environ trois ans de cycle) n'est pas anodin, et peut même s'avérer impossible.

Yana Ladyka peut en témoigner : « Vous devez toujours tout planifier, comment utiliser chaque centime. En ce moment, j'ai 300 euros sur mon compte, mais je sais que je devrai bientôt payer une assurance de 200 euros, donc je ne peux pas faire d'autre dépense importante. » Les protections réutilisables peuvent aussi représenter une charge mentale supplémentaire. « Beaucoup de personnes nous disent en atelier : "Je ne veux pas devoir, en plus de mes lessives classiques, m'occuper de culottes menstruelles" », rapporte Tarana Duhaut Brown.

UN MANQUE D'INFORMATIONS SUR L'ACCÈS AUX AIDES

Selon elle, si les protections réutilisables sont plus économiques sur le long terme, elles ne peuvent être mises en place sans une sensibilisation à leur usage : « En 2024, des

Les protections réutilisables ne peuvent être mises en place sans une sensibilisation à leur usage.

structures d'alimentation financées par l'État avaient donné en masse des culottes menstruelles. Mais quelques heures plus tard, elles ont retrouvé des culottes dans des poubelles. Parce qu'ils n'ont pas donné les bonnes tailles et des personnes n'avaient pas

compris leur usage, pensant qu'il s'agissait juste de culottes épaisses, désagréables, explique-t-elle. On ne peut pas donner les culottes menstruelles de la même manière qu'on donne des serviettes jetables ou des tampons. »

Bien que des solutions d'aide existent pour lutter contre la précarité menstruelle, celles qui en souffrent manquent cruellement d'informations sur l'accès à cette aide. « À une période où je déménageais souvent, je ne savais pas qu'il existait des collectes solidaires. Je vivais dans une petite ville, isolée, et personne ne connaissait mes droits. Je n'avais pas d'informations sur comment je pouvais être aidée », confie Yana Ladyka. Selon Règles élémentaires, cela résulte d'un double tabou, sur les règles et sur la précarité. « J'avais l'impression que si je demandais de l'alimentation ou un tampon, j'étais mauvaise », reprend la jeune femme.

Une des priorités de la lutte contre la précarité menstruelle réside donc dans la libération de la parole et la formation des personnes qui accompagnent celles qui en souffrent. Ainsi, Yana Ladyka a créé une communauté d'Ukrainiens au Mans : « J'essaie de partager des informations sur les aides possibles. Si nous voulons vivre dans une société heureuse, nous devons discuter et parler de ce qui nous fait vraiment mal, sans avoir peur d'être puni ou jugé », conclut-elle. ■

MILLA DAUBERT

Gratuité des protections hygiéniques : « Nous craignons que la mesure soit enterrée »

Adopté par les députés en décembre 2023, le remboursement des cups et autres culottes menstruelles pour les moins de 26 ans n'est toujours pas mis en œuvre. Maud Leblon, directrice de l'association Règles élémentaires, revient sur un projet constamment repoussé.

Quel a été le parcours de cette mesure visant à rembourser les protections hygiéniques réutilisables aux moins de 26 ans ?

Au sein de Règles élémentaires, nous la suivions depuis son annonce, en décembre 2023. Dès le début, le sujet n'a pas été considéré comme prioritaire. Le travail des ministères, pour rédiger les décrets qui doivent l'accompagner, n'a débuté que fin 2024, après les premières interpellations. Une version du décret d'application est sortie en janvier 2025, suivie en juin d'un cahier des charges prévisionnel. Comme le gouvernement s'était engagé à mettre en place cette mesure d'ici à la fin de l'année, nous pensions que les choses étaient enclenchées. Nous avions aussi entendu dire que le décret et l'arrêté seraient publiés le 1^{er} septembre. Mais le jour du vote de confiance, le 9 septembre, on nous a dit

qu'« au vu du contexte, le projet était reporté sine die ». Et il n'en est même plus fait mention dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2026. Nous craignons donc que la mesure soit enterrée.

La proposition telle qu'elle est rédigée vous satisfait-elle ?

Plusieurs aspects de la loi ne sont pas parfaits, mais nous souhaitons accompagner le projet pour qu'il soit mis en place rapidement, quitte à faire des ajustements par la suite. Par exemple, la question de la qualité des protections réutilisables pose problème. Nous avons obtenu que le fabricant mentionne les produits employés parce qu'il y a déjà eu plusieurs scandales, avec des produits très toxiques retrouvés dans plusieurs marques de culottes. Le problème, c'est qu'il n'y a aucune réglementation sur la partie absorbante.

ENTRETIEN

Selon vous, quels sont les freins à l'application de cette mesure ?

Dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024, il a été inscrit que l'assurance-maladie pouvait rembourser ces protections. Si les décrets étaient publiés, la mesure entrerait en vigueur, ce qui autorait un coût. Se mêlent dans ce dossier le désintérêt politique et les restrictions budgétaires. Si elle n'est pas encore mise en œuvre, c'est uniquement par manque de volonté politique.

Pensez-vous que sa concrétisation puisse être compromise ?

Il y a un très gros risque qu'elle le soit, même si quelques parlementaires se sont saisis du problème. Ce qui est étonnant, c'est le contraste entre l'ampleur de la mesure annoncée, avec son côté très avant-gardiste parce qu'elle n'existe nulle part ailleurs, et le fait qu'il n'y ait rien en dernier ressort. Le gouvernement aurait

pu annoncer une mesure plus simple mais il a fait ce choix, qui montre à quel point la parole politique n'a pas d'effet. Et on constate, à toutes les échelles, que dès

« Dès qu'il y a une restriction budgétaire, ce sont les sujets des femmes, et les règles en particulier, qui sont mis de côté. »

Quel rôle joue l'opinion publique ?

C'est un sujet qui n'est pas encore mature, même s'il est de plus en plus médiatisé. Il reste un sujet tabou pour de nombreuses personnes. D'ailleurs, on en a la preuve dans les débats politiques, où certaines personnes rigolent encore de ces sujets. Le fait qu'ils soient, encore aujourd'hui, perçus comme anecdotiques dans l'opinion publique est très inquiétant. Alors qu'il est question là d'enjeux de santé publique, d'égalité et d'éducation. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR M. D.

Les informés

de Victor Matet

du lundi au vendredi à 20h

1h de décryptage et d'analyse de l'actualité



chaque mardi avec

L'Humanité

franceinfo :

radio . digital . tv canal 16

(Pufall)